Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Rapport de présentation – Tome 1

Diagnostic

Version du 06 juin 2019

SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule **5**

I. Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale *7*

II. Un document qui impose des règles *9*

III. Les pièces constitutives du SCoT *11*

IV. Les objectifs du SCoT *13*

V. Présentation du territoire *15*

Partie 2 : Diagnostic règlementaire **19**

I. Les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible *23*

II. Les documents que le SCoT doit prendre en compte *41*

III. Les documents à prendre en considération par le SCoT *49*

Partie 3 : Profil sociétal Alpes d'Azur **51**

I. Le dynamisme démographique *52*

II. Le marché du logement et la dynamique de l'habitat *59*

III. Contexte socio-économique *73*

IV. Synthèse et enjeux du développement démographique et résidentiel *79*

Partie 4 : Profil territorial Alpes d'Azur **81**

I. Un niveau d'équipement à étoffer *83*

II. Dynamiques foncières *99*

III. Une accessibilité contrainte *113*

IV. Synthèse et enjeux de la mobilités et des déplacements *129*

Partie 5 : Profil économique Alpes d'Azur **131**

I. Une économie dominée par le tertiaire et les métiers de services *133*

II. Une économie de service dominée par le tourisme *140*

III. Les politiques économiques *165*

IV. Synthèse et enjeux du développement économique et de l'attractivité territoriale *175*

1

Partie 1 : PREAMBULE

I. Qu'est-ce qu'un Schema de Coherence Territoriale

Schéma

Un outil juridique de planification …

De Cohérence

… qui organise en synergie les composantes du territoire (urbanisme, habitat, développement économique, déplacements, environnement…) …

Territorial

…à l'échelle d'un bassin de vie.

Un Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCoT, est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale qui permet de mettre en cohérence, dans une perspective de développement durable, les politiques sectorielles d'un bassin de vie en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements commerciaux et de préservation de l'environnement à l'horizon 15-20 ans. Ils ont été institués par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Les Schémas de Cohérence Territoriale sont réglementairement définis par les articles L.141-1 à L.141-26 du code de l'urbanisme.

Ces articles fixent les modalités d'élaboration des SCoT :

- **le respect des principes d'action des collectivités sur le territoire français** (L.101-1 et L.101-2)
- **la compatibilité et la prise en compte des autres documents de planification dans le SCoT** (L .131-1 et L.131-2)
- **le contenu du document de SCoT**
  - le rapport de présentation (L.141-3) ;
  - le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou « PADD » (L.141-4) ;
  - le Document d'Orientations et d'Objectifs ou « DOO » (L.141-5).

Article L.101-1
Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.
Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.
En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Article L.101-2
Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :
a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Le cas des SCoT situés en zone de montagne (Article L.141-23) : ***En zone de montagne, le document d'orientation et d'objectifs définit la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des salariés, y compris les travailleurs saisonniers, des unités touristiques nouvelles structurantes.***

Les Unités Touristiques Nouvelles sont définies par le Document d'Orientations et d'Objectifs :

- en détail pour les UTN Structurantes après avis du Comité de Massif

- par typologie pour les UTN Locales après avis de la Commission des Sites

II. UN DOCUMENT QUI IMPOSE DES REGLES

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un SCoT ont des effets concrets en termes d'aménagements et d'urbanisme puisque que le SCoT revêt un caractère opposable.

Ces conditions d'opposabilité du SCOT sont définies par les articles L .142-1, L.142-2 et L.142-3. L'article L.142-1 liste les documents qui doivent être compatibles avec le SCoT :

- Les plans locaux d'urbanisme prévus au titre V du présent livre ;
- Les plans de sauvegarde et de mise en valeur prévus au chapitre III du titre premier du livre III ;
- Les cartes communales prévues au titre VI du présent livre ;
- Les programmes locaux de l'habitat prévus par le chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation ;
- Les plans de déplacements urbains prévus par le chapitre IV du titre premier du livre II de la première partie du code des transports ;
- La délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 113-16 ;
- Les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat ;
- Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce ;
- Les autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;
- Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.

A l'inverse, le SCoT est un document qui doit également prendre en compte et respecter les orientations et objectifs de toute une série de documents dits « supérieurs », détaillée dans la partie « Prise en compte des enjeux supra-territoriaux »

En synthèse :

Le SCoT est un document intégrateur qui se conforme à l'ensemble des Plans et Programmes de la réglementation nationale auxquels il se substitue. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la seule pièce opposable aux Documents d'Urbanisme, aux procédures d'Unités Touristiques Nouvelles, aux Zones d'Aménagement Concerté et aux opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de Surface de Plancher.

III. LES PIECES CONSTITUTIVES DU SCOT

Un SCoT se compose de trois documents :

- un **Rapport de Présentation (article L.141-3)**, composé du diagnostic territorial qui présente les besoins de développement, des éléments justificatifs ayant conduits à l'élaboration du PADD du SCoT (explication des choix), des 6 volets de l'évaluation environnementale, de l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes et de la justification des choix établis pour élaborer ce SCoT ;

- un **Projet d'Aménagement de Développement Durables ou PADD (article L.141-3)** qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il s'agit d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques de développement retenus ;

- un **Document d'Orientations et d'Objectifs ou DOO (article L.141-5)** qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement…

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est le seul qui ait un caractère normatif (opposable), mais celui-ci doit être compatible avec le PADD et découler des enjeux établis dans le diagnostic.

Un préambule et des annexes graphiques accompagnent ces trois documents principaux.

<u>En zone de montagne</u>, le « diagnostic est établi au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes (L141-3)

IV. LES OBJECTIFS DU SCOT

Par délibération du 07 juillet 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur a fixé les objectifs du SCoT Alpes d'Azur.

L'équilibre entre les zones urbanisées et naturelles

- Favoriser un développement urbain responsable ;
- Minimiser l'empreinte environnementale de l'urbanisation ;
- Protéger les ressources naturelles ;
- Protéger les composantes paysagères caractéristiques du Haut-Pays.

Le développement économique

- Encourager le développement économique local ;
- Renforcer l'attractivité ;
- Améliorer la situation économique des habitants ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux secteurs s'appuyant sur les potentiels locaux ;
- Etablir un lien logement-emploi, essentiellement pour éviter les effets pervers d'une croissance déséquilibrée ;
- Maîtriser la consommation d'espace afin de sécuriser le foncier agricole et le développement économique local.

Les services publics et équipements

- Faciliter un accès équitable aux équipements et aux services ;
- Constituer un niveau de réflexion supra-communal, intéressant pour prendre des décisions importantes d'investissement.

Les déplacements

- Etablir un lien logement-emploi pour dynamiser le territoire et éviter des déplacements pendulaires trop nombreux

L'environnement

- Maîtriser la consommation d'espace et sécuriser le foncier agricole, protéger également les paysages et favoriser une consommation efficace et raisonnée des ressources naturelles ;
- Mettre en place un aménagement du territoire qui atténue et anticiper les changements climatiques ;
- Mettre en œuvre des dispositions relatives à l'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en agissant sur la réduction des obligations de déplacement

Logement et démographie

- Sédentariser les nouveaux ménages sur le territoire ;
- Anticiper les conséquences liées au vieillissement de la population et au desserrement des ménages ; ;
- Faire du cadre de vie un argument phare de l'attractivité des ménages.

Ces objectifs orientent le territoire vers un modèle de développement durable

V. PRESENTATION DU TERRITOIRE

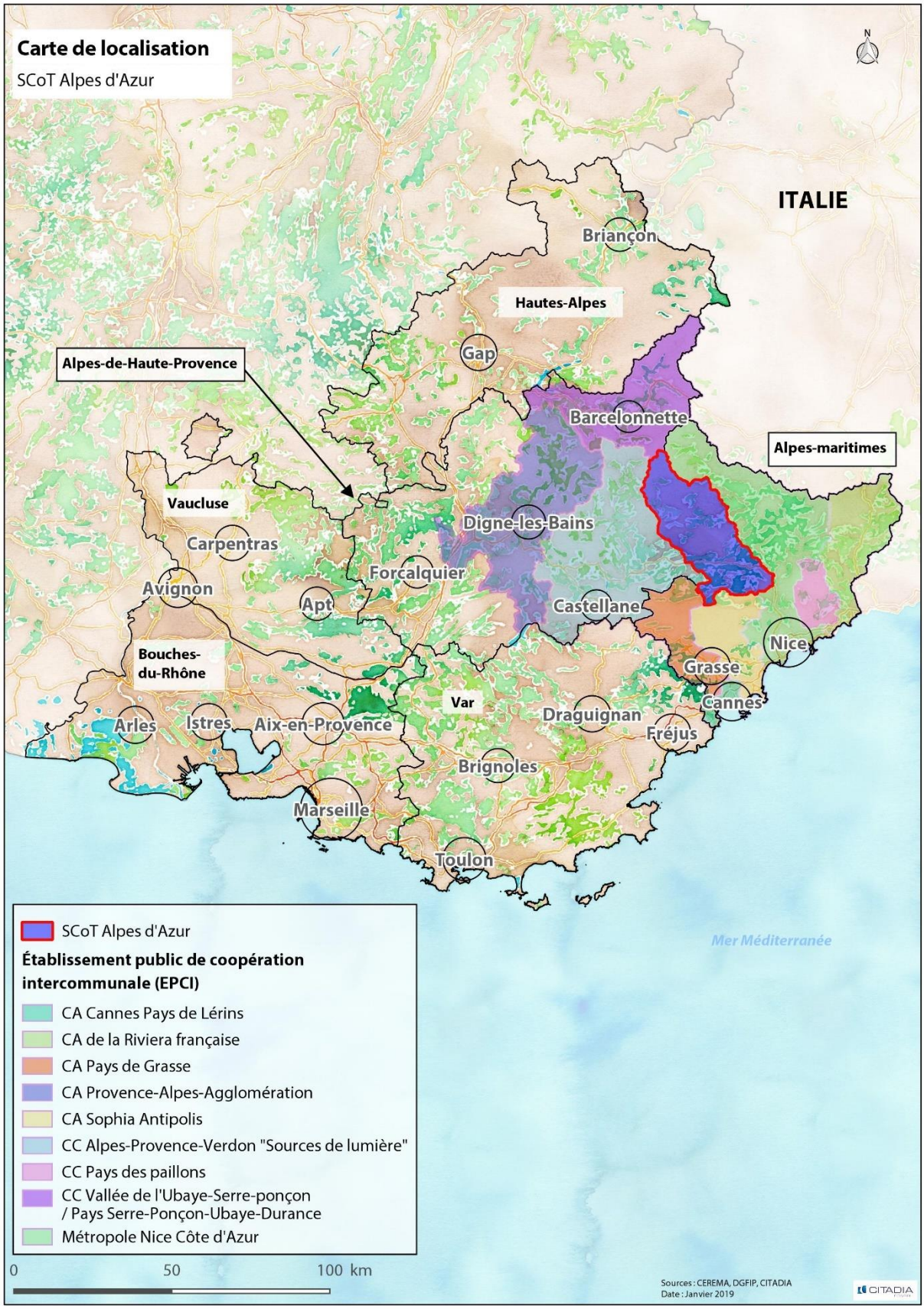

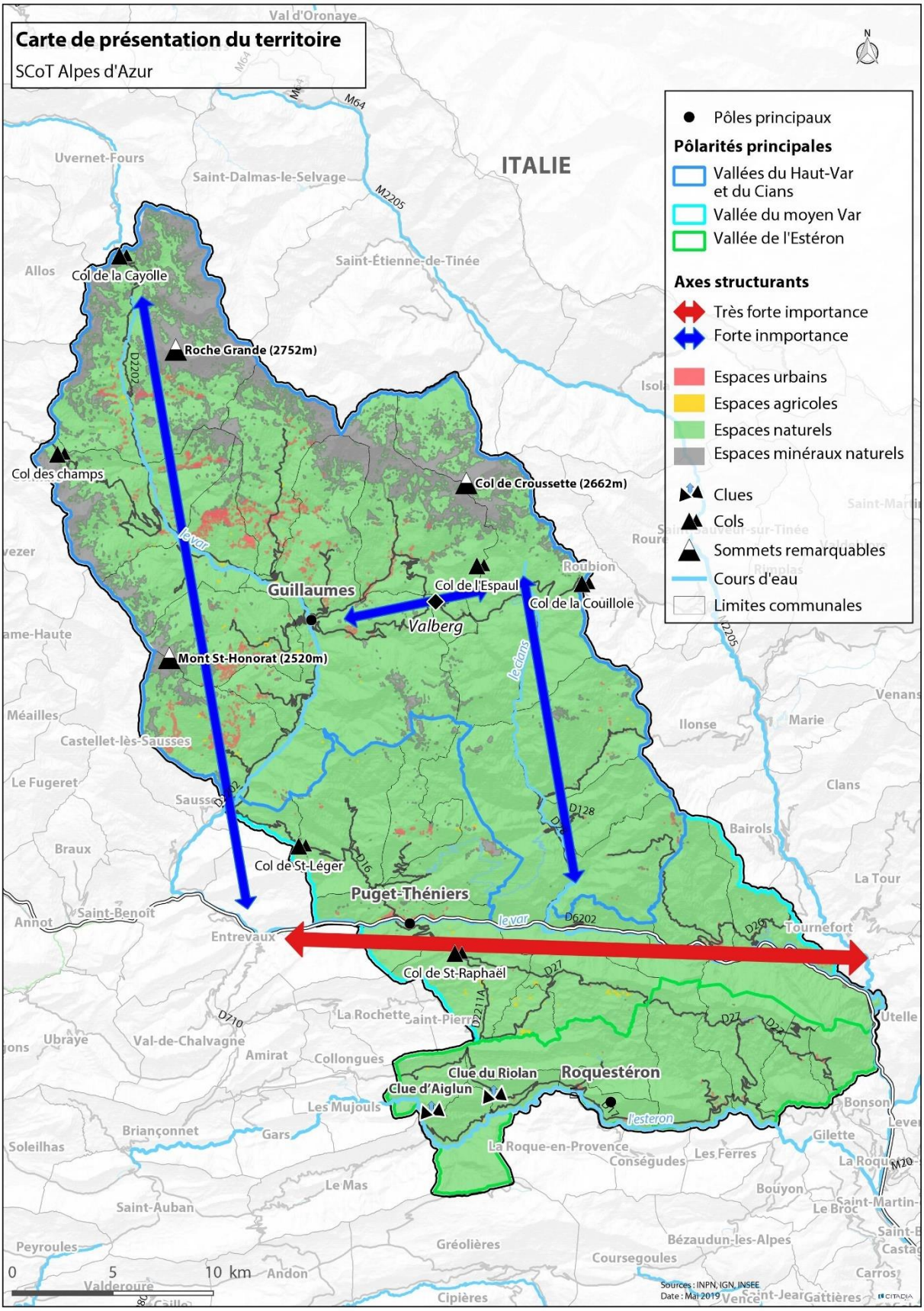
Carte de présentation du territoire
SCoT Alpes d'Azur
Pôles principaux
Pôlarités principales
Vallées du Haut-Var et du Cians
Vallée du moyen Var
Vallée de l'Estéron
Axes structurants
Très forte importance
Forte inmportance
Espaces urbains
Espaces agricoles
Espaces naturels
Espaces minéraux naturels
Clues
Cols
Sommets remarquables
Cours d'eau
Limites communales
ITALIE
Col de la Cayolle
Roche Grande (2752m)
Col des champs
Col de Croussette (2662m)
Guillaumes
Col de l'Espaul
Col de la Couillole
Valberg
Mont St-Honorat (2520m)
Col de St-Léger
Puget-Théniers
Col de St-Raphaël
Clue du Riolan
Clue d'Aiglun
Roquestéron
le var
le cians
l'esteron
0 5 10 km
Sources : INPN, IGN, INSEE
Date : Mai 2019

Un territoire d'action récent

Localisée dans le département des Alpes-Maritimes, la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) regroupe 34 communes et a été créée en 2014 par le regroupement des communes des anciens cantons de Guillaumes, Puget-Théniers, Villars-sur-Var et certaines communes de ceux de Roquesteron et Saint-Auban. Bien que récente, cette association s'inscrit toutefois sur le sentiment d'appartenance au bassin de vie qui s'organise autour des vallées du moyen et du haut Var avec la ville de Puget-Théniers comme commune principale.

Liste des 34 communes

AIGLUN, ASCROS, AUVARE, BEUIL, CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES, LA CROIX-SUR-ROUDOULE, CUEBRIS, DALUIS, ENTRAUNES, GUILLAUMES, LIEUCHE, MALAUSSENE, MASSOINS, LA PENNE, PEONE, PIERLAS, PIERREFEU, PUGET-ROSTANG, PUGET-THENIERS, REVEST-LES-ROCHES, RIGAUD, ROQUESTERON, SAINT-ANTONIN, SAINT-LEGER, SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES, SALLAGRIFFON, SAUZE, SIGALE, THIERY, TOUDON, TOUET-SUR-VAR, TOURETTE-DU-CHATEAU, VILLARS-SUR-VAR et VILLENEUVE D'ENTRAUNES.

La CCAA dispose des compétences suivantes :

- La gestion des écoles : Achat de matériel, Travaux et Cantine scolaire
- Les aides à domicile : Mise à disposition d'aides ménagères aux personnes âgées, Suivi des dossiers en collaboration avec l'A.D.M.R. 06 et l'assistante sociale du canton
- La gestion des déchetteries : Récupération des encombrants, plastiques, bois, métaux, pneus, huiles et divers matériaux, Récupération des véhicules épaves
- Le ramassage des ordures ménagères
- La prise en charge intégrale des dossiers de travaux des communes rattachées : Suivi des dossiers, Demandes de subventions, Marchés publics

La Plaine du Var depuis Toudon

Un territoire alpin et de haute-montagne, de 300m à 3000m.

Le SCoT Alpes d'Azur s'étend sur un territoire très fortement marqué par la topographie : à Malaussène, entrée Sud du territoire, le fond de vallée du moyen Var se situe à 180m d'altitude tandis que les sommets d'Entraunes, aux portes du Mercantour, culminent à presque 3000m (Pointe Côte de l'Âne, 2916m).

Bien qu'il existe une différence de 1000m de dénivelé entre l'altitude des villages du Nord et du Sud (Entraunes à 1250m, Touët-sur-Var à 320m), les communes d'Alpes d'Azur partagent :

- un paysage commun fait de vallées profondes et de hauts sommets dans un large écrin de forêts ;
- un patrimoine commun, héritage culturel et historique de la vie avec ses nombreux villages perchés qui jalonnent les vallées ;
- des contraintes liées aux reliefs marqués, qui soumettent les déplacements à des parcours uniques ;
- une attractivité touristique en lien avec le cadre paysager et une attractivité du cadre de vie (offre immobilière, proximité de la métropole niçoise...)

Un territoire péri métropolitain.

Le territoire du SCoT s'étend au Nord de la Métropole de Nice Côte d'Azur, dans le prolongement de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Nice Eco Vallée. Malgré une accessibilité restreinte vers la métropole, l'OIN draine les flux des territoires valléens du Var (mais également de la Tinée ou encore de la Vésubie), notamment pour les déplacements domicile-travail ou pour l'accès aux commerces de grande surface. Cette proximité contrainte avec le continuum urbain de Nice est caractéristique des territoires périmétropolitains de montagne (similaire aux problématiques rencontrées entre Grenoble et le Vercors ou la Chartreuse).

Une organisation multipolaire et inter-territoriale

La Communauté de Commune Alpes d'Azur s'organise en trois pôles :

- **Puget-Théniers et la vallée du moyen Var ;**
- **Roquestéron et la vallée de l'Estéron ;**
- **Guillaume et la station de Valberg et les vallées du haut Var et du Cians.**

Le pôle principal se construit autour de Puget-Théniers et polarise le sous-bassin de vie du moyen Var. A ce titre, le territoire est en relation étroite avec la commune d'Entrevaux, à l'Ouest, qui articule haut et moyen Var. Cet axe regroupe 3715 habitants, d'Entrevaux à Malaussène. Au Sud, c'est l'OIN Nice Eco Vallée qui constitue le premier sous-bassin de vie d'envergure à proximité du SCoT.

Roquestéron se positionne en pôle relai pour les communes du Sud du SCoT et dont l'accès à la vallée du moyen Var est plus contraint (Toudon, Pierrefeu, Cuébris, Sigale…).

Enfin, Guillaume et la station de Valberg, avec leurs équipements et leurs attractivités, constituent naturellement l'épicentre du sous-bassin de vie qui regroupe la vallée du haut Var et du Cians.

Plus en aval du Var débute l'Opération d'Intérêt National (OIN) Nice Eco Vallée qui constitue le premier grand bassin de vie d'envergure à proximité du SCoT (Métropole Nice Côte d'Azur)

3

Partie 2 : DIAGNOSTIC REGLEMENTAIRE

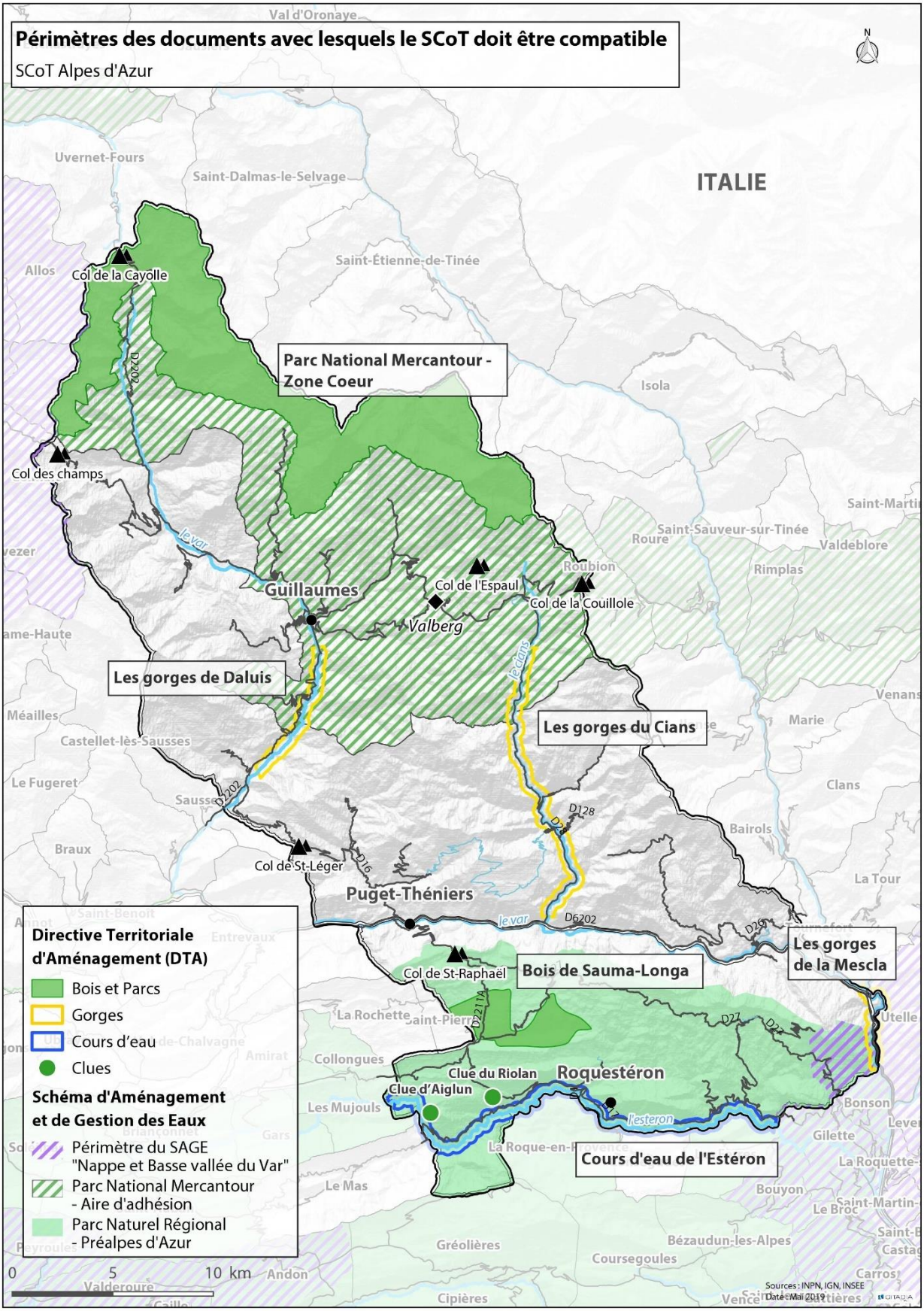
Périmètres des documents avec lesquels le SCoT doit être compatible
SCoT Alpes d'Azur
ITALIE
Parc National Mercantour - Zone Coeur
Les gorges de Daluis
Les gorges du Cians
Bois de Sauma-Longa
Les gorges de la Mescla
Cours d'eau de l'Estéron
Col de la Cayolle
Col des champs
Col de l'Espaul
Col de la Couillole
Col de St-Léger
Col de St-Raphaël
Guillaumes
Valberg
Puget-Théniers
Roquestéron
Clue du Riolan
Clue d'Aiglun
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)
Bois et Parcs
Gorges
Cours d'eau
Clues
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Périmètre du SAGE "Nappe et Basse vallée du Var"
Parc National Mercantour - Aire d'adhésion
Parc Naturel Régional - Préalpes d'Azur
0 5 10 km
Sources : INPN, IGN, INSEE
Date : Mai 2019

L'élaboration d'un SCoT s'effectue dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée qui impose la nécessaire prise en compte d'obligations réglementaires nationales, le respect de principes d'aménagement et l'intégration cohérente du SCoT dans un réseau de documents de planification et d'aménagement plus large.

Cette intégration s'effectue au moyen de deux leviers règlementaires :

- **la compatibilité** : le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur. La liste de ces documents est inscrite à l'article L.131-1 ;
- **la prise en compte** : la notion de prise en compte est moins stricte que celle de compatibilité et implique de ne pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document. Ceux-ci sont listé à l'article L.131-2.

Le SCoT s'articule ainsi avec une série de plans et programmes prévus par le Code de l'Urbanisme et détaillé ci-contre.

Cependant, au-delà des dispositions règlementaires, le SCoT peut également **prendre en considération** d'autres plans et programmes dont les enjeux recoupent les siens, spatialement ou thématiquement.

I. LES DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE SCOT DOIT ETRE COMPATIBLE

1. LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DES ALPES MARITIMES (DTA 06)

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) ont été instituées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. Elles déterminent les objectifs et orientations de l'Etat dans tous les domaines de l'aménagement du territoire (article L.102-4)

La DTA des Alpes Maritime couvre le département. Elle est la première des sept existantes à l'échelle nationale et a été approuvée le 2 décembre 2003.
La DTA a été conçue pour proposer une réponse à deux constats (http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr) :

- Les analyses par l'ensemble des acteurs locaux que les principaux atouts des Alpes-Maritimes en matière de développement économique (tourisme et hautes technologies, avec, notamment, le parc d'activités de Sophia-Antipolis) et en matière d'environnement (littoral et montagne) étaient menacés par les dysfonctionnements constatés dans les domaines du logement, des transports et de la préservation du cadre de vie.
- En parallèle, la révision des documents d'urbanisme intercommunaux (schémas directeurs), engagée 10 ans auparavant par des syndicats intercommunaux, n'aboutissait pas et les contentieux liés à l'application des lois "littoral" et "montagne" se multipliaient

Les objectifs généraux de la DTA sont :

- Conforter le positionnement des Alpes-Maritimes dans son environnement national et international (accessibilité, pôles d'excellence, patrimoine naturel et culturel) ;
- Préserver et valoriser l'environnement, thème majeur de la directive ;
- Maîtriser le développement, en aménageant l'espace sur la base d'un développement modéré afin de répondre, notamment, aux besoins en matière d'habitat et de transports collectifs.

Le SCoT des Alpes d'Azur s'inscrit dans la **zone du « Haut Pays »** de la DTA. A ce titre, des orientations particulières s'appliquent à ce territoire, en accord avec la loi Montagne.
Ces orientations particulières sont les suivantes :

- diversifier les produits touristiques ;
- maintenir et développer les activités traditionnelles au premier rang desquelles figurent l'agriculture, le pastoralisme ;
- favoriser la diversification d'activités s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement du télétravail ;
- assurer un niveau d'équipement et de services à une échelle de territoire adaptée aux besoins de la population, notamment en confortant les bourgs centres.
- définir des conditions d'extension de l'urbanisation compatibles avec le développement envisagé et la protection de l'environnement

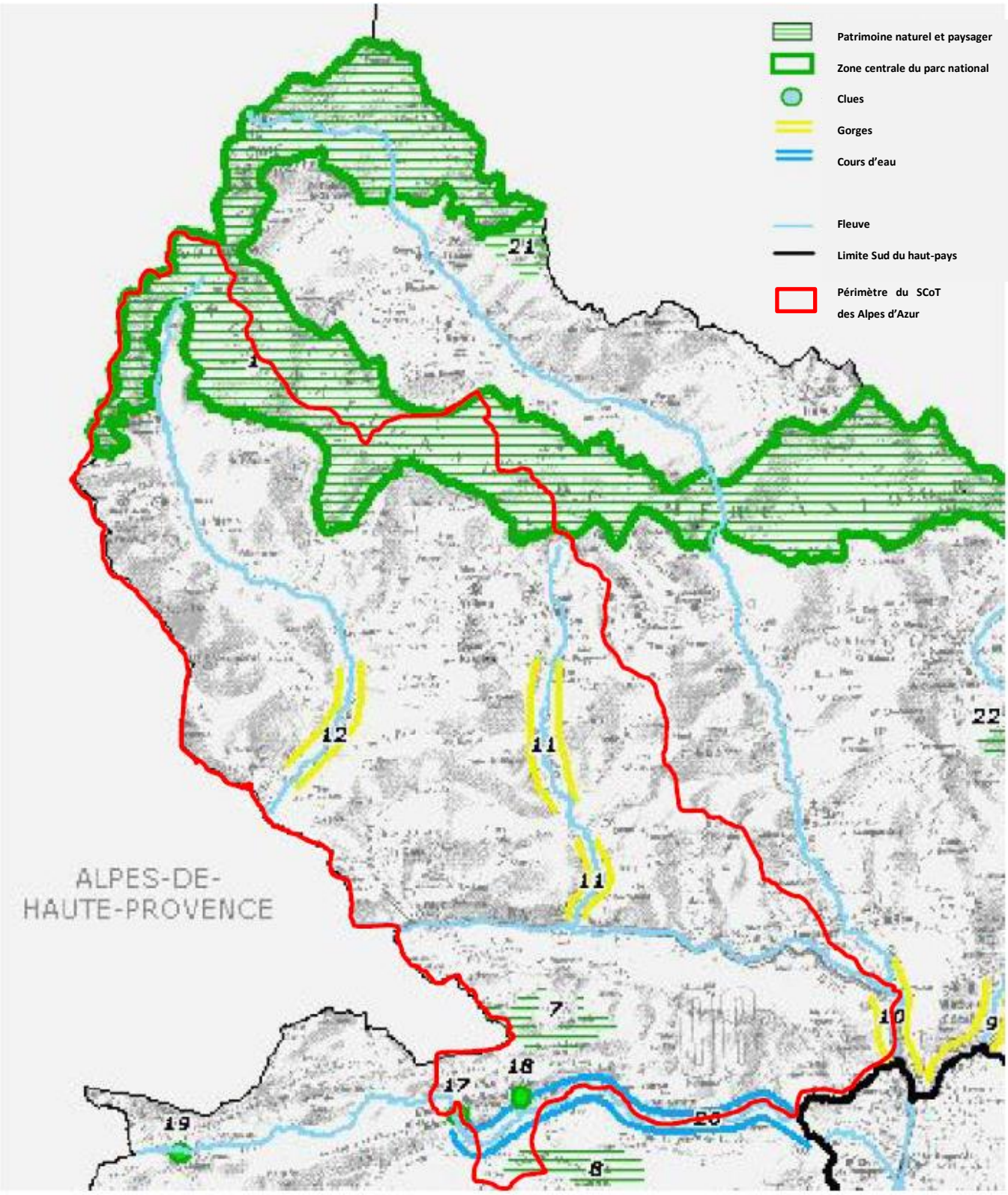

Espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel du Haut-Pays des Alpes-Maritimes

La DTA permet de préciser, par secteur d'intérêt, les modalités d'application de la Loi Montagne. Ces espaces sont définis comme suit :

- les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- les espaces agricoles et pastoraux à préserver ;
- les zones d'urbanisation nouvelle.

Application particulière à l'urbanisation :
Elle doit se réaliser en continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.
La DTA définie les principales formes urbaines du Haut-Pays de la manière suivante :

- **les bourgs et villages de fond de vallée** : ils sont peu nombreux (13) et comprennent la quasi-totalité des bourgs-centres. Leurs possibilités d'extension sont parfois limitées par des contraintes topographiques et l'existence de risques naturels ;
- **les villages perchés** : la géographie, le climat, l'histoire, la culture des Alpes-Maritimes ont entraîné la création de très nombreux villages perchés : 51 chefs-lieux de communes sur 87 présentent cette configuration. Par leur densité et leur implantation sur une butte, un éperon rocheux ou une crête, ils représentent des valeurs fortes du paysage du Haut-Pays ;
- **les villages groupés** au pied d'un versant ou en bordure d'un plateau : au nombre d'une vingtaine, ils constituent également des sites caractéristiques par les fronts urbains qu'ils offrent au regard ;
- **les stations de montagne** : toutes se sont établies sur des sites indépendants des anciens pôles urbains des communes - supports. Les stations de sports d'hiver présentent une grande diversité, tant au niveau de leur taille que de leur forme urbaine et de leur architecture. Quelques stations climatiques, aujourd'hui tombées en désuétude, présentent une architecture originale (Thorenc…) ;
- **les quartiers pavillonnaires** : ils résultent de l'évolution de la demande sociale en matière d'habitat et des règles sanitaires imposant des surfaces de terrain importantes en l'absence de dispositifs collectifs d'assainissement. Ils se sont particulièrement développés en périphérie des bourgs et sur des communes à forte attractivité résidentielle ou touristique. Plus ou moins diffus selon les cas, ils sont souvent en rupture avec la morphologie bâtie des pôles d'urbanisation traditionnels.

La forme urbaine et l'inscription dans le site sont les éléments déterminants pour l'identification des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations ainsi que pour l'appréciation des possibilités d'extension en continuité.

Un exemple d'espace remarquable :

la Crête et bois de Sauma longa à Cuébris

(Source : http://www.vttour.fr)

Un exemple d'espace caractéristique :

Le grand cadre paysager du Mercantour

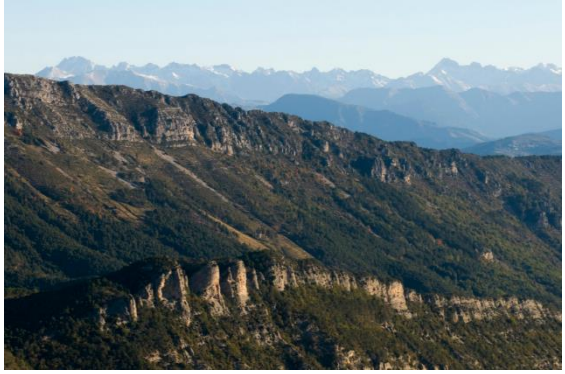

(Source : http://www.pnr-prealpesdazur.fr/)

Un exemple d'espace agricole à préserver :

Châteauneuf d'Entraunes

(Source : randoxygene.departement06.fr)

Un exemple de village perché : Thiéry

(Source : http://www.pvam.org)

Un exemple de bourg de fond de vallée: Guillaumes

(Source : http://www.pvam.org)

Un exemple de village groupé : Puget-Rostang

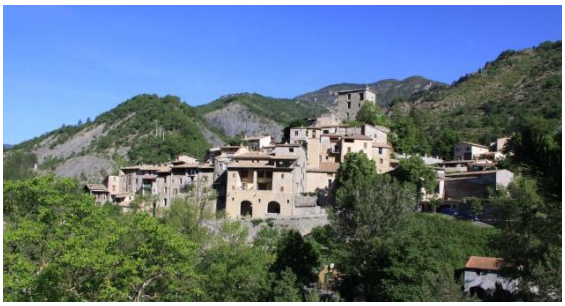

(Source : http://www.pvam.org)

La station du territoire : Valberg

(Source : http://www.pvam.org)

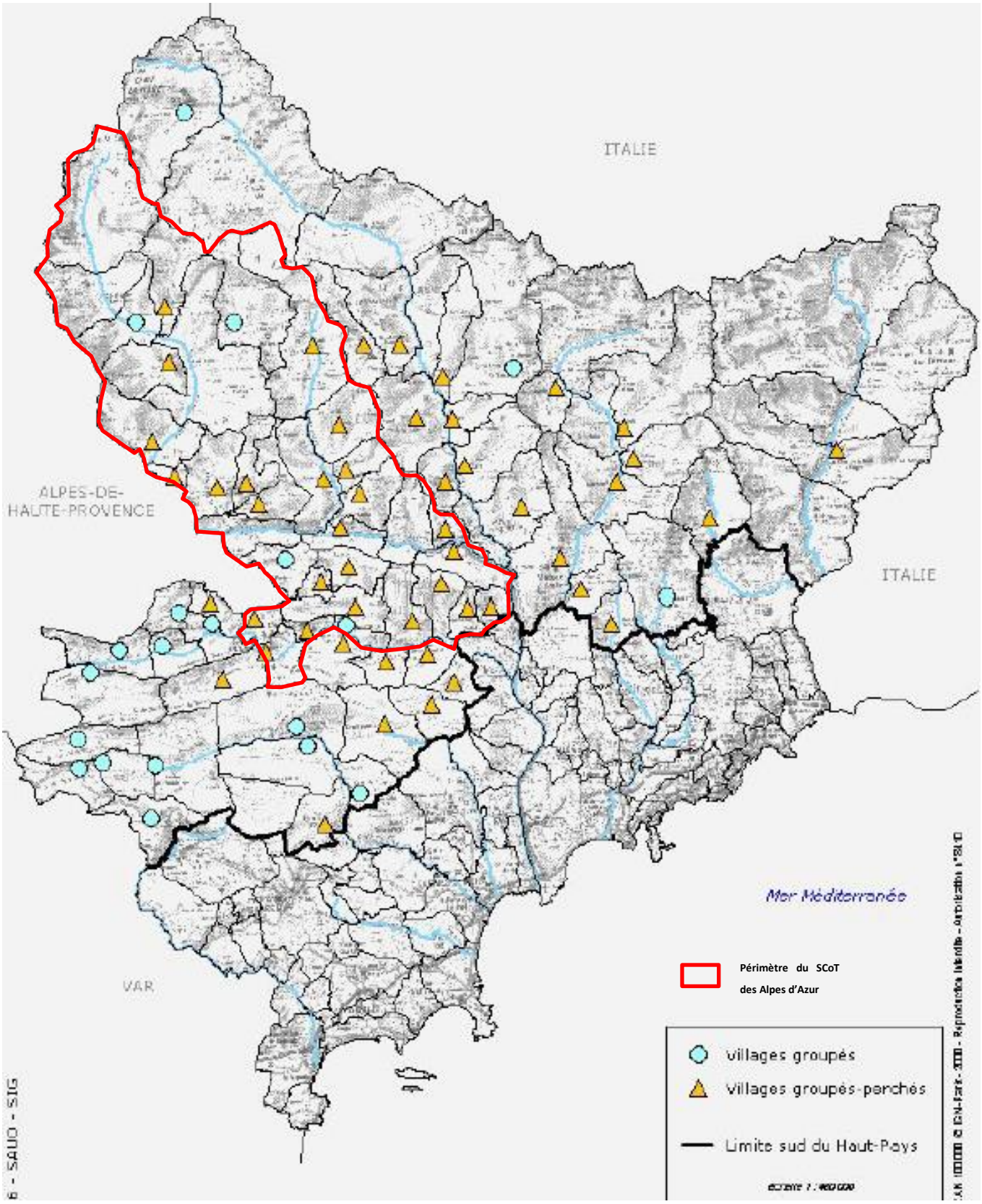
ITALIE
ALPES-DE-
HAUTE-PROVENCE
ITALIE
Mer Méditerranée
VAR
Périmètre du SCoT
des Alpes d'Azur
villages groupés
villages groupés-perchés
Limite sud du Haut-Pays

2. La charte du Parc National du Mercantour

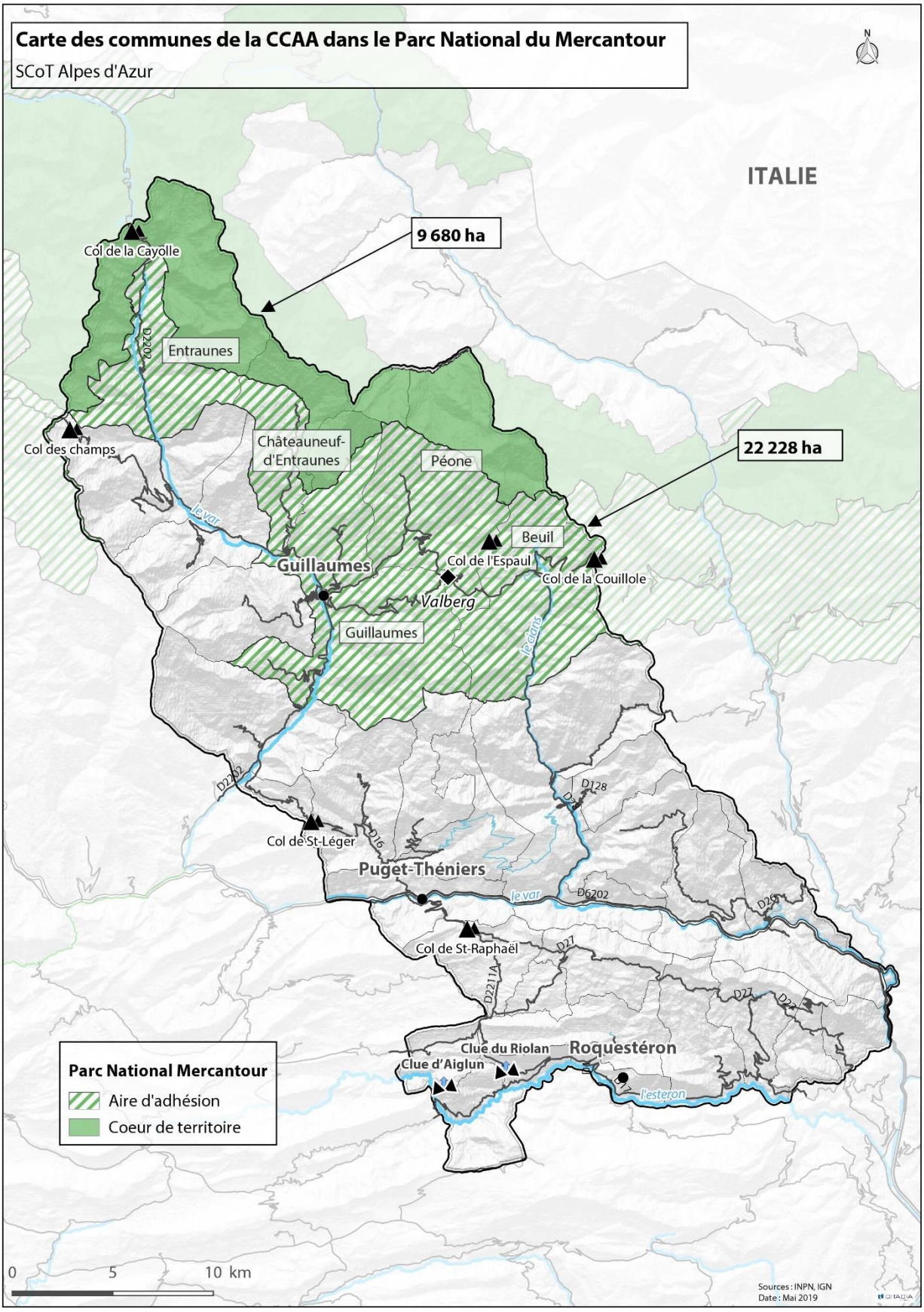

Le Parc National du Mercantour a vu le jour par décret n° 79-696 du 18 août 1979 e sa charte a été révisée 2009. Celle-ci a une durée effective de 15 ans. Comme tout parc national, le Parc National du Mercantour est constitué

- **d'une zone de « cœur », soumise à une réglementation** de protection de la biodiversité, qui précise les principes généraux inscrits dans le code de l'environnement par le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009.
- **d'une zone « d'adhésion », soumise à des orientations** de développement durable qui servent de support aux actions de développement durable.

Les objectifs pour le cœur

Les 17 objectifs du parc sont classés en 5 axes. Les objectifs se déclinent en 37 modalités réglementaires et en 24 actions contractuelles.

AXE 1 : Faire du cœur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des changements globaux :

AXE 2 : Protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous :

AXE 3 : Préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des écosystèmes :

AXE 4 : Assurer la conservation des espèces emblématiques

AXE 5 : Protéger l'héritage culturel :

Les orientations pour la zone d'adhésion :

Il existe 12 orientations précisées par des mesures consignées par fiche dans la charte du parc national.

Orientation 1 : Prendre soin du paysage

Orientation 2 : Préserver les milieux naturels et les espèces

Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel

Orientation 4 : Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

Orientation 5 : Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages

Orientation 6 : Valoriser durablement les ressources forestières

Orientation 7 : Conforter l'artisanat local

Orientation 8 : Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés

Orientation 9 : Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux

Orientation 10 : Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Orientation 11 : Sensibiliser aux enjeux environnementaux
et au développement durable

Orientation 12 : Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé

Le SCoT compte 5 communes dans le Parc National du Mercantour. Chacune de ces cinq communes possède une partie inscrite dans la zone de cœur du parc, le reste de la commune étant en zone d'adhésion. Il s'agit des communes d'Entraunes, Châteauneuf-d'Entraunes, Guillaumes, Péone et Beuil.

Carte des vocations du territoire du Parc National du Mercantour

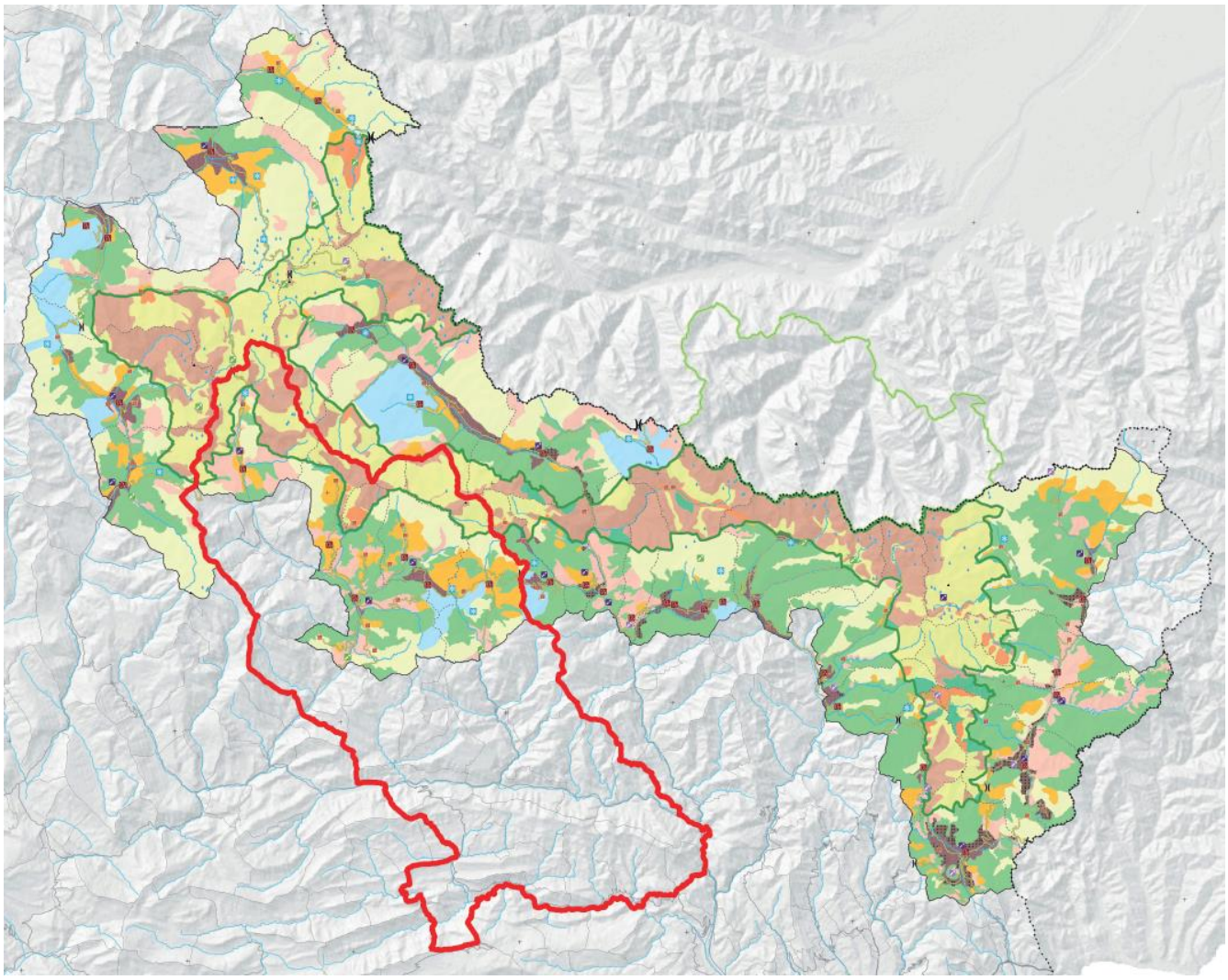

Parc national du Mercantour

Les objectifs pour le cœur

Faire du coeur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des changements globaux

Applicable à tout le cœur

Objectif I : Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration.

Objectif II : Protéger l'image du parc et promouvoir l'éco-responsabilité des activités s'exerçant dans le coeur.

Espaces à vocation dominante naturelle

Objectif III : Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne.

Protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous

Applicable à tout le cœur

Objectif IV : Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux.

Sites paysagers remarquables

Objectif V : Mettre en valeur les sites remarquables du coeur de parc.

Paysages construits

Objectif VI : Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits.

Préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des écosystèmes

Applicable à tout le cœur

Objectif VII : Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques.

Espaces à vocation dominante pastorale

Objectif VIII : Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire.

Paysages construits

Objectif IX : Maintenir ou restaurer l'habitat du Tétras-Lyre.

Espaces à vocation dominante forestière

Objectif X : Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière.

Milieux aquatiques patrimoniaux

Cours d'eau principaux

Objectif XI : Préserver les milieux aquatiques, maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine.

Assurer la conservation des espèces emblématiques

Applicable à tout le cœur

Objectif XII : Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes Saxifrage à fleurs nombreuses.

Objectif XIII : Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu.

Objectif XIV : Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver ses dynamiques naturelles.

Protéger l'héritage culturel

Sites culturels remarquables

Monuments historiques

Objectif XV : Limiter la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles.

Objectif XVI : Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens.

Villages et hameaux

Objectif XVII : Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti.

Les orientations pour l'aire d'adhésion

Pour un patrimoine préservé et valorisé

Châtaigneraies et oliveraies
Espaces ouverts en vallée
Sites paysagers remarquables

Orientation 1 : Prendre soin des paysages.

Espaces à vocation dominante naturelle

Orientation 2 : Préserver les milieux naturels et les espèces.

Villages et hameaux
Sites culturels remarquables
Monuments historiques

Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel.

Vers un développement économique durable et une haute qualité de vie

Domaines skiables
Sites nordiques

Orientation 4 : Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes.

Alpages
Espaces à vocation dominante agropastorale

Orientation 5 : Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages.

Espaces à vocation dominante forestière

Orientation 6 : Valoriser durablement les ressources forestières.

Applicable à toute l'aire d'adhésion

Orientation 7 : Conforter l'artisanat local.

Orientation 8 : Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés.

Vers l'e xcellence environnementale

Milieux aquatiques patrimoniaux
Cours d'eau

Orientation 9 : Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux.

Applicable à toute l'aire d'adhésion

Orientation 10 : Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Orientation 11 : Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable.

Orientation 12 : Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé.

3. La charte du Parc Naturel Regional des Prealpes d'Azur

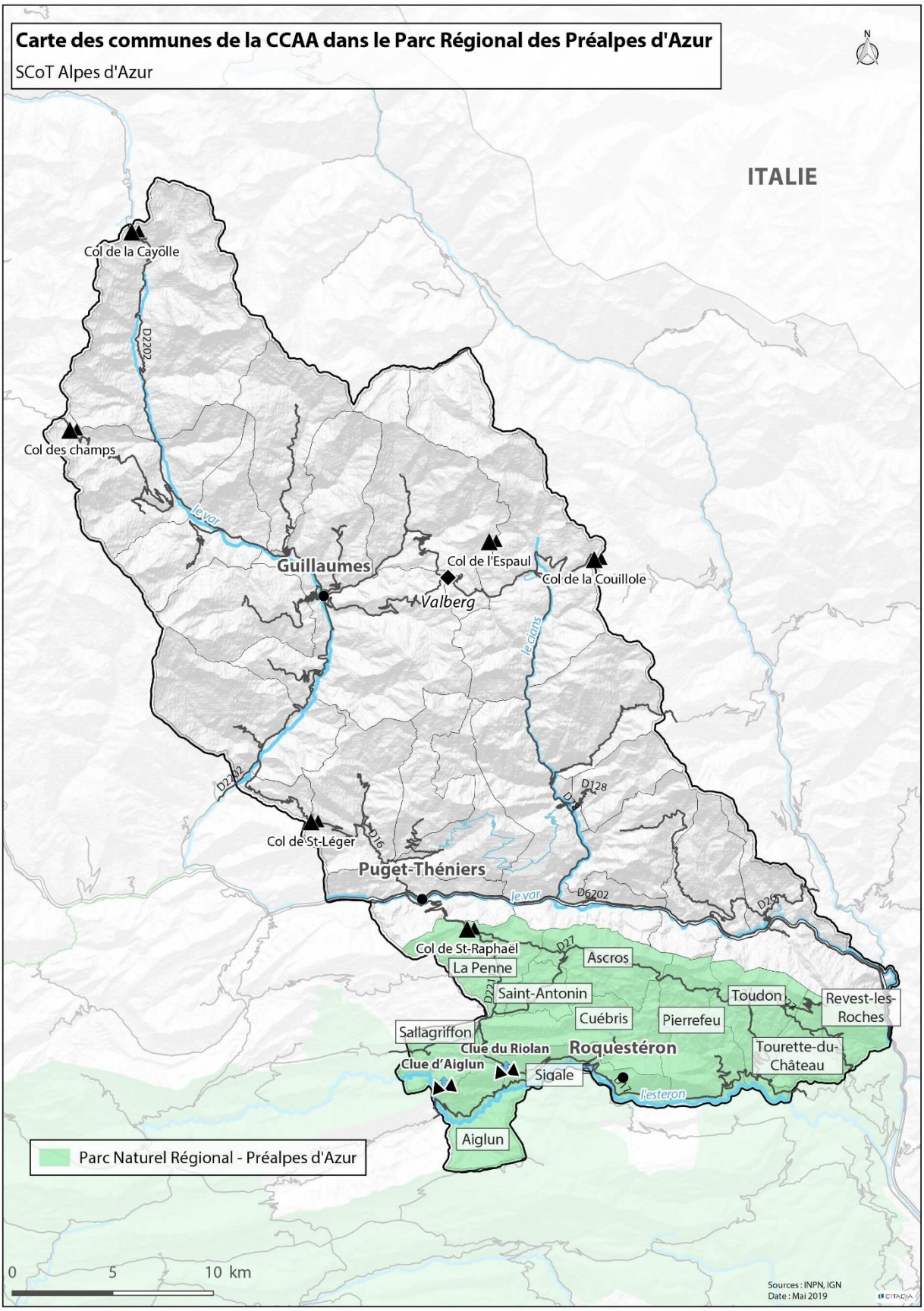

Le projet de création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire des Préalpes d'Azur émane d'une dynamique collective engagée au début des années 1990 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays d'Accueil Provence 06 (SIVU PAP06) sur les 21 communes des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules. L'objectif initial ciblait le développement et la promotion touristique, afin de répondre au besoin pressant de relance de l'économie locale.

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a été créé par décret ministériel du 30 mars 2012.

Les Parcs Naturels Régionaux ont pour vocation réglementaire (article R333-1 du code de l'Environnement) de :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

A cet effet, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur fixe dans sa charte, 4 axes déclinés en 12 orientations stratégiques :

AXE 1 - Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur.

AXE 2 - Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique.

AXE 3 - Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines.

AXE 4 : Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire.

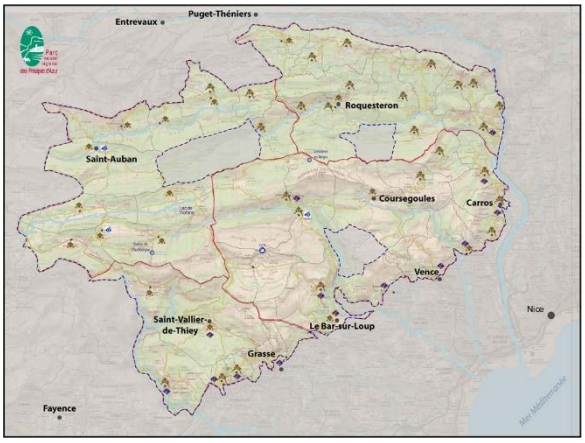

Les communes du SCoT Alpes d'Azur appartenant au PNR des Préalpes d'Azur sont : La Penne, Saint-Antonin, Ascros, Pierrefeu, Toudon, Tourette-du-Château, Revest-les-Roches, Sallagriffon, Aiglun, Sigale et Roquesteron.

4. Le Schema Directeur d'Amenagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schema d'Amenagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

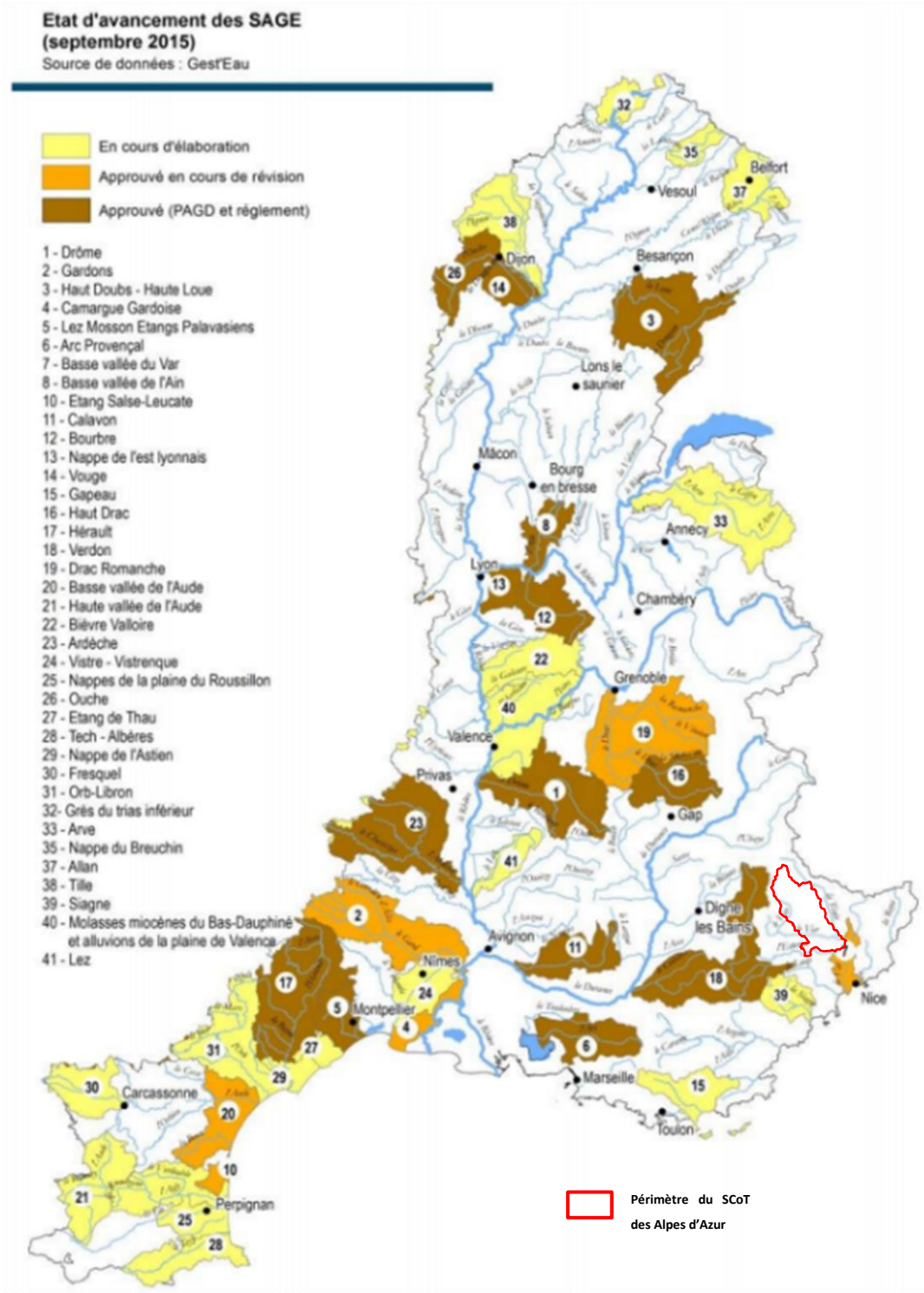

Périmètre et avancement des SAGE compris dans le SDAGE Rhône-Méditerranée

Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

Le SDAGE est imposable aux documents d'urbanisme et aux administrations pour toute décision prise dans le domaine de l'eau. Le SAGE est une déclinaison du SDAGE à l'échelle des sous-bassins.

Le SDAGE Rhône Méditerranée élabore un programme de mesures (PDM) pour la période 2016-2021, qui met en place les orientations fondamentales et des mesures territorialisées.

Orientations fondamentales :

Orientation 0 : S'adapter aux effets du changement climatique

Orientation 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

Orientation 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

Orientation 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

Orientation 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Orientation 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Orientation 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides

Orientation 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Orientation 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le SAGE de la Basse Vallée du Var consigne des orientations stratégiques dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Sur le territoire du SCoT, seule la commune de Revest-les-Roches est soumise au SAGE du sous-bassin versant de la basse vallée du Var (SAGE n°7 sur la carte ci-après). Les mesures pour atteindre les objectifs de bon état du cours d'eau sont :

Pression à traiter : Altération de la continuité

- Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Pression à traiter : Altération de la morphologie

- Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
- Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

- Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
- Gérer les déchets de la collecte à l'élimination

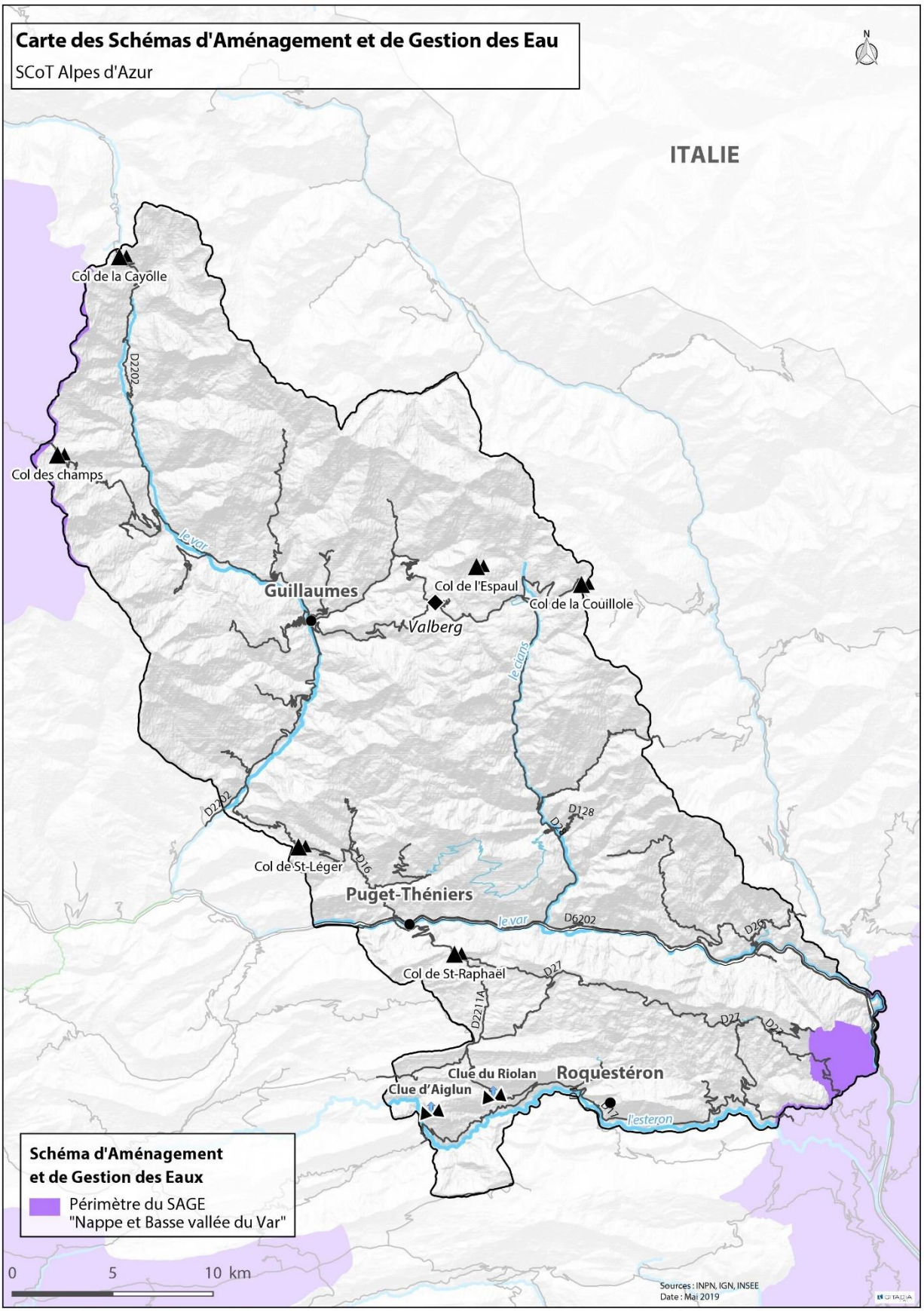
Carte des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eau
SCoT Alpes d'Azur
N
ITALIE
Col de la Cayolle
D2202
Col des champs
le var
Guillaumes
Col de l'Espaul
Col de la Couillole
Valberg
le cians
D2202
D128
D16
Col de St-Léger
Puget-Théniers
le var
D6202
D26
Col de St-Raphaël
D27
D2211A
D27
D27
Clue du Riolan
Roquestéron
Clue d'Aiglun
l'esteron
Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Périmètre du SAGE
"Nappe et Basse vallée du Var"
0
5
10 km
Sources : INPN, IGN, INSEE
Date : Mai 2019

5. Le Schema Regional d'Amenagement, de Developpement Durable et d'Egalite des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) tout au long des articles L.4251-1 à L.4251-11.

Les objectifs du SRADDET sont de synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants (se substitue aux SRCAE, SRCE, PRPGD, PRIT, PRI) pour donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Il doit afficher des objectifs de moyen et long terme dans les domaines de compétence du schéma et notamment en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires ;
- de désenclavement des territoires ruraux ;
- d'infrastructures de transport ;
- d'habitat ;
- de gestion économe de l'espace ;
- d'intermodalité et de développement des transports (personnes et marchandises) ;
- de lutte contre le changement climatique ;
- de pollution de l'air ;
- de protection et restauration de la biodiversité ;
- de maîtrise et valorisation de l'énergie ;
- de prévention et gestion des déchets.

Le projet de SRADDET de la région PACA a été arrêté le 18 octobre 2018 avant lancement de l'enquête publique (délibération N° 18-652). Le PADD du présent SCoT doit être compatible avec les règles qu'il fixe. Les règles du SRADDET obéissent à trois lignes directrices, auxquelles sont ajoutées les règles en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire :

- **renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional**
- **maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau**
- **conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants**
- **règles en matière de prévention et gestion des déchets**
- **règles en matière d'économie circulaire**

II. LES DOCUMENTS QUE LE SCOT DOIT PRENDRE EN COMPTE

L'article L131-2 du code de l'urbanisme stipule que :

Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte :

1° Les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales ;

2° Les schémas régionaux de cohérence écologique prévus à l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;

3° Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine prévus à l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

4° Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ;

5° Les schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement ;

6° Les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière.

1. Le Schema Regional de Coherence Ecologique

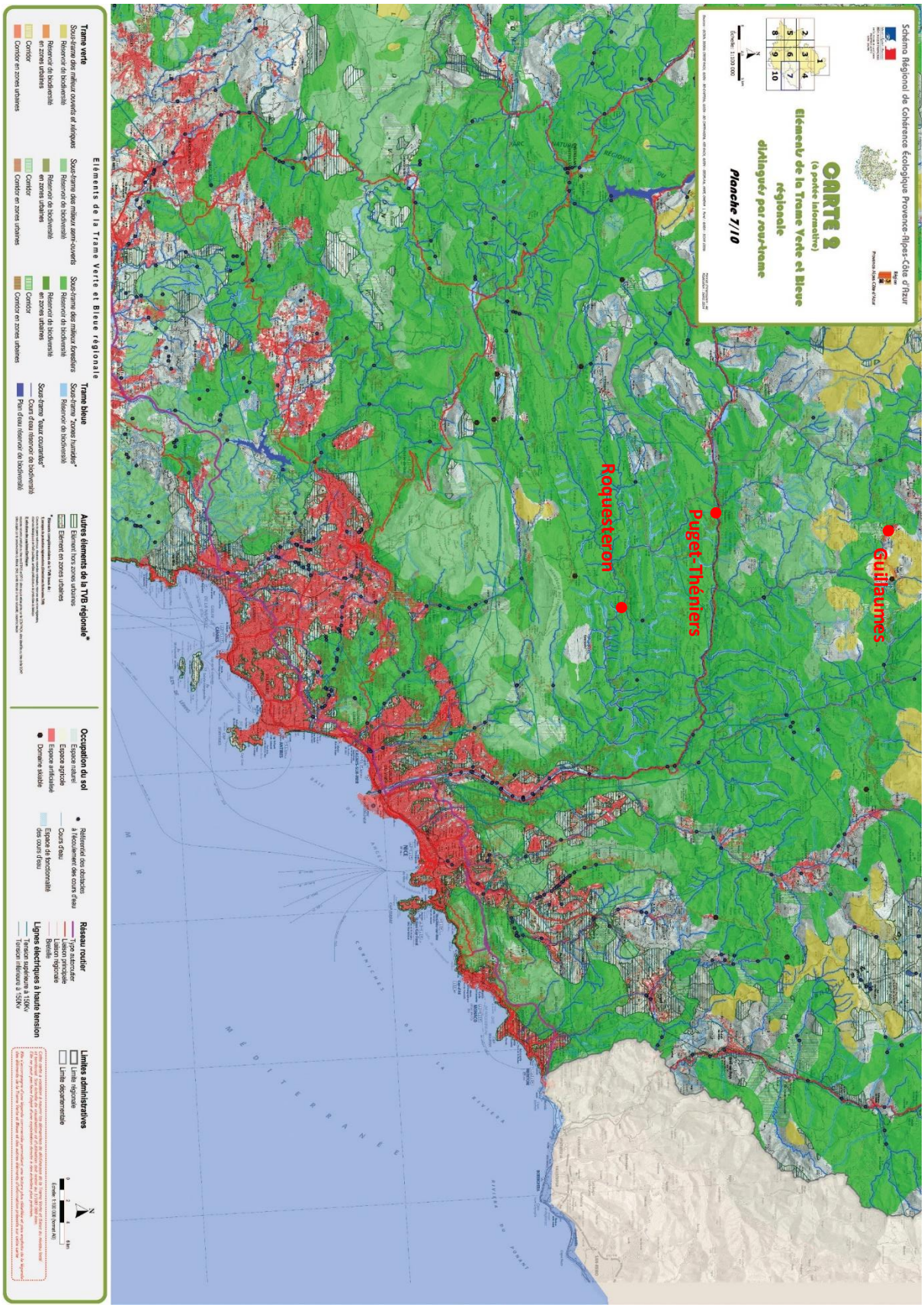

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Le diagnostic du SRCE présente l'ensemble des Alpes du Sud comme une continuité alpine d'intérêt international et national à préserver.

Le plan d'action du SRCE se décline en quatre orientations stratégiques.

Orientation 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques (en particulier en s'appuyant sur les documents d'urbanisme).

Orientation 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.

Orientation 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.

Orientation 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

A l'échelle du SCoT Alpes d'Azur, le territoire est très majoritairement classé en réservoir de biodiversité, que ce soit pour la sous-trame des milieux ouverts et xériques, la sous-trame des milieux semi-ouverts et la sous-trame des milieux forestiers.

2. La charte du Pays des Vallees d'Azur Mercantour

Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour est une unité territoriale créée par arrêté du préfet du 15 avril 2003. Le Pays permet de constituer un périmètre de « cohésion géographique, économique, historique, culturelle ou sociale » (loi Voynet) qui a vocation à définir un projet de territoire.

Son périmètre est compris dans la Communauté de Communes Alpes d'Azur et donc du SCoT. En effet, le Pays préexistait à la communauté de communes porteuse du présent SCoT.

Les objectifs du Pays sont consignés dans le livre 2 de sa charte et s'articule autour de 5 ambitions déclinées en enjeux et axes stratégiques.

Les objectifs inscrits dans la charte du Pays des Vallées d'Azur Mercantour

Les ambitions	Les enjeux	Les axes stratégiques
1/Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour, un territoire fondé sur une cohérence locale durable	Conforter la cohérence locale et le faire savoir	-définir une identité « Pays », la faire partager et porter par la population locale -communiquer et promouvoir cette identité « Pays » et les potentialités qui s'y rapportent -renforcer et articuler, entre les territoires (animation…), une politique « Pays »
2/Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour, un territoire connecté au monde extérieur	Adapter les moyens de communication (transports, NTIC) aux besoins des populations et des entreprises	-développer et améliorer les réseaux de transports (routes, chemins de fer…) afin de relier le territoire aux axes structurants - le Pays à l'heure des NTIC, de la téléphonie mobile et de la télévision
3/Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour, une économie fondée sur la valorisation des activités existantes et à venir dans un souci de complémentarité et de maintien des populations	Créer de bassins économiques performants Assurer la cohérence et la complémentarité des territoires	-maintenir et dynamiser l'économie locale en favorisant un développement économique endogène -créer de la valeur ajoutée et valoriser les ressources locales (filière agricole et filière bois) -préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel, architectural et historique -soutenir, développer et dynamiser l'activité touristique
4/Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour, une égalité sociale	Renforcer, offrir, et rendre attractifs les services à la population Valoriser, conforter et développer les savoir-faire Offrir une éducation/formation ouverte à tous Soutenir et développer le tissu associatif	-renforcer et maintenir les services administratifs sur le territoire -adapter les services de proximité à la demande des usagers -soutenir et développer le tissu associatif
5/Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour, un territoire de grande qualité, aux ressources naturelles à préserver et valoriser	Préserver nos ressources naturelles pour l'avenir	-préserver, maîtriser et valoriser les ressources naturelles -améliorer la gestion la valorisation des déchets ménagers -développer la gestion et la valorisation des énergies durables (eau, air et énergies

(Source : charte du Pays des Vallées d'Azur Mercantour)

Candidature LEADER

Territoires uniques, transition entre littoral et haute montagne, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNRPA) et le Pays des Vallées d'Azur Mercantour (PAVM)/Communauté de Commune des Alpes d'Azur (CCAA) possèdent une identité et des problématiques propres, parfois très comparables et dont l'approche peut être complémentaire. Les premiers échanges entre les deux structures ont mis en lumière plusieurs axes de travail partagés, en particulier sur :

- le développement d'une économie endogène, rurale, viable et équilibrée ;
- l'affirmation d'une identité touristique rurale de qualité, qui préserve et valorise les patrimoines naturel et culturel ;
- la valorisation du potentiel agricole, pastoral et forestier ;
- le développement d'une offre de services novatrice et répartie de manière équilibrée sur le territoire ;
- l'instauration d'une culture numérique transversale aux services publics et entreprises, dont l'agriculture, le tourisme, la culture, etc.

Fortes de ces constats, les deux structures ont souhaité s'associer dans une candidature LEADER, afin de construire une coopération territoriale qui soit complémentaire des actions déjà entreprises et à l'échelle de ce vaste espace. Cette dynamique s'appuie sur une réelle volonté politique, affirmée le 11 juillet 2014 par une réunion commune des élus des deux territoires. Cette réunion a été l'occasion d'engager les travaux de candidature, dont les modalités ont été traduites dans une convention de partenariat spécifique présentée en Annexe 2 de ce document.

Les objectifs stratégiques du plan de développement de la candidature LEADER (2014)

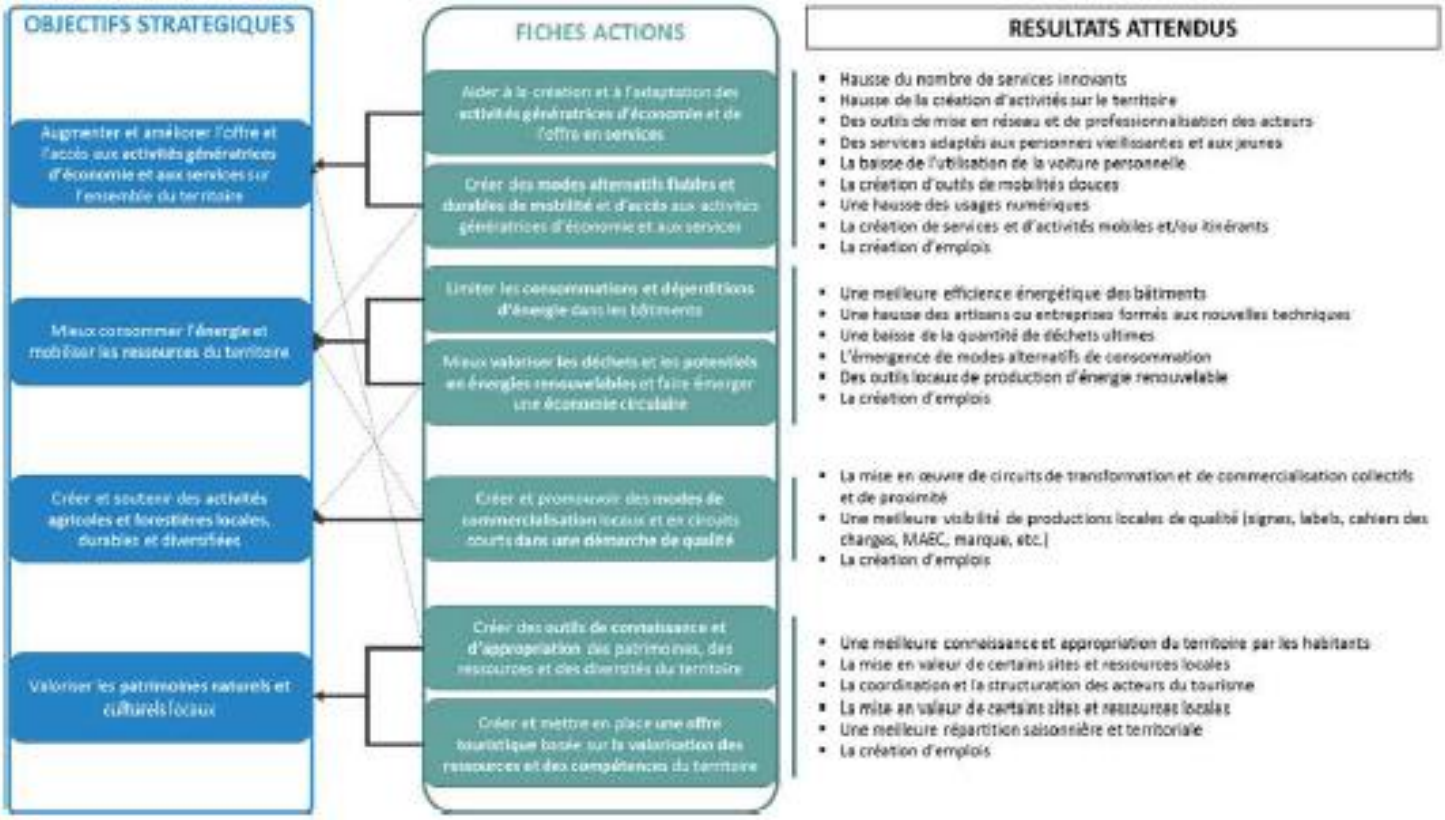

3. La charte Natura 2000 du « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons – Dome de Barrot – Gorges du Cians »

Par sa localisation géographique, le site NATURA 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot - Gorges du Cians », s'étend sur des substrats géologiques variés depuis les étages supraméditerranéen à alpin et recoupe les bassins versants de deux rivières importantes (Tinée et Cians). Il présente une grande variété de conditions de milieux propices à grande diversité biologique (50 espèces protégées et/ou inscrites aux annexes de la Directive Habitats et une faune patrimoniale remarquable).

Il rassemble ainsi une richesse élevée en habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire. C'est l'un des sites les plus riches actuellement prospecté dans le département des Alpes-Maritimes.

La charte Natura 2000, définie par les articles L414-3 et R 414-12 du Code de l'Environnement, est un outil d'adhésion au document d'objectifs Natura 2000. Elle définit les bonnes pratiques en vue de maintenir ou de développer des actions en faveur de la conservation des habitats et des espèces sur le site Natura 2000. C'est un document contractuel constitué d'une liste d'engagements obligatoires et de recommandations qui contribuent à la réalisation des objectifs de conservation.

La charte Natura 2000 s'adresse aux propriétaires et titulaires de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans les sites Natura 2000 et aux usagers du site (associations sportives, sociétés de chasse, organisateurs de projets, citoyens fréquentant le site etc…).

La charte Natura 2000 implique cinq engagements pour les signataires :

- permettre l'accès aux parcelles à la structure animatrice du site Natura 2000 ou aux experts désignés par elle afin de faciliter la réalisation d'opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels ;
- respecter la réglementation en vigueur sur le site et ne pas nuire aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- ne pas introduire d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes dans et abord du site Natura 2000 ;
- encourager la conservation des espèces et habitats sauvages et s'assurer de ne pas porter préjudice aux habitats naturels, à la faune et à la flore sauvages indigènes lors de l'élaboration de projets en consultant au préalable la structure animatrice ;
- ne pas entreposer volontairement de déchets et signaler les déchets déposés.

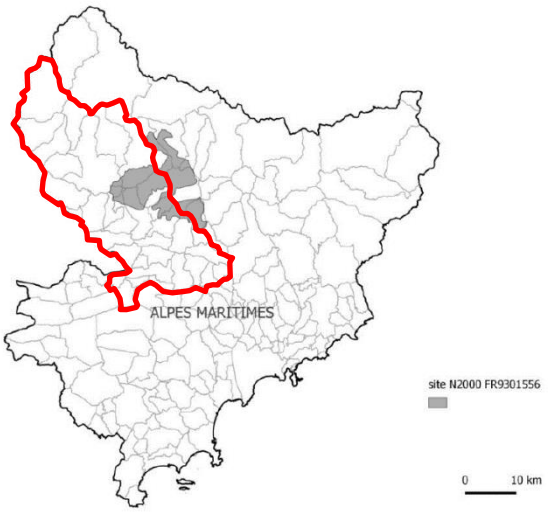

III. LES DOCUMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION PAR LE SCOT

SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE – SRCAE PACA approuvé le 28 juin 2013 et arrêté le 17 juillet 2013.

Objectifs globaux du SRCAE sont :

- la réduction de la consommation finale d'énergie
- la réduction de la consommation d'énergie par habitant
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
- la réduction des émissions d'oxydes d'azote
- la réduction des émissions de particules fines

Ces objectifs ont des horizons qui varient entre 2015 et 2013 au moment de l'approbation du SRCAE.

SRE PACA, SCHEMA REGIONAL EOLIEN ANNEXE AU SRCAE, arrêté par le Préfet de Région en septembre 2012

Objectifs :

- identifier « les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne » en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat ;
- déterminer des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de l'éolien.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – PCAET

Il a été élaboré à l'échelle du département et les axes d'intervention sont :

- Bâti et aménagement :
- Mobilité et transport :
- Développement économique et social :
- Energie
- Agriculture et forêts

Les communes du SCoT Alpes d'Azur en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, a présenté un projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ce projet a été approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le SCoT bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Cet appui financier permet notamment de :

- doter le territoire d'une ingénierie dédiée à TEPCV
- développer la mobilité décarbonée ;
- créer des bâtiments publics exemplaires en matière de consommation d'énergies ;
- agir contre la pollution lumineuse.

3

Partie 3 : PROFIL SOCIETAL ALPES D'AZUR

I. LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

1. UNE FAIBLE POPULATION A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

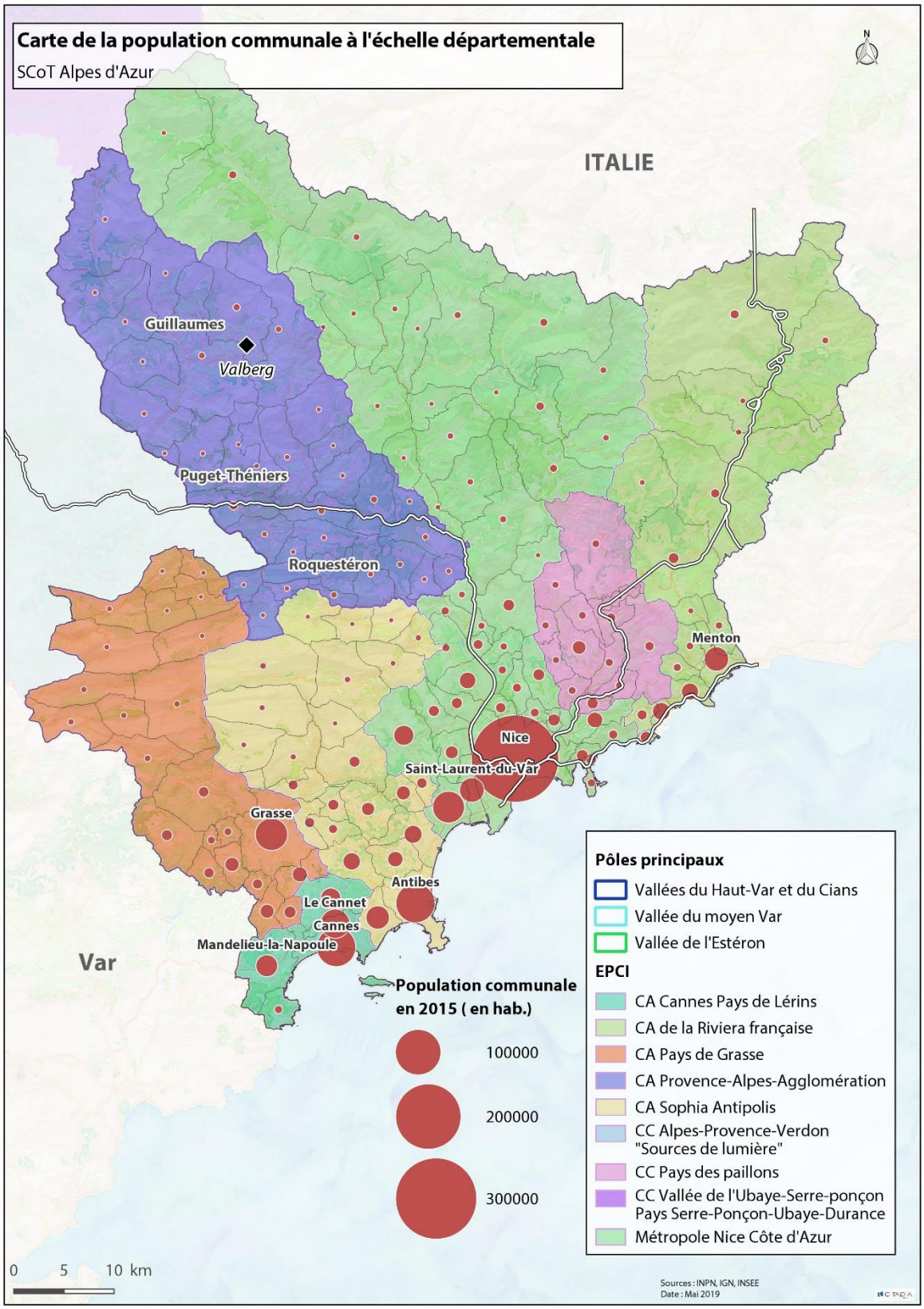

Avec **9689 habitants en 2015**, la Communauté de Communes Alpes d'Azur est l'EPCI le moins peuplé du département Alpes-Maritimes (06). L'intercommunalité représente 0,89% de la population du département (1 082 440 hab.). Cette faible proportion est d'autant plus marquante que :

- le département ne compte que 7 intercommunalités ;
- la superficie de la CCAA couvre 888.5 km² soit environ 20,6% du département. Il s'agit de la seconde plus grande superficie d'EPCI du département après la métropole.

Pour autant, cette faible densité de population (10,9 hab./km²) n'est pas spécifique à la CCAA. Concernant la répartition démographique, le département peut *schématiquement* être divisé en deux parties :

- le littoral : une bande d'environ 30 km qui concentre la majorité de la population grâce à son attractivité (grands pôles urbains et périurbanisation)
- Le Haut-Pays : moins peuplé, plus escarpé et où l'implantation humaine est plus contrainte.

Les territoires périphériques de la CCAA présentent de fait les mêmes caractéristiques démographiques, bien qu'à l'échelle de leurs EPCI respectifs, leur population est beaucoup plus importante.

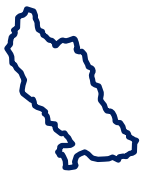

SCoT des Alpes d'Azur

- **9689 habitants (0,9% du département)**
- **888 km² (20% du département)**

CC du Pays des Paillons

- **26 649 habitants (2,5% du département)**
- **216 km² (5% du département)**

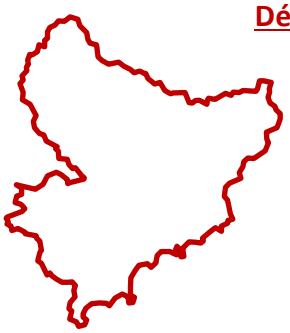

Département des Alpes-Maritimes

- **1 083 704 habitants**
- **4 299 km²**

La population du SCoT est faible pour un très vaste territoire. L'évolution démographique se caractérise par un **ralentissement de la croissance** au cours de ces cinq dernières années, accompagné d'un phénomène prononcé de **vieillissement de la population et de desserrement des ménages.**

2. UNE DEMOGRAPHIE REPARTIE EN TROIS POLES

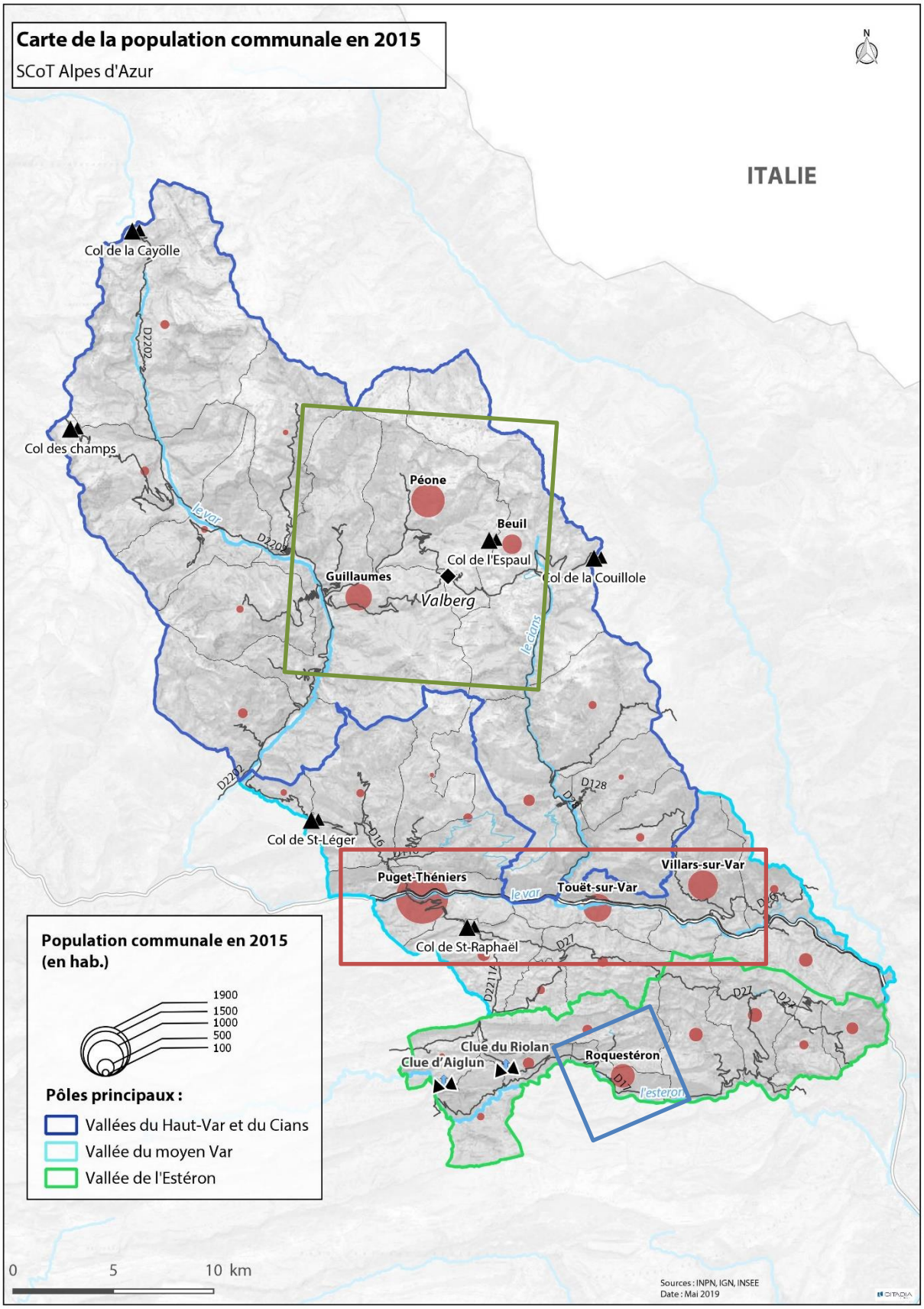

Vallée du moyen Var

- **12 communes**
- **47% de la population**
- **0,8% de croissance annuelle**

Vallées du haut Var et du Cians

- **13 communes**
- **31% de la population**
- **-0,6% de croissance annuelle**

Vallée de l'Estéron

- **9 communes**
- **21% de la population**
- **1,4 % de croissance annuelle**

Trois systèmes démographiques :

- la vallée du moyen Var,
- les vallées du haut Var et du Cians
- la vallée de l'Estéron,

La répartition démographique est donc très inégale puisque près de 50% de la population est regroupée le long de la vallée du Var. Puget-Théniers est la ville principale de ce pôle et de la CCAA (1898 habitants en 2015) et possède le double de population par rapport à la seconde commune du territoire : Péone (866 habitants).

La population du SCoT a fortement augmenté depuis 1975 (+163% avec un taux d'évolution moyen annuel de 0,96%). La vallée du moyen Var représente, en nombre, le pôle démographique porteur : +1607 habitants depuis 1968. En revanche, la vallée de l'Estéron montre le plus de dynamisme avec une croissance de 209% sur cette même période.

Evolution de la population municipale entre 1968 et 2015

Source : INSEE RP 2015

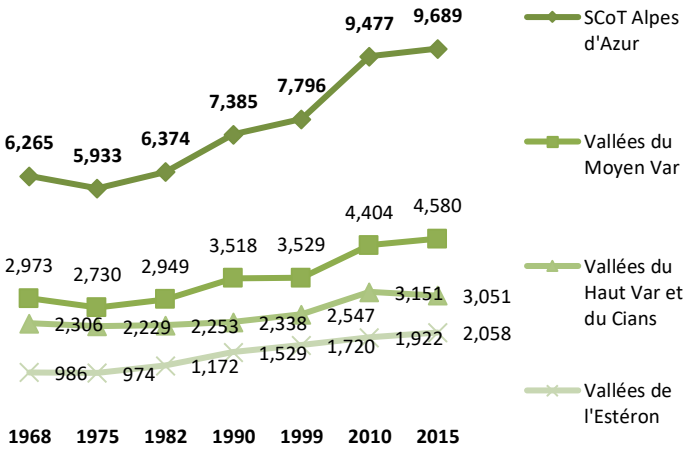

3. UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE PORTE PAR LES FLUX MIGRATOIRES.

Sur la période 2010-2015, la croissance démographique est de 0,4%, surtout portée par le solde migratoire. Seul le solde démographique des vallées du haut Var et du Cians est négatif, fortement influencé par un solde migratoire négatif, bien que son solde naturel soit le plus élevé des trois pôles.

Moteurs de la croissance démographique entre 2010 et 2015

Source : INSEE RP 2015

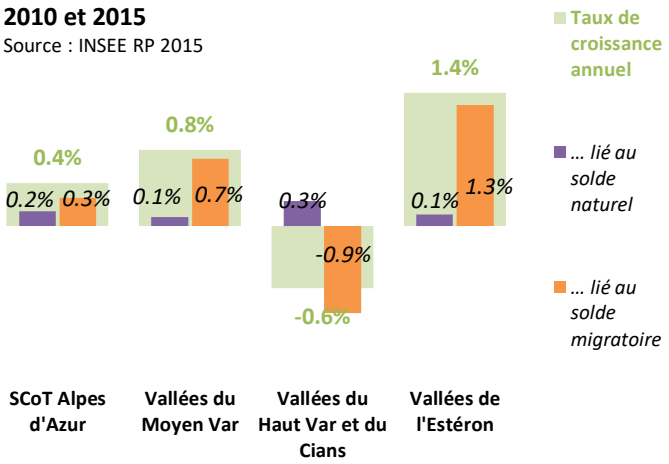

4. UNE POPULATION VIEILLISSANTE.

En 2015, 53% de la population du SCoT avait plus de 45 ans ce qui correspond à 3,2% de plus qu'à l'échelle du département. La population est constituée de 29.2% de moins de 29 ans ce qui correspond à 2,7% de moins qu'à l'échelle du département. A l'échelle du SCoT, la population jeune se concentre dans la vallée du moyen Var : 51% de moins de 45 ans contre 41% dans les vallées du haut Var et du Cians et 46% dans la vallée de l'Estéron.

L'évolution de l'indice de jeunesse (2010-2015) montre que le vieillissement de la population est réel en particulier sur la vallée du moyen Var. La vallée de l'Estéron est le seul pôle démographique à posséder une dynamique de rajeunissement.

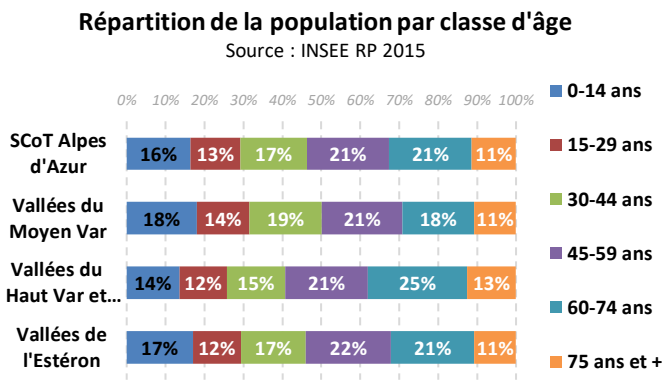

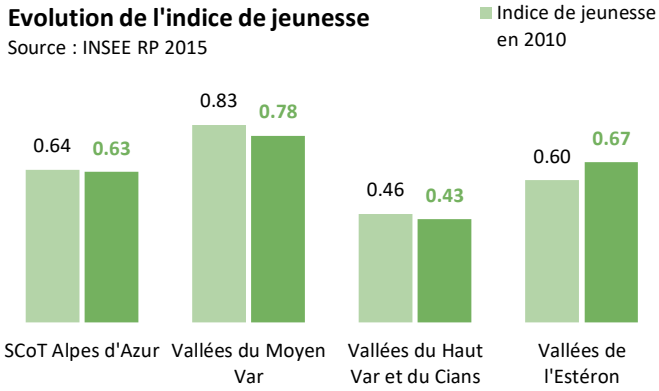

5. UNE SURREPRESENTATION DES PETITS MENAGES.

Le territoire des Alpes d'Azur est caractérisé par une population relativement peu familiale (2015) : 66% des ménages sont composés d'une à deux personnes. La part des couples avec enfant(s) ne représente ainsi que 23% des ménages.

Parmi les familles présentes, près d'une sur deux n'a pas d'enfants (47%). Une proportion légèrement plus importante que dans le reste du Département où seulement 43,7% des familles n'ont pas d'enfants.

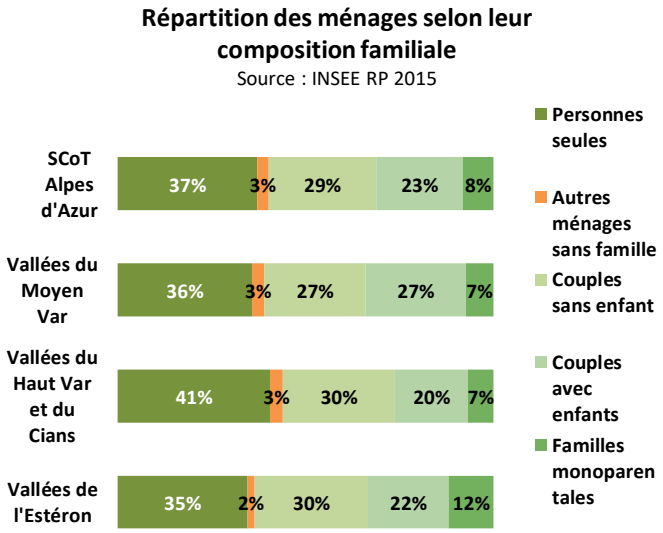

Entre 1999 et 2014, la taille moyenne des ménages est passée de 2,23 à 2,08 personnes constituant une baisse marquée, plus importante qu'à l'échelle du département.

Le desserrement des ménages est un phénomène observé à l'échelle nationale mais qui est renforcé sur les territoires contraints comme celui d'Alpes d'Azur avec un vieillissement accru de la population et une faible représentation des familles avec enfants.

Evolution de la taille moyenne des ménages
Source : INSEE RP 1999-2014

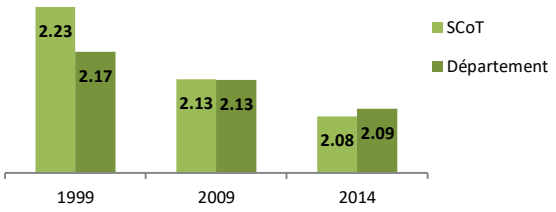

6. DES REVENUS FAIBLES

Le niveau de revenu médian de la CCAA est de 18 686 € en 2015. Ce sont des revenus relativement faibles par rapport à la moyenne départementale.

Ces revenus sont d'autant plus faibles que le département possède une moyenne plus élevée que la moyenne nationale. Cela souligne un moindre développement économique du territoire au sein des Alpes-Maritimes mais qui s'explique par sa position géographique la plus éloignée du littoral et de son activité (par rapport aux autres EPCI du département).

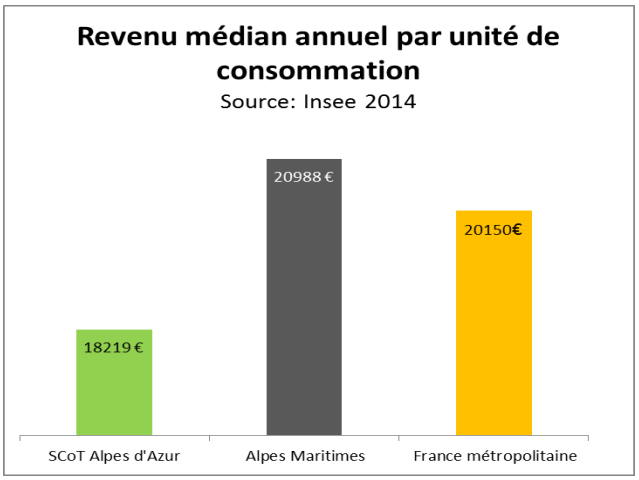

Les disparités de revenus sont assez importantes sur le territoire : des écarts importants sont observés sur les 34 communes. L'écart maximum est de 8 440€ entre Tourette-du-Château (21 552€) et Cuébris (13 112€).

La donnée du revenu médian n'est pas disponible pour toutes les communes de la CCAA, cependant un schéma de répartition peut être observé : les communes possédant le revenu médian le plus important se situe au Sud du SCoT ou bien dans des communes les plus accessibles, à savoir le long de la vallée du Moyen Var.

II. LE MARCHE DU LOGEMENT ET LA DYNAMIQUE DE L'HABITAT

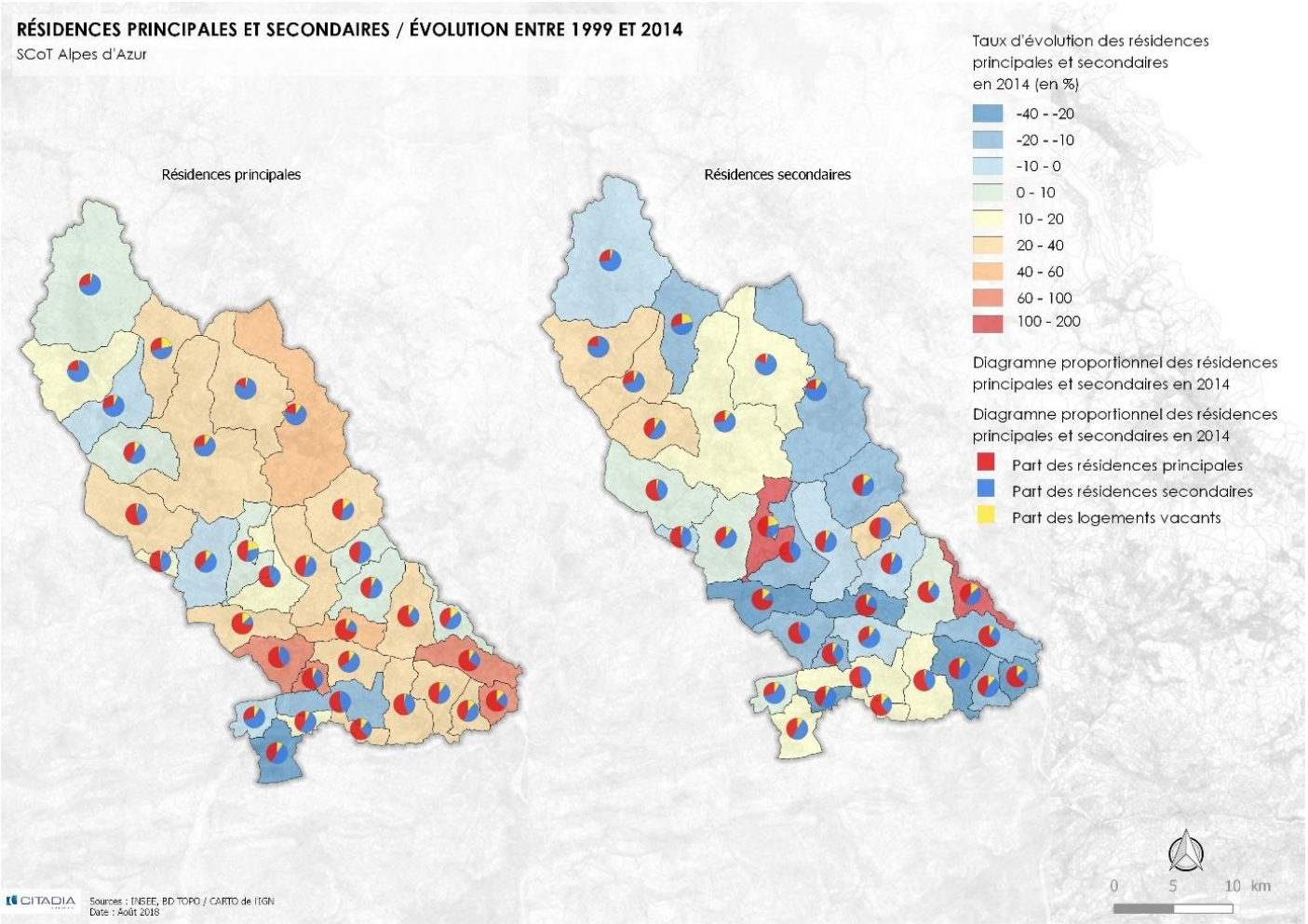

1. LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENT

11 251 logements pour 4332 ménages

- 4 356 résidences principales
- 6 028 résidences secondaires
- 867 logements vacants

1,2%/an de croissance (2010-2015)

50% de maisons et 50% d'appartements

Catégorie et types de logements (2015)	Logements	%
Ensemble	11 251	100,0
Résidences principales	4 356	38,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	6 028	53,6
Logements vacants	867	7,7
Maisons	*5 572*	*49,5*
Appartements	*5 596*	*49,7*

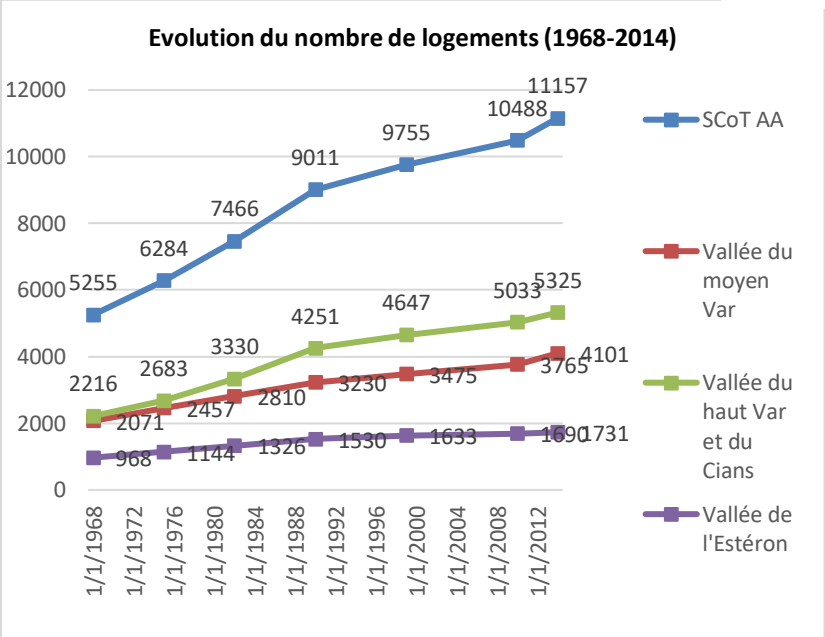

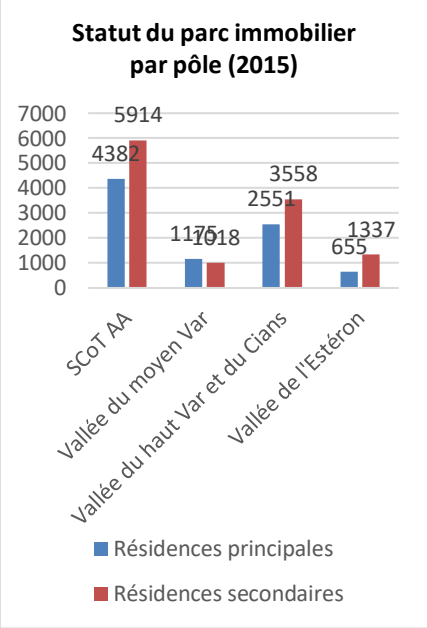

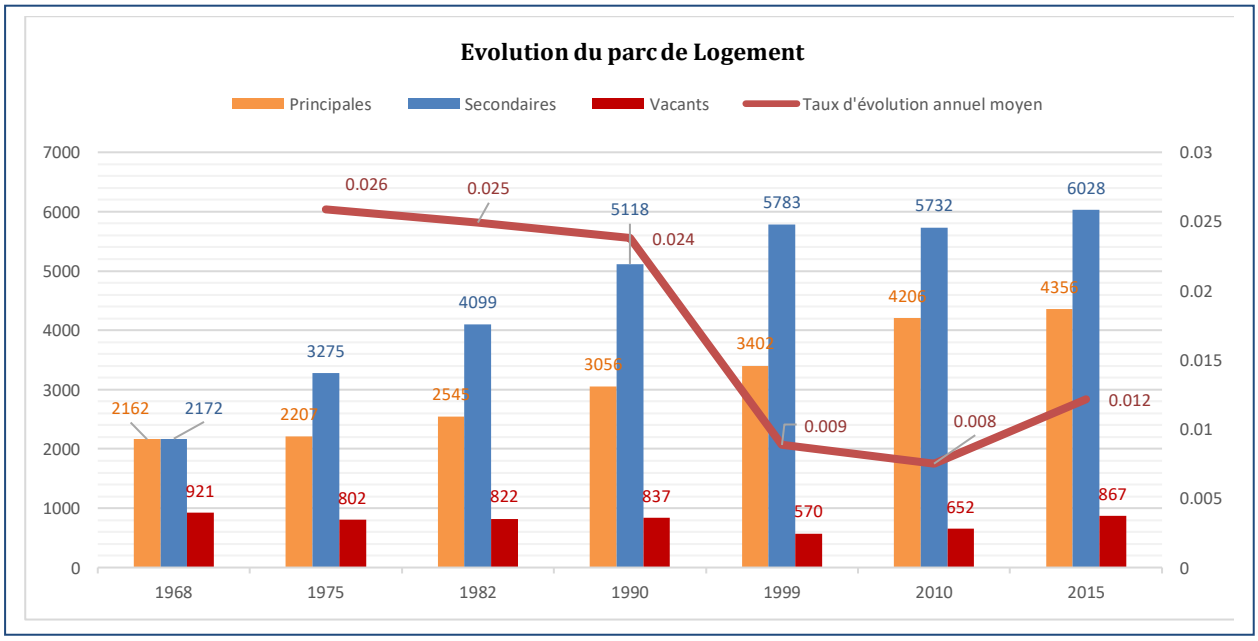

Un parc immobilier ancien et dominé par les résidences secondaires

Le parc de logement de la CCAA est constitué **de 11 251 logements pour 4332 ménages** (2015). Le nombre de logements a doublé depuis 1968. C'est un parc de logements qui compte **une part majoritaire de résidences secondaires** et logements occasionnels (6028 logements soit 53,6% en 2015).

La typologie des biens immobiliers est homogène puisque les maisons et appartement sont présents en part égale.

Le parc est assez ancien car 57% du parc a été construit avant 1971 et 32,7% a été construit avant 1919.

L'évolution du parc immobilier connait une **évolution accrue (1,2%/an) depuis 2010**, par rapport à la période 1990-2010 (0,8%).

Une typologie des logements directement corrélée au statut d'occupation.

Bien que les parts d'appartements et de maisons soit égales, leur répartition géographique est très différente. En effet, la station de Valberg cumule un nombre très important d'appartement, corrélé à l'importance des résidences secondaires : la commune de Péone, commune principale de la station de Valberg, compte 2025 appartements (et 511 maisons) en 2015 pour 2034 logements secondaires.

Les communes de Guillaumes et Péone (elles forment Valberg), Puget-Théniers et Villars-sur-Var sont les seules autres communes qui affichent un nombre d'appartement supérieur à 50% du parc de logements. Dans la Vallée du moyen Var, ces appartements font majoritairement office de résidences principales.

Un accroissement du parc immobilier à deux vitesses.

L'accroissement du parc de logements est la conséquence de l'évolution distincte des résidences principales et secondaires. En effet, les facteurs d'évolutions pour ces deux catégories ne mettent pas en jeu les mêmes secteurs du territoire :

- l'augmentation du nombre de résidences principales suit la tendance départementale et se concentre le long de la vallée du moyen Var
- l'augmentation du nombre de résidences secondaires se concentre particulièrement

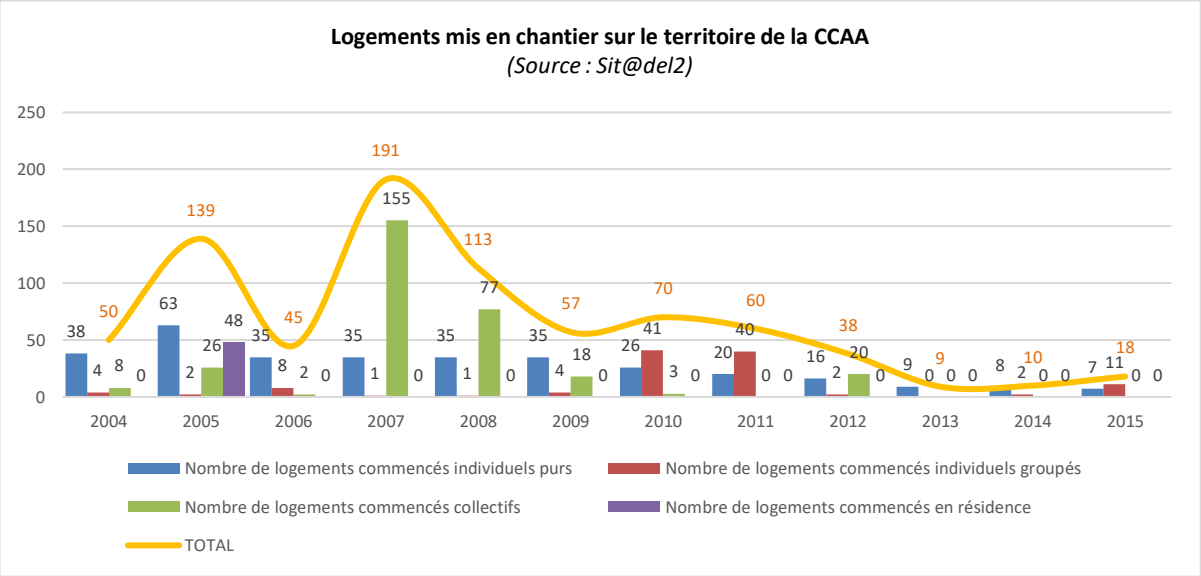

sur la station de Valberg (en particulier sur la commune de Péone).

2. QUALITE DES LOGEMENTS ET TYPOLOGIE DE D'OCCUPATION

De grands logements : 46% de logements avec plus de 4 pièces et 3,9% de studios
Des logements anciens : 57 % des logements a plus de 48 ans
Une majorité de propriétaires : 67,5 %
Un faible turn-over : 51% des ménages présents depuis plus de 10 ans
Une faible part de logements sociaux :4,8 %
Prix appartements : 1400€/m² - 2800€/m²
Prix maisons : 1500€/m² - 4000€/m²

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages
Ensemble	4 356	100,0	9 335
Depuis moins de 2 ans	554	12,7	1 238
De 2 à 4 ans	817	18,8	1 849
De 5 à 9 ans	768	17,6	1 806
10 ans ou plus	2 217	50,9	4 442

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2013	**4 281**	**100,0**
Avant 1919	*1 401*	*32,7*
De 1919 à 1945	*398*	*9,3*
De 1946 à 1970	*648*	*15,1*
De 1971 à 1990	*1 098*	*25,6*
De 1991 à 2005	*471*	*11,0*
De 2006 à 2012	*266*	*6,2*

Résidences principales selon le nombre de pièces	2015	%
Ensemble	4 356	100,0
1 pièce	170	3,9
2 pièces	696	16,0
3 pièces	1 467	33,7
4 pièces	1 154	26,5
5 pièces ou plus	869	19,9

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	4 356	100,0	9 335	15,4
Propriétaire	2 941	67,5	6 400	19,2
Locataire	1 196	27,5	2 477	7,0
dont d'un logement HLM loué vide	*207*	*4,8*	*481*	*10,4*

	2015	%
Ensemble	**4 356**	**100,0**
Salle de bain avec baignoire ou douche	*4 180*	*96,0*
Chauffage central collectif	*179*	*4,1*
Chauffage central individuel	*566*	*13,0*
Chauffage individuel "tout électrique"	*1 796*	*41,2*

Un parc immobilier relativement peu attractif.

Le parc des résidences principales de la CCAA compte une grande majorité de propriétaires occupants (67,5% en 2015 soit dix points de plus qu'à l'échelle du département) et des habitants présents depuis un longue période (ancienneté moyenne d'emménagement de 15 ans).

L'héritage immobilier du SCoT (57% des logements de plus de 48 ans) offre une typologie de logements grands. Avec le phénomène de desserrement des ménages (2,1 personne par ménage en 2015), le parc immobilier du territoire devient de moins en moins adapté à la forme des ménages. Seulement 3,9% des résidences principales sont des studios.

L'âge du parc joue aussi sur le confort des logements avec seulement 13 % des logements en chauffage central individuel contre 25,7 % à l'échelle du département.

Des phénomènes de rotation des ménages dans le parc immobilier.

La qualité relativement faible des logements combinée avec l'accessibilité difficile à certaines parties du territoire peut enrayer le phénomène de rotation des ménages. La forte proportion des propriétaires occupants de longue durée peut également gêner les parcours résidentiels sur le SCoT.

Un phénomène localisé sur la vallée du Var est à prendre en compte. En effet il est constaté, sur cette portion du territoire (de Puget-Théniers à Malaussène), un turn-over assez important. Sur ce corridor, il est assez fréquent de voir des ménages s'installer dans la vallée, profitant du cadre du territoire et des logements grands et moins couteux qu'à proximité de Nice, mais qui repartent rapidement, à cause des temps de trajets trop importants vers la métropole

Une surreprésentation des résidences secondaires qui influent sur l'occupation du parc immobilier.

Les résidences secondaires représentent 53,6% du parc immobilier du SCoT, principalement localisées sur les communes supports de la station de ski de Valberg (Péone, Beuil, Guillaumes).

En considérant que le taux d'occupation touristique est bien plus élevé que d'autres territoires alpins plus éloignés d'une aire métropolitaine, (Nice et la Région Urbaine Côte d'Azur - 1 million d'habitants), il est envisageable d'estimer qu'au moins 15% du parc de résidences secondaires est occupé en permanence tout au long de l'année.

Cette occupation touristique en rotation transforme de fait 900 résidences secondaires en logement occupé et ajoute en complément l'équivalent de 1800 à 2000 habitants supplémentaires au poids démographique

La Penne, village typique Alpes d'Azur

Le village de Péone

Un marché de l'immobilier attractif

Les prix des biens immobiliers s'échelonnent :

- de 1400€/m² à 2800€/m² pour les appartements
- de 1500€/m² - 4000€/m² pour les maisons

Les prix les plus élevés sont répartis autour des points d'attractivité du territoire avec au Sud, la proximité de la métropole niçoise, à l'Est la station de ski de Valberg et au Nord les portes du parc national du Mercantour.

Les prix les plus élevés se situent à Châteauneuf d'Entraunes et Péone et les plus faibles à Puget-Théniers, La Penne et Saint-Martin-d'Entraunes.

Les bas prix constatés à Puget-Théniers et sur de nombreuses communes de la vallée du moyen Var sont un facteur d'attractivité mais aussi de rotation des ménages.

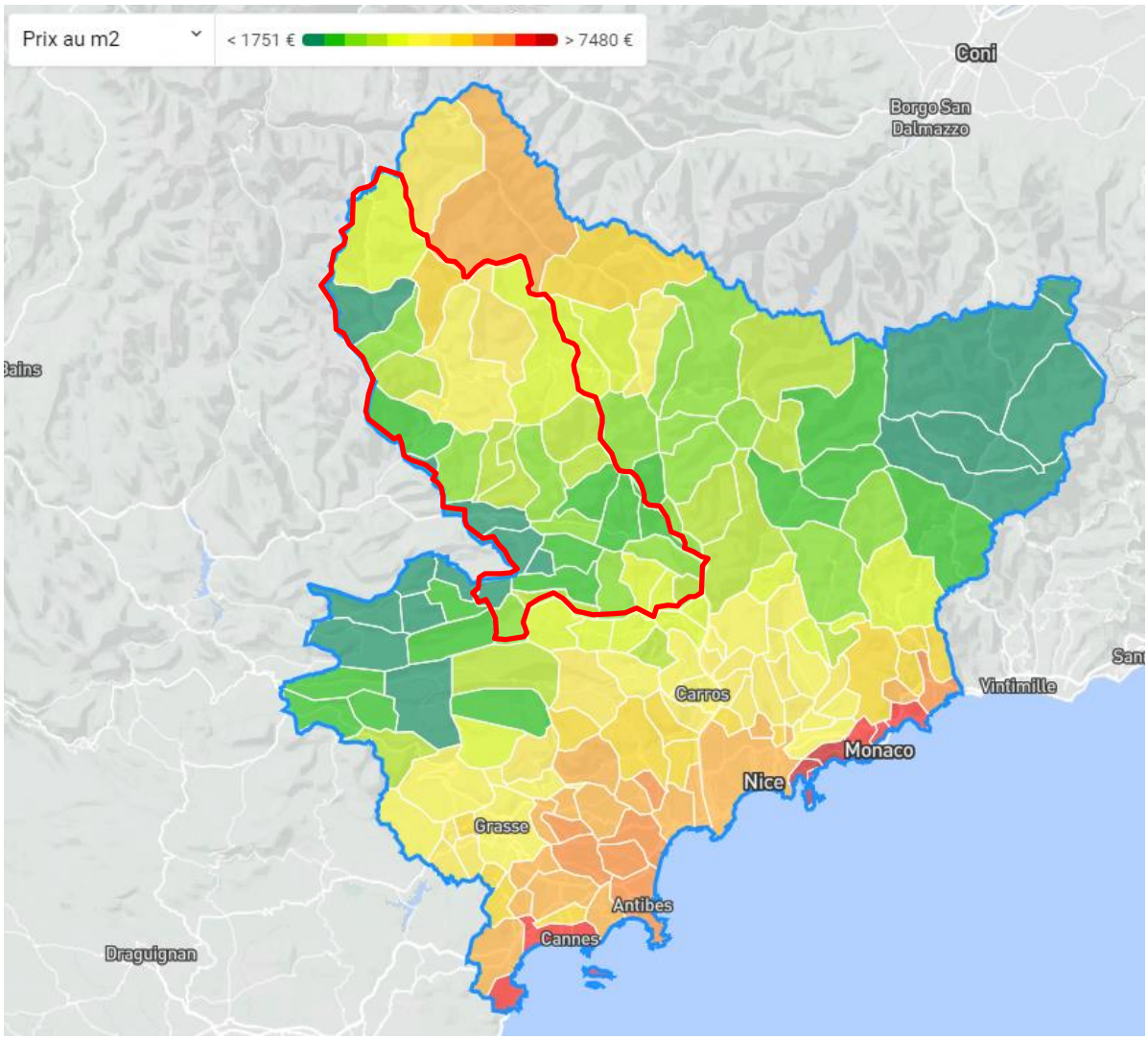

3. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS

867 logements vacants

7,7% du parc immobilier

Une croissance décorrélée de l'âge du parc

21,8% de vacance à Châteauneuf-d'Entraunes

13,4% de vacance à Puget-Théniers

11,2% de vacance à Roquestéron

3,8% de vacance à Péone

0,8% de vacance à Lieuche

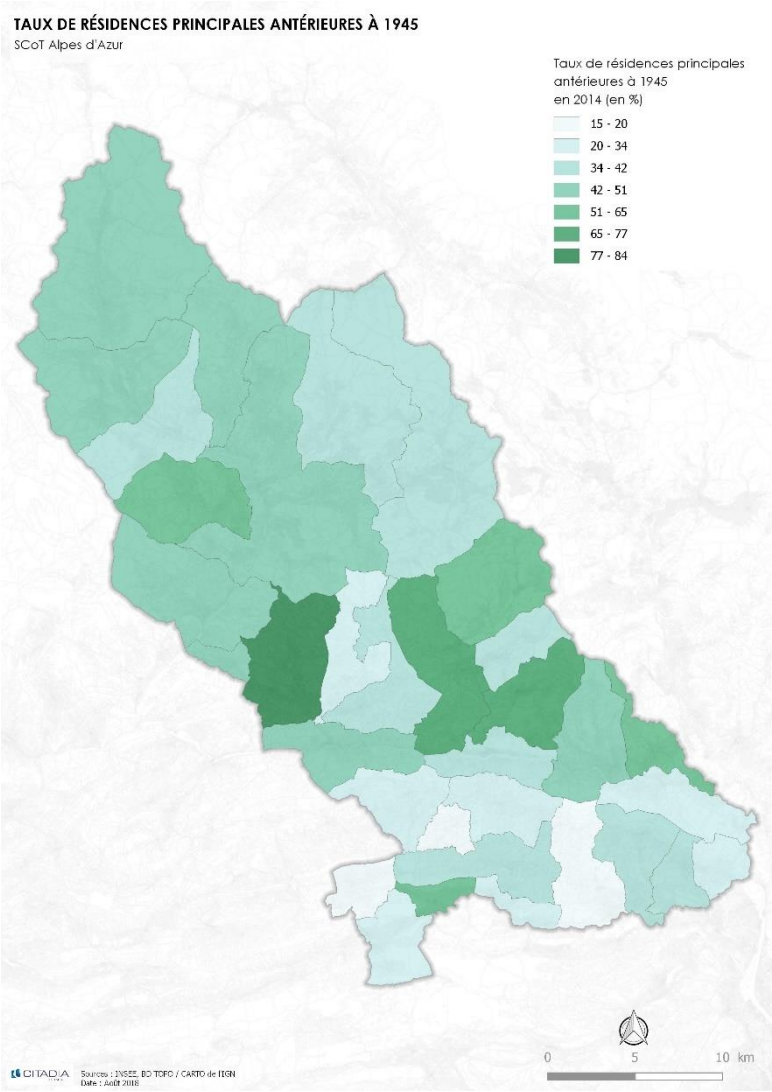

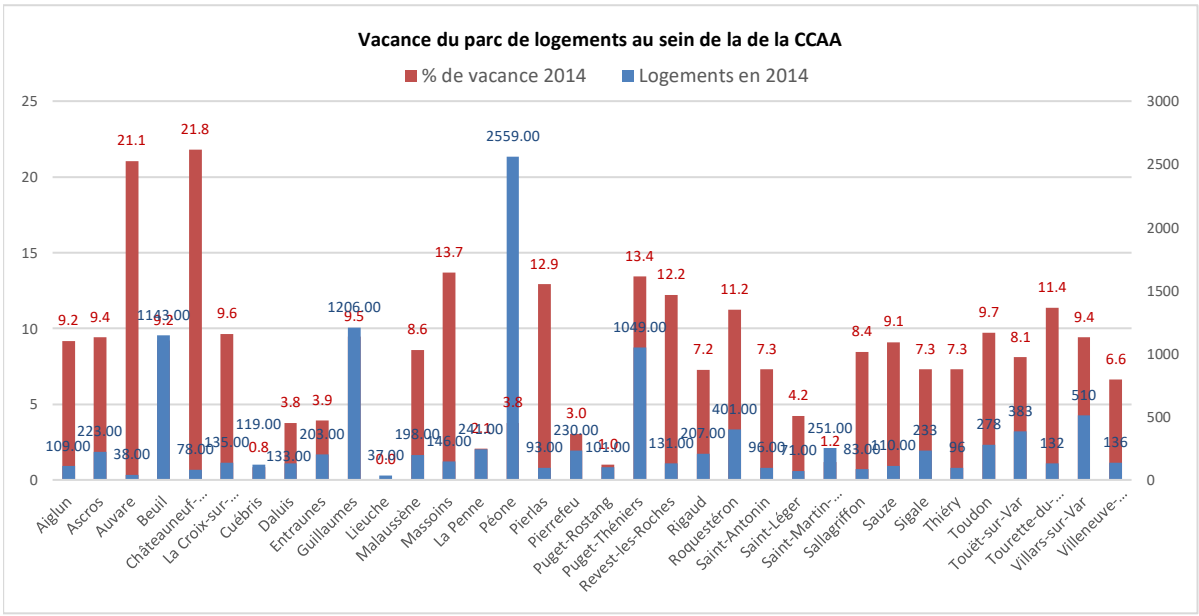

La vacance présente sur le territoire de la CCAA représente 867 logements en 2015, ce qui équivaut à environ 7,7% de parc dans son ensemble. La part de la vacance par rapport au parc de logements des communes connait une répartition inégale allant de 0,8% (Cuébris) à 21,8% (Châteauneuf-d'Entraunes). La vacance touche plus particulièrement les petites communes pourvues d'un parc de logements réduit. En revanche, en nombre absolu, c'est dans les communes les plus importantes que l'on trouve le plus de logements vacants. Cumulées, les communes de Beuil, Guillaumes, Péone, Puget-Théniers, Villars-sur-var, Touët-sur-Var représente 535 logements vacants en 2014, soit 67,7% de la vacance de la CCAA.

Une vacance qui dépend de la situation géographique

- pour les communes structurante (Péone, Guillaumes, Beuil, Puget-Théniers, Villars-sur-Var, Touët-sur-Var, Roquesteron) : la vacance se cantonne à une faible part du parc et constitue un levier d'optimisation de celui-ci, sans en constituer une menace importante
- pour les petites communes, la vacance peut atteindre une proportion capable, si elle est la situation est prolongée, d'affecter la trame bâtie des villages concernés.

Une typologie de la vacance qui dépend de l'échelle observée.

L'analyse de la vacance d'une commune à l'autre ne révèle pas de schéma d'évolution commun. Par ailleurs la variation de la vacance d'un recensement à l'autre montre des écarts prononcés. Le phénomène d'évolution de la vacance fait apparaitre deux dynamiques :

- à l'échelle communale, la vacance est « conjoncturelle ». Cette dynamique est en partie provoquée par un turn-over assez important des ménages installés depuis moins de 2 ans. En effet, il est fréquent de voir s'installer des ménages qui souhaitent profiter du cadre du territoire ainsi que de la proximité de la métropole niçoise, mais qui déménagent assez rapidement, en partie à cause des temps de trajets trop long.
- à l'échelle du SCoT, la vacance est « structurelle », c'est-à-dire qu'elle est ancrée depuis de nombreuses années. Si la vacance est très variable pour la majorité des communes, celles dont le parc de logement est le plus important conserve une proportion de vacance assez stable.

La vacance comme ressource en logement

Il est important de noter que les taux de vacance observés sont décorrélés de l'ancienneté du parc bâti (carte ci-après). Cela montre que la vacance n'est pas dû à la vétusté des logements, permettant d'envisager des mesures d'incitation à reconquérir ce parc, sans réhabilitation lourde.

NB : Cette appréciation est réalisée à l'échelle des communes et ne reflète pas la variété des logements vacants au cas par cas. Sous réserve d'une étude plus avancée permettant d'évaluer l'état du bâti vacant par commune, ces 535 logements vacants présentent une manne qu'il est envisageable d'exploiter dans le cadre des futurs objectifs de la CCAA.

4. LE PARC SOCIAL

Un parc social réduit mais en progression depuis 2014

Le Parc social de la CCAA est faible puisqu'il compte en tout 203 logements sociaux en 2014, soit 4,9% du parc des résidences principales. A l'échelle nationale, le parc social représente environ 12% du parc des résidences principales.

C'est un parc en pleine progression puisqu'il passe de 203 à 237 logements sur la période 2014-2017 ce qui représente une augmentation de 16,7%. Le parc social tend à progresser de manière égale sur le territoire du SCoT, mais on peut noter une progression plus marquée pour les communes de Guillaumes (+6 logements), Puget-Théniers (+13 logements) et Villars-sur-Var (+8 logements). A l'inverse, la commune de Roquesteron marque une perte de 2 logements sociaux.

Les opérateurs sociaux présents sur ce parc sont :

- Côte d'Azur Habitat
- Habitat 06
- SA Logis Familial (société HLM)

Dynamique des demandes et attributions

Les demandes les plus nombreuses sont faites pour des logements allant du T2 au T4 avec un pic de demande pour les T3. Les demandes se concentrent à Puget-Théniers avec 19 demandes en 2017. Pour les communes de Beuil et Villars-sur-Var qui comptent respectivement de nombreux logements sociaux, les demandes se cantonnes à (respectivement) 3 et 4.

Un phénomène particulier se joue pour les logements sociaux de la vallée du Moyen Var. En effet, certaines attributions de logements sociaux sont faites à des ménages issus de la basse vallée du Var ou de la métropole niçoise qui voit leur demande acceptée mais les contraints également à s'éloigner de l'aire urbaine. Il existe donc un phénomène d'installation subie pour une partie des ménages résidants du parc social.

Répartition des logements sociaux de la CCAA en 2014

	Nombre de résidences principales (2014)	Nombre de résidences principales HLM (2014)	Part des résidences principales HLM (2014)	Nombre de logements sociaux (2017)
Beuil	233	19	8,2 %	21
Cuébris	63	10	16,5 %	13
Entraunes	54	6	11,9%	8
Guillaumes	313	13	4,3 %	19
Lieuche	18	4	21,1 %	4
Malaussène	125	1	0,8 %	ø
Péone	423	11	2,5 %	14
Pierrefeu	123	1	0,8 %	2
Puget-Rostang	58	6	10,5 %	7
Puget-Théniers	730	82	11,2 %	95
Roquesteron	227	13	5,7 %	11
Toudon	130	5	4,0 %	6
Tourette-du-Château	54	1	1,8 %	0
Villars-sur-Var	290	29	10,0 %	37
Villeneuve-d'Entraunes	36	1	2,8 %	ø

5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

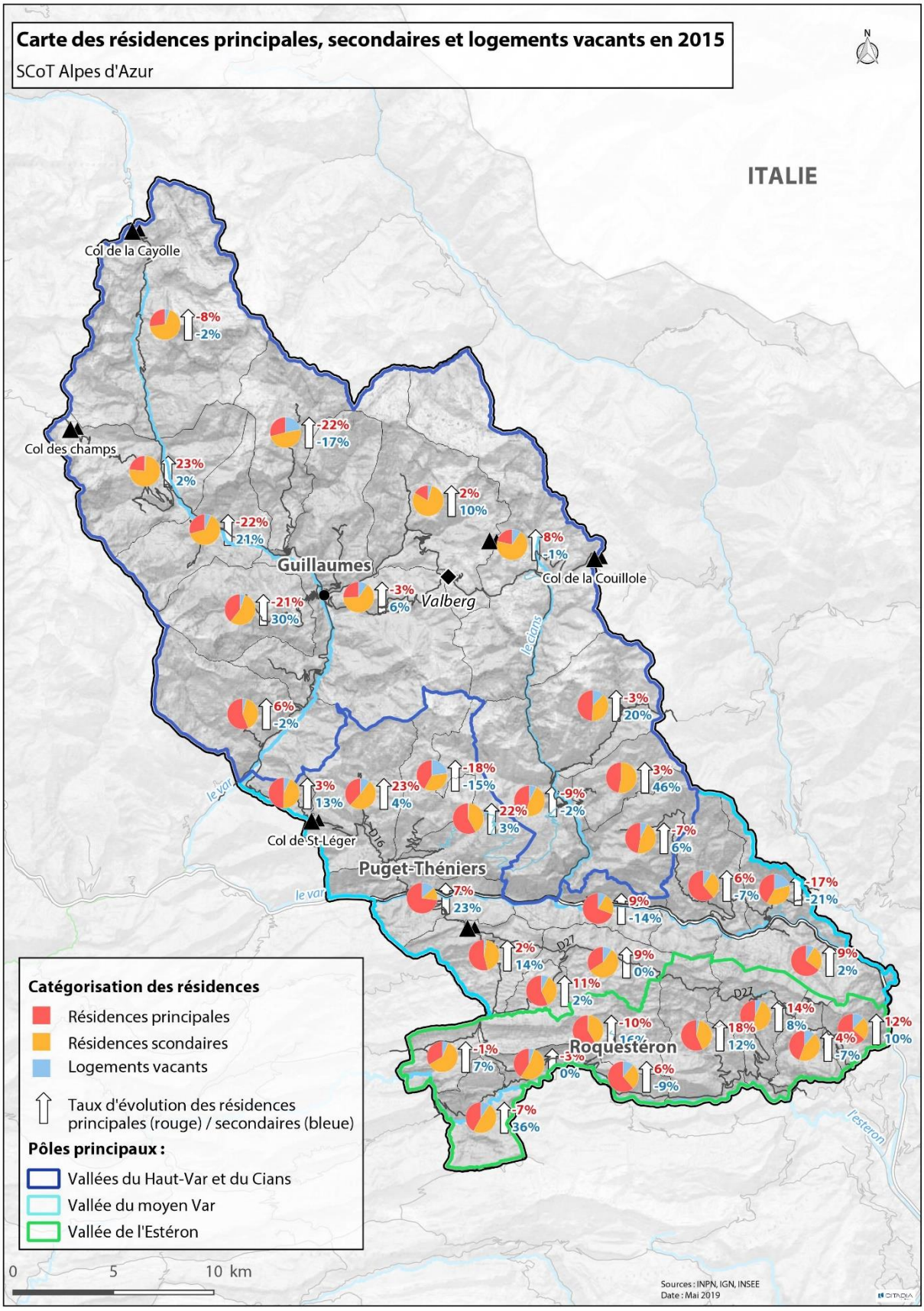

0	Population sans doubles comptes 1999	Population sans doubles comptes 2010	Population 2015	Taux variation annuel	Population estimée 2020	Population projetée à Horizon 2040	Accroissement estimé entre 2020-2040 (en nombre d'habitants)	Taille des ménages constatées en 2015	Taille des ménages projetée en 2020	Evolution de la taille des ménages si réduction par an de -0.43% 2040	**Besoins en logement pour l'accueil de la croissance démographique**	**Besoins en logements pour la diminution de la taille des ménages**	**Besoins en résidences principales à l'horizon 2040**
Scénario 1 - tendanciel SCoT 1999-2015	7796	9477	9689	0.4	9 906	10 822	917	2.08	2.04	1.87	**491**	**443**	**934**
Scénario 2 - tendanciel SCoT 2010-2015	7796	9477	9689	1.4	10 386	13 716	3 330	2.08	2.04	1.87	**1 785**	**464**	**2249**
Scénario 3 - tendanciel Département 2010-2015	7796	9 477	9 689	0.1	9 723	9 860	137	2.08	2.04	1.87	**73**	**434**	**508**
						projections calculées à partir de 2015					**le point mort net**		

Besoins en résidences principales liés à l'évolution démographique à l'horizon 2040 :

- **scénario croissance actuelle : + 934**
- **scénario croissance forte : + 2249**
- **scénario croissance faible : + 508**

Besoins immobiliers liés à l'évolution démographique :

Au regard du contexte communal, plusieurs scénarios de croissance démographique peuvent être définis :

- Scénario n°1 – croissance actuelle : poursuite de la croissance démographique tendancielle 2010-2015 à l'échelle du SCoT soit +0,4% par an ;
- Scénario n°2 – croissance forte : poursuite de la croissance démographique tendancielle 1999-2015 à l'échelle du SCoT soit +1,4% par an ;
- Scénario n°3 croissance faible : poursuite de la croissance démographique tendancielle 2010-2015 à l'échelle du département soit +0,07% par an.

Aucun de ces scénarios ne s'impose par lui-même.

Chacun découle des choix et des partis qui seront pris dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Ils représentent ainsi des outils d'aide à la décision et servent de repères indicatifs pour définir les besoins engendrés par telle ou telle politique.

Toutefois, quel que soit le scénario retenu, celui-ci aura nécessairement des implications en termes d'habitat, lié à la fois à la croissance démographique potentielle et à la décohabitation des ménages, qui impose mécaniquement de disposer de plus de logements à population égale.

Besoins en résidences secondaires à l'horizon 2040 :

- **scénario d'évolution moyen similaire à la période 1999-2015 : + 550**

Besoins en résidences secondaires :

Les taux d'évolution des résidences secondaires varient fortement entre 1999 et 2015, c'est pourquoi le scénario d'évolution des résidences secondaires sera basé sur le taux moyen annuel de la période 1999-2015, soit 0,36%.

Evolution des résidences secondaires				
	1999	2010	2015	**2040**
Ensemble	5783	5677	5914	**6464**
Taux d'évolution	1.06	-2.53	1.98	**0,36**

III. Contexte socio-economique

1. Une faible offre de formation des le secondaire

La population Alpes d'Azur possède un taux de scolarisation par tranche d'âge semblable aux moyenne départementales et régionales. En revanche, l'accès aux études supérieures est moins important et, en particulier la part des titulaires de CAP et BEP est beaucoup plus importante avec 28,1% contre environ 21% pour le département et la région.

Pour la Communauté de communes, cela correspond à un taux de scolarisation moins important pour les 18-24 ans, correspondant à une offre restreinte en formations supérieures disponibles sur le territoire.

Dans les faits, la proximité de la métropole niçoise créer un fort appel postbac qui réduit fortement le taux de scolarisation sur le territoire pour les 18-24 ans.

L'équipement du territoire en établissements de formation joue un rôle très important car la CCAA est faiblement pourvue : des primaires dans la majorité des communes et un unique collège à Puget-Théniers. Les lycées et établissements de formations supérieures se situent dans la vallée du Bas Var, en entrée de la métropole niçoise.

L'éloignement aux équipements scolaires du supérieur et le fonctionnement en parallèle avec le canton voisin d'Entrevaux (coopération autour de l'hôpital, de la santé, de la sécurité publique) rendent légitime la perspective d'un lycée interdépartemental sur la moyenne vallée du Var.

La faible population jeune du territoire ainsi que sa proximité avec le pôle de formation que représente l'université de Nice-Sophia-Antipolis ne permettent pas à la communauté de communes de développer une offre de formation complète.

Par ailleurs, la commune de Valdeblore, dans la vallée de la Tinée (au Nord-Est de la CCAA) compte

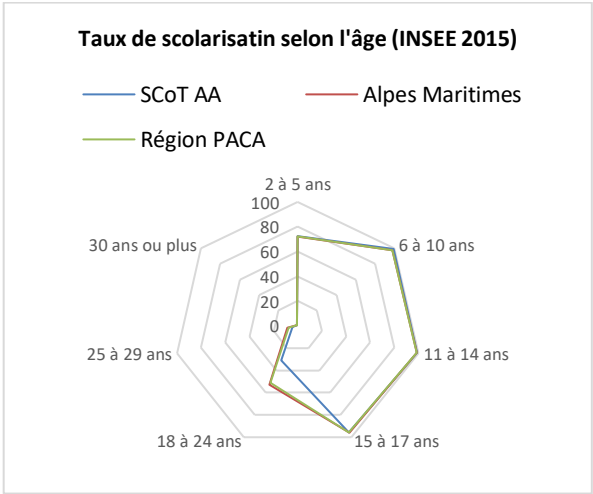

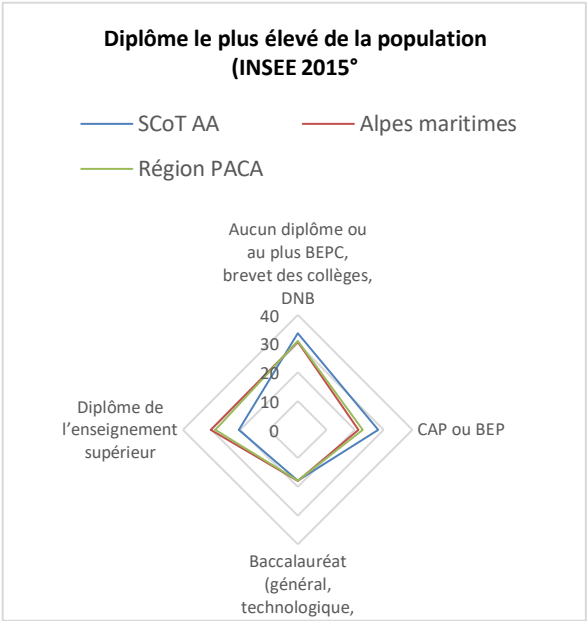

le Lycée de la Montagne qui propose des bacs généralistes et professionnels :

- Vente, Accueil et relation client, Métiers de l'électricité et des environnements connectés et Gestion de Conduite de Chantiers Forestiers
- métiers de la montagne

2. UN MARCHE DE L'EMPLOI EN BONNE SANTE MAIS TRES DEPENDANTE DU TOURISME

Répartition de la population active et non active

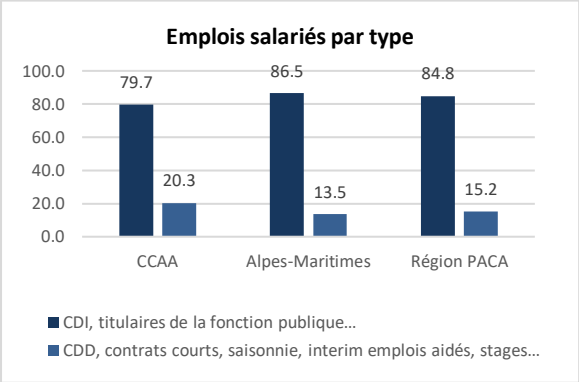

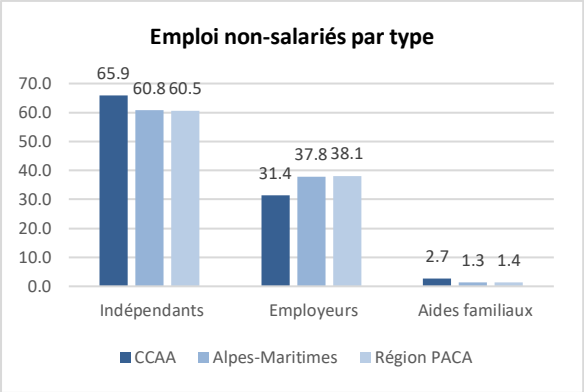

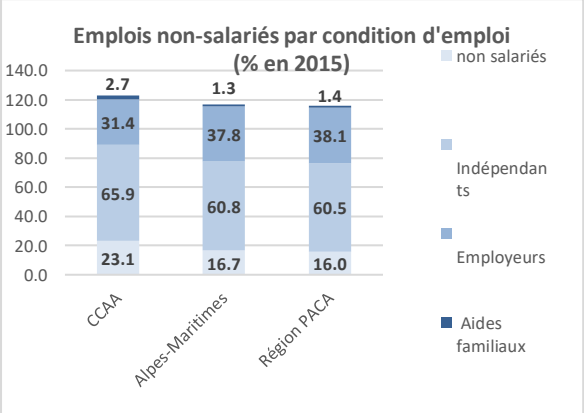

	SCoT AA	Alpes Maritimes	Région PACA
Actifs en %	74,6	72,5	70,0
Actifs ayant un emploi (%)	65,5	64,3	60,8
Chômeurs (%)	9,1	8,2	9,3
Inactifs (%)	25,4	27,5	30,0
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	5,8	9,9	10,2
Retraités ou préretraités (%)	9,6	8,0	8,8
Autres inactifs (%)	9,9	9,6	11,0

Des indicateurs d'emploi qui reflètent bien la situation territoriale de la communauté de communes

Les données caractérisant l'emploi montrent un dynamisme certain sur le territoire : le taux d'actifs (74,6%) est supérieur à la moyenne régionale, même en considérant un chômage relativement équivalent, bien que supérieur à celui du département. Par ailleurs, le nombre d'emploi n'a cessé d'augmenter depuis les années 80, passant de 1956 en 1982 à 2752 en 2014, soit un gain de 796 emplois qui représente un taux d'évolution de 1,1% par an.

Un marché de l'emploi influencé par la démographie

En revanche, la faible part des inactifs masque une disproportion par rapport aux échelles supérieures. En effet, la part des retraités ou préretraités est bien plus élevée (9,6% contre 8,0% à l'échelle du département). De plus, cette répartition se fait au détriment des élèves, étudiants et stagiaires qui ne compte que pour 5,8% contre environ 10% pour le département et la région. Ce phénomène est à mettre en relation directe avec la population relativement plus âgée d'Alpes d'Azur.

Un taux d'activité qui masque une importante précarité

La population active du SCoT est bien supérieure aux moyennes départementales et régionales mais cela masque la répartition par condition d'emploi qui montre que :

- **les emplois salariés** comptent une part importante d'emplois précaires avec 20,3% (CDD, divers contrats courts…), ce qui représente 5 points de plus que la moyenne régionale. Cela reflète l'influence de la station de Valberg qui fonctionne par saison et a recourt à des emplois à durée déterminée.
- **les non-salariés** sont également plus importants qu'aux échelles du département et de la région dont une part importante d'indépendants mais une part plus faible d'employeurs.

3. DES EMPLOIS QUI REVELENT LE CARACTERE DU TERRITOIRE

Une économie à deux visages

La population active de la CCAA est répartie de manière très différente par rapport à la répartition métropolitaine de l'emploi. Ceci est due à deux facteurs : un territoire support de tourisme « de masse » avec la station Valberg mais qui garde tout de même sa spécificité rurale et montagnarde.

Se côtoient ainsi :

- **des emplois liés à l'économie touristique,** qui se concentrent sur les services à la personne et sont de manière générale des emplois de main d'œuvre. Parmi ces emplois, on retrouve les ouvriers et les employés, les professions intermédiaires et les artisans. Ces trois catégories sont plus importantes que la moyenne nationale. On remarque que les chiffres sont comparables avec ceux du département qui compte, lui aussi une part d'économie touristique très importante.
- **les emplois liés à l'économie rurale,** qui se caractérisent par une surreprésentation des artisans et des agriculteurs. Les artisans font partie des activités support de la vie locale mais également de l'économie touristique puisqu'il s'agit souvent de métiers qui préparent la venue des touristes pendant la basse saison (construction, rénovation, transport, entretien etc.).

Les services publics comme employeur principal des salariés

Les deux grands secteurs d'emploi salarié pour les habitants de la CCAA sont les services non marchands (services publics et parapublics) et le tertiaire marchand qui représentent 89% de l'emploi salarié.

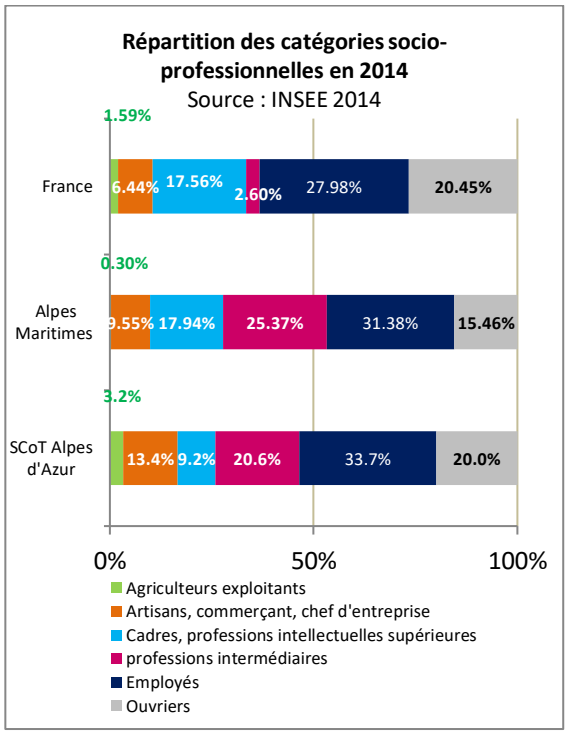

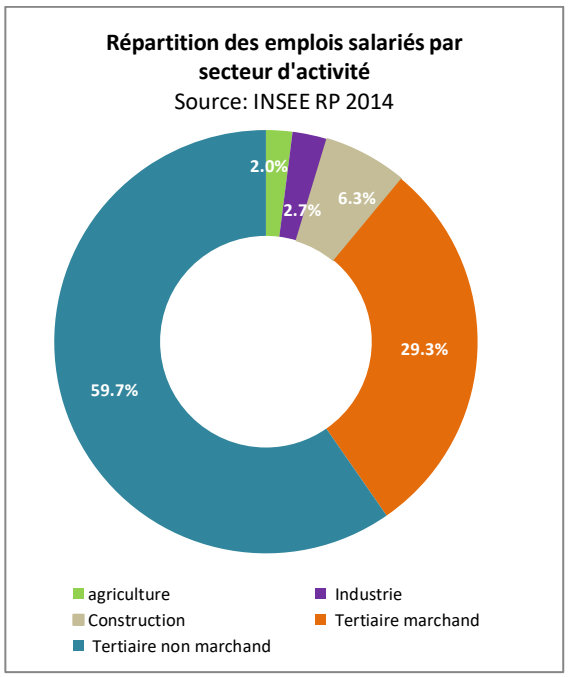

IV. SYNTHESE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET RESIDENTIEL

Atouts

- Un territoire au contact de la 5ème Métropole de France, une proximité avec l'un des plus forts secteurs de développement économique de France, l'Eco-Vallée
- Un avantage différentiel fort du coût foncier et immobilier des Alpes d'Azur par rapport à aux pressions connues sur la Côte d'Azur. Un marché immobilier resté accessible qui garantit les trajectoires résidentielles
- Des pôles de centralité qui proposent des niveaux d'équipements satisfaisants (Puget / Guillaumes / Valberg / Roquestéron)
- Un cadre de vie de grande qualité, une attractivité résidentielle forte
- Une offre scolaire dynamique et de qualité maintenue proche des populations résidant sur les

Faiblesses

- Un parc ancien de centre village exigeant d'intenses efforts de réhabilitation et de mise aux normes de la transition énergétique
- Un parc d'habitat mono-typé qui semble ne plus répondre à la diversité des besoins des ménages (enjeux du vieillissement, enjeux de la baisse de la taille des ménages)
- Une offre locative publique (cantonnée au logement social) encore trop tournée vers les ménages en difficulté
- Une vétusté du parc de logements qui pèse sur l'attractivité du territoire du SCoT (1 logement sur 5 date d'avant 1919)
- Des améliorations à réaliser dans le domaine de la culture, de la vie de la jeunesse….

A F O M

Opportunités

- Reconstruire, sous toutes ces formes, les capacités d'accueil résidentielles d'Alpes d'Azur (mobilisation de la vacance, renouvellement urbain par démolition reconstruction, comblement des dents creuses, ouvertures à l'urbanisation)
- Proposer du « bon logement » - spatieux, confortables, avantageux : engager une politique d'habitat au profit des 34 Communes pour faciliter l'installation de nouveaux ménages et l'accueil des actifs en poste sur le territoire (fonctionnaires, techniciens, professions libérales)
- Engager sur chacune des grandes centralités (Puget / Roquesteron / Beuil-Valberg) des projets d'urbanisme significatifs et innovants (éco-opérations), miroirs du dynamisme économique et social des Alpes d'Azur, témoins de la démarche de « territoire à énergie positive »
- Mettre en avant les atouts environnementaux des Alpes d'Azur (qualité de l'air, de l'eau, faibles émissions electro-magnétiques…) et le savoir faire de l'hôpital de Puget-Théniers pour attirer en résidence ou en saison des populations en recherche de qualité de vie (grand vieillissement, climatisme, convalescences….).

Menaces

- Un abandon et une paupérisation de tout l'habitat ancien, une désaffection du patrimoine architectural et paysager d'Alpes d'Azur, des vecteurs pourtant importants de son image et son identité
- Une déprise démographique d'Alpes d'Azur, remettant en cause l'offre d'équipements, de services présentes
- Un épuisement rapide des rares opportunités de la construction neuve par une urbanisation lâche, pas assez soucieuse de la rareté du foncier résiduel constructible
- Un gonflement important du prix du foncier et de l'immobilier littoral qui déséquilibre les trajectoires résidentielles.

Enjeux perçus -

- rester un territoire d'accueil des actifs et attirer les ménages à pouvoir d'achat
- doter les Alpes d'Azur de projets d'aménagement structurants
- composer un urbanisme intégré respectueux des identités villageoises et d'un territoire de haute montagne riche en patrimoine naturel et agricole

4

Partie 4 : Profil territorial Alpes d'Azur

I. UN NIVEAU D'EQUIPEMENT A ETOFFER

1. UN TERRITOIRE ORGANISE EN TROIS POLES PRINCIPAUX

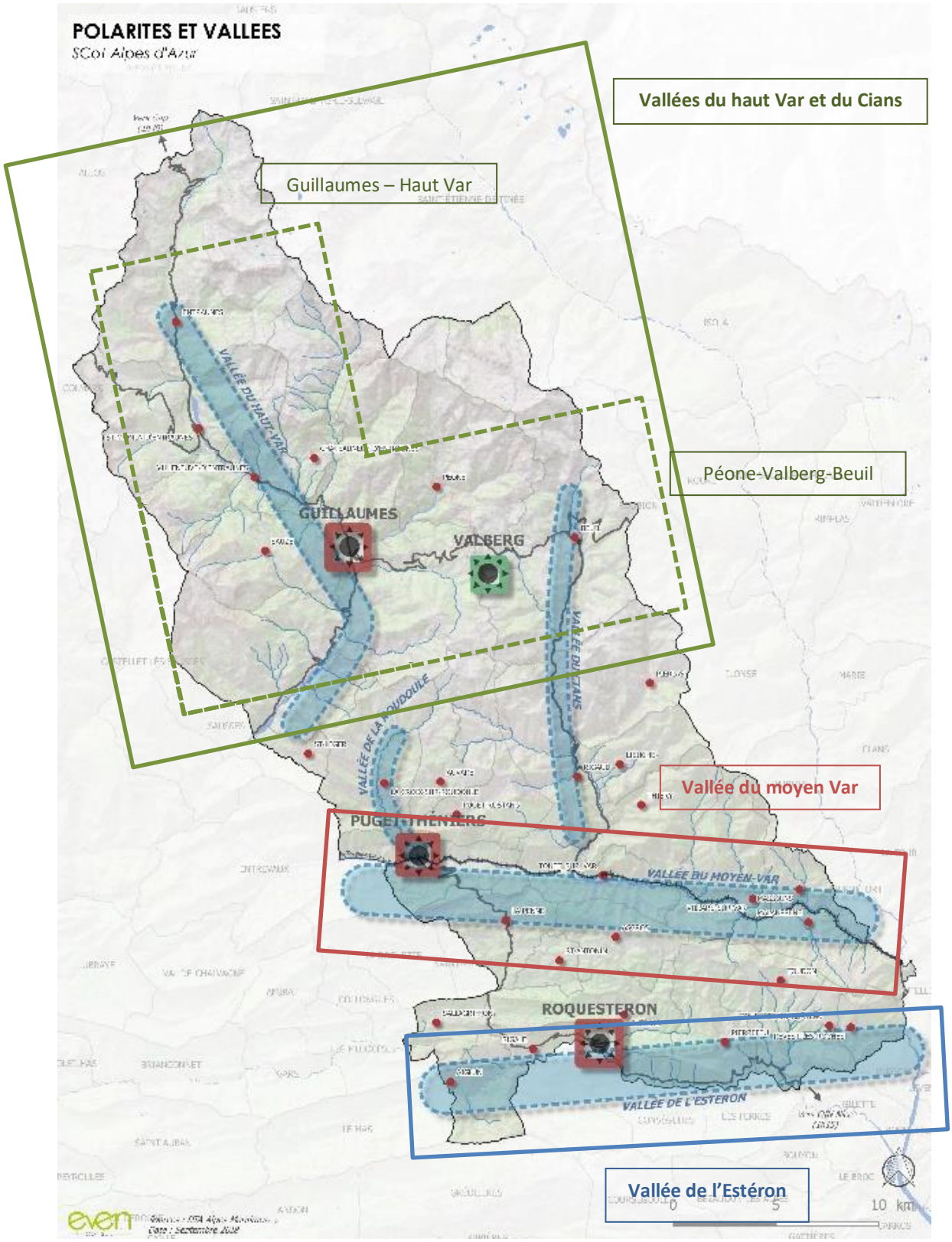

Une situation territoriale complexe

Le territoire du SCoT possède deux particularités qui influent sur le niveau d'équipement :

- une organisation territoriale à l'échelle du département qui concentre les équipements et services sur la bande côtière, du fait de la présence du continuum urbain Nice-Cannes ;
- une organisation locale dépendante de deux facteurs. D'une part, le pôle urbain de Puget-Théniers basé sur l'accessibilité et d'autre part, le pôle touristique de Valberg basé sur l'attractivité.

Cette organisation territoriale a pour effet de répartir l'offre en équipement en trois secteurs :

- le secteur central de la CCAA, qui suit la vallée du Var et constitue un linéaire discontinu d'équipements de Puget-Théniers à Malaussène. Cet espace se caractérise par un bon niveau d'équipement lié à l'accessibilité et son lien direct avec la basse vallée du Var, à une densité de population plus élevée et une position centrale dans le territoire du SCoT. L'offre en équipement se fait donc plus complète notamment à Puget-Théniers avec un meilleur niveau d'équipements scolaires, santé et transports (ligne CFP). En cela, ce secteur constitue la colonne vertébrale du SCoT ;
- le secteur de la station de ski de Valberg qui fonctionne en autonomie mais de manière saisonnière et plus particulièrement l'hiver. En effet, les équipements de loisirs, culture et tourisme (cinéma, piscine…) ferment en même temps que la station de ski. La transformation en station de montagne d'été (et de toute saison en fait) a été engagée de manière précoce et rencontre aujourd'hui un vrai succès (le golf, les équipements, l'animation), Valberg s'orientant vers le concept de Smart-Station (rôle de city-break, transition environnementale, profil de sobriété...)

- le secteur Sud de la CCAA, autour de la vallée de l'Estéron, bien que relativement enclavé possède une densité d'équipements assez élevée. C'est l'influence de la bande côtière qui se fait sentir mais aussi l'attractivité du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. On trouve ainsi des équipements de sport, loisirs et culture, de tourisme ainsi que des équipements de transports et déplacements.

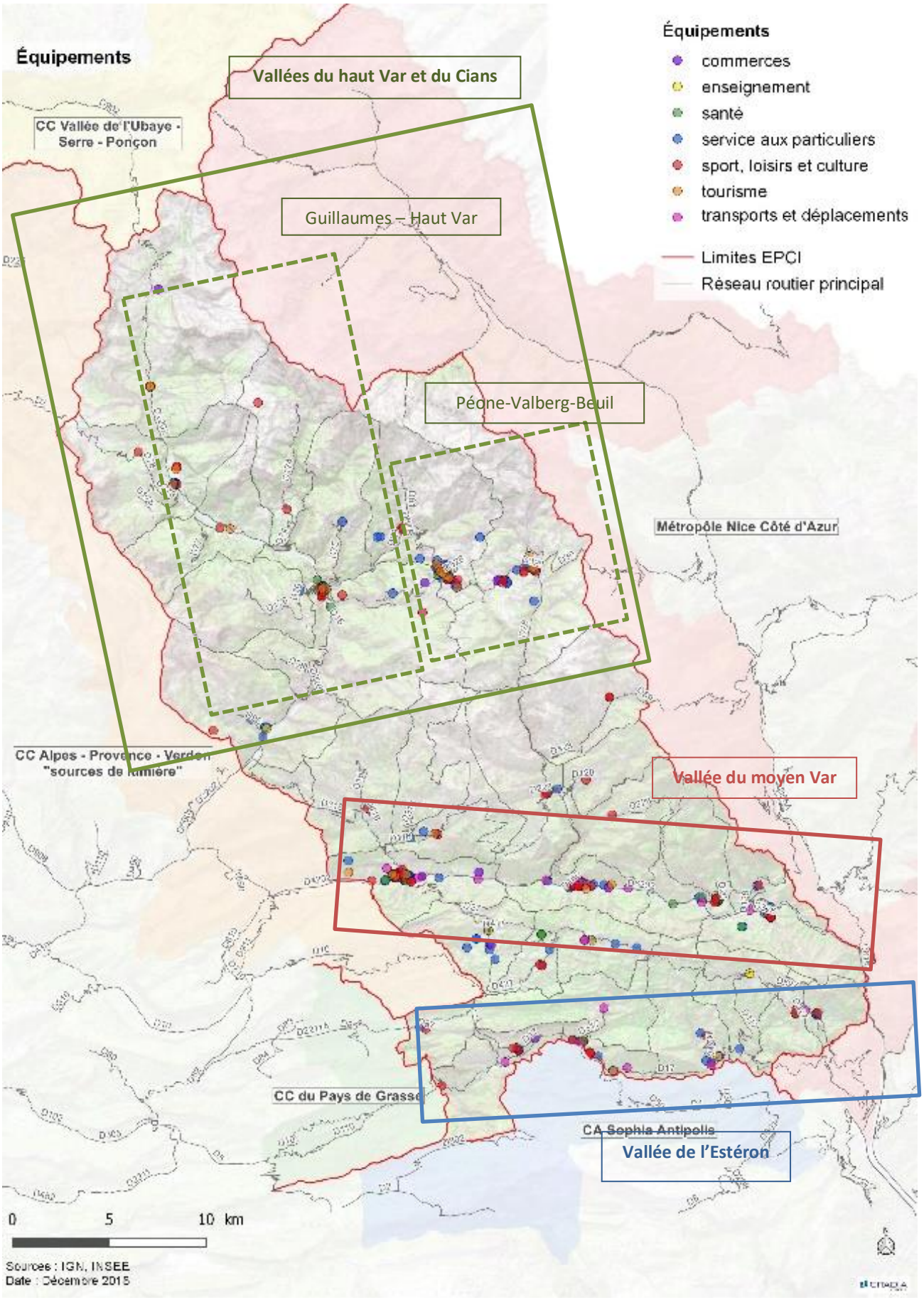
Équipements
Équipements
commerces
enseignement
santé
service aux particuliers
sport, loisirs et culture
tourisme
transports et déplacements
Limites EPCI
Réseau routier principal
Vallées du haut Var et du Cians
Guillaumes – Haut Var
Péone-Valberg-Beuil
CC Vallée de l'Ubaye - Serre - Ponçon
Métropole Nice Côté d'Azur
CC Alpes - Provence - Verdon "sources de lumière"
Vallée du moyen Var
CC du Pays de Grasse
CA Sophia Antipolis
Vallée de l'Estéron
0 5 10 km
Sources : IGN, INSEE
Date : Décembre 2015

Regroupement géographique par pôle de vie	Commune	Total général	Total commerces et services	Total équipements et services publics	Total équipements de santé	Total équipements sportifs	Total équipements touristiques
Vallée de l'Estéron	Roquesteron	35	22	3	3	5	2
	Pierrefeu	16	13	1	0	1	1
	Toudon	11	6	1	1	2	1
	Sigale	11	7	1	0	3	0
	Revest-les-Roches	10	5	0	1	3	1
	Aiglun	7	6	0	0	1	0
	Tourette-du-Château	5	2	0	1	2	0
	Cuébris	4	4	0	0	0	0
	Sallagriffon	2	0	0	0	1	1
	Sous-total vallée de l'Estéron	**101**	**65**	**6**	**6**	**18**	**6**
Vallée du Moyen Var	Puget-Théniers	145	74	12	35	7	17
	Touët-sur-Var	51	29	4	3	7	8
	Villars-sur-Var	33	14	8	7	2	2
	Ascros	15	11	2	0	1	1
	La Penne	14	10	2	0	1	1
	Malaussène	14	4	4	1	2	3
	Massoins	10	7	0	0	2	1
	Puget-Rostang	9	5	0	0	1	3
	Saint-Antonin	6	3	0	0	2	1
	La Croix-sur-Roudoule	2	1	0	0	1	0
	Saint-Léger	1	1	0	0	0	0
	Auvare	0	0	0	0	0	0
	Sous-Total Vallée du moyen Var	**300**	**159**	**32**	**46**	**26**	**37**
Vallée du Cians	Rigaud	6	0	2	0	2	2
	Pierlas	6	3	0	0	3	0
	Lieuche	5	3	0	0	2	0
	Thiéry	1	0	0	0	1	0
	Sous total Vallée du Cians	**18**	**6**	**2**	**0**	**8**	**2**
Vallée du Haut Var	Guillaumes	63	28	5	12	7	11
	Saint-Martin-d'Entraunes	11	2	1	0	4	4
	Entraunes	8	2	2	0	1	3
	Daluis	8	3	2	0	0	3
	Villeneuve-d'Entraunes	2	0	0	0	1	1
	Sauze	2	1	0	0	0	1
	Châteauneuf-d'Entraunes	1	0	1	0	0	0
	Sous-total Vallée du Haut Var	**95**	**36**	**11**	**12**	**13**	**23**
Station de ski de Valberg	Péone	92	32	6	4	9	41
	Beuil	36	14	2	0	5	14
	Sous-total Valberg	**128**	**46**	**8**	**4**	**14**	**55**
Total CCAA		**642**	**312**	**59**	**68**	**79**	**123**

Source : Base Permanente des Equipements 2017 de l'INSEE.

NB : Cette base de données compatibilise certains commerces et services de proximité mais pas l'ensemble des entreprises/établissements du territoire.

1.1. Puget-Théniers et la vallée du moyen Var : un pôle de vie pour la CCAA

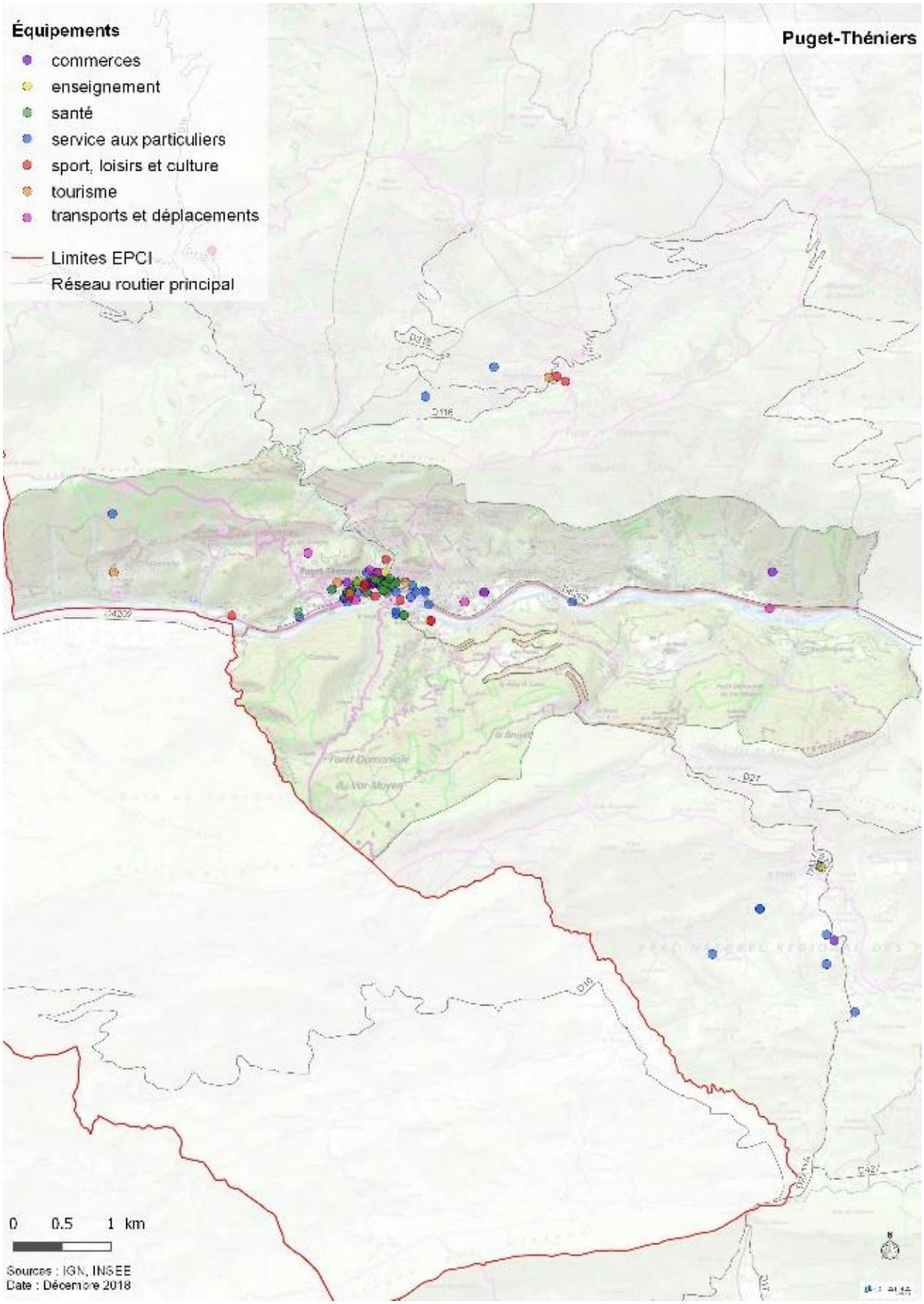

Pôle de la vallée du moyen Var

4580 habitants

128 équipements et commerces

46,7% des équipements du SCoT

Puget-Théniers :

1898 habitants

Équipements et services

Station du Chemin de Fer de Provence

Le pôle de la vallée du moyen Var est le principal de la CC d'Alpes d'Azur avec, en tout, 300 équipements et services. Il s'étire le long de la vallée entre Puget-Théniers et Villars-sur-Var. Cependant la ville de Puget-Théniers, en tant que commune principale de l'intercommunalité possède un niveau d'équipement supérieur.

Ainsi, le pôle de Puget-Théniers regroupe la majorité des équipements de la CCAA :

- 46,7% des équipements et services, tout confondus ;
- 51% des commerces et services de proximité ;
- 54,2% des équipements et services publics ;
- 67,6% des équipements et services de santé ;
- 33% des équipements sportifs ;
- 30% des équipements touristiques.

Au regard de ces chiffres, le pôle de Puget-Théniers s'impose comme le pôle de vie principal de la CCAA, naturellement établit le long de l'accès le plus aisé à la métropole niçoise. Ce pôle s'étend sur 15 km et permet d'apporter une bonne offre à une grande partie du Sud de la CCAA. Par ailleurs, l'offre est complète et possède des équipements d'assez grande envergure comme l'Hôpital du Pays de la Roudoule.

1.2. Péone, Beuil et Guillaumes, support de la station de Valberg

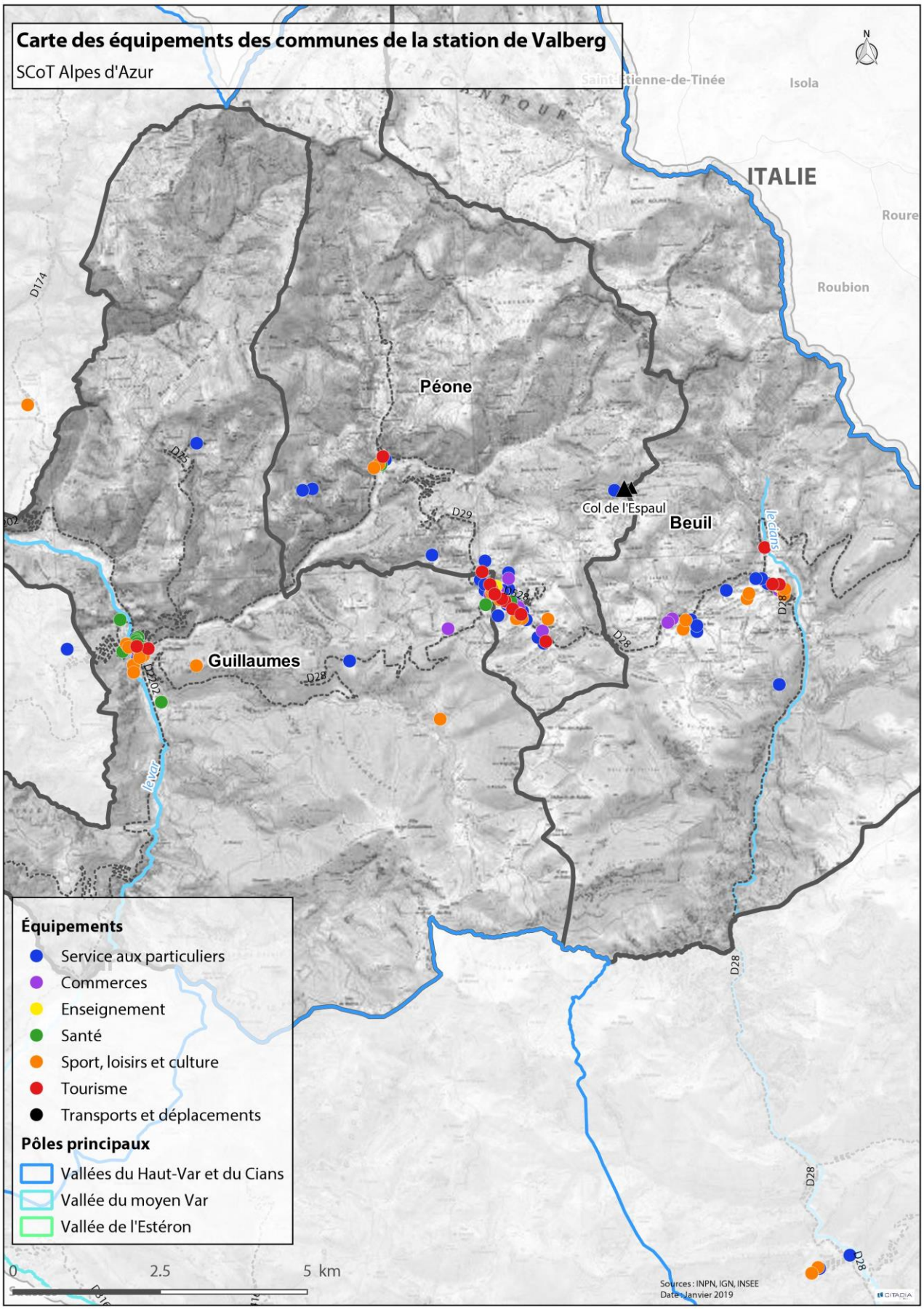

Pôle de la station de Ski de Valberg

3051 habitants

300 équipements et commerces

20% des équipements du SCoT

Péone

866 habitants

92 équipements et services

La station de Valberg, constituée des trois communes de Guillaumes, Beuil et Péone, représente le second pôle le plus important de la CCAA et totalise 29,7% des équipements de l'intercommunalité.

Le rôle des sports d'hiver tient une part majeure dans l'économie de ces communes :

- 53,7% des équipements touristiques de la CCAA ;
- 26,5% des équipements sportifs de la CCAA

Bien que la station concentre les équipements touristiques, la station reste un pôle de vie à l'année pour les habitants du Nord du SCoT. En effet, Valberg comptabilise un bon nombre de commerces et services : 23,7% du total de la CCAA. Les services publics sont également présents sur ce pôle de vie et représentent 22%

A noter que c'est la commune de Péone qui est majoritairement support du pôle d'équipements et réuni 48,1% des équipements de la station.

Le village de Péone

La station de ski de Valberg

1.3. Roquesteron, un pôle relais et de proximité pour le Sud de la CCAA

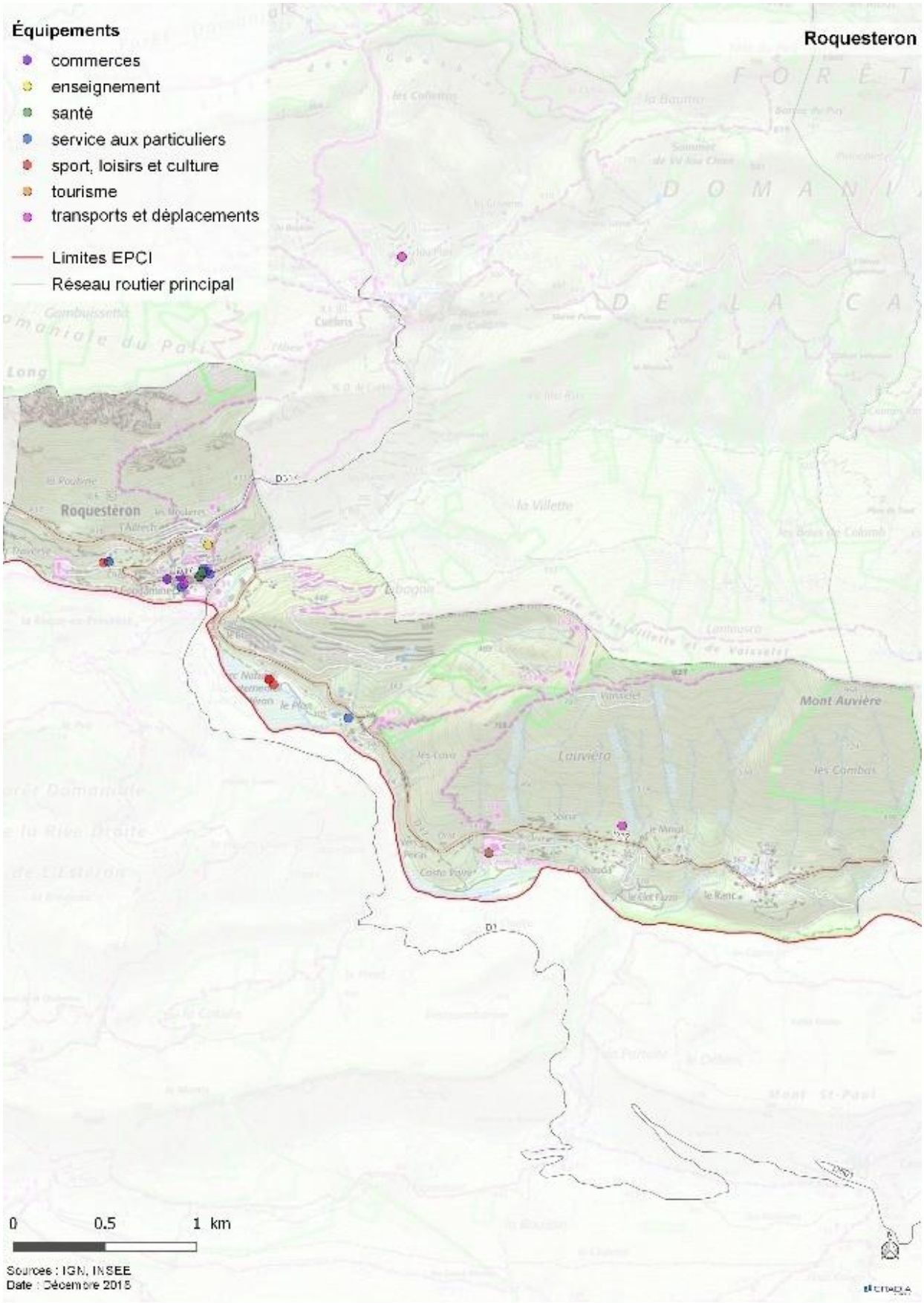

Le pôle de Roquesteron fonctionne grâce à son positionnement particulier au sein du territoire. En effet, les communes qui suivent la vallée de l'Estéron ne bénéficient pas d'un accès aisé ou immédiat à la vallée du moyen Var car un relief important les sépare (Le Col Saint-Raphaël). Ainsi, la commune de Roquesteron fait office de « pôle relais » pour les communes alentours. Par ailleurs, elle fonctionne également avec les villes hors du SCoT que sont : La Roque-en-Provence, Conségudes, Les Ferres.

Le pôle de Roquesteron regroupe 15,7% des équipements et services du SCoT mais son offre reste relativement restreinte et principalement dédiée :

- aux commerces et services (64,3% de l'offre du pôle), c'est un lieu d'achat alimentaire et de première nécessité pour les communes alentour ;
- aux équipements sportifs (17,8% de l'offre du pôle) encore peu nombreux

Vue aérienne de Roquesteron

2. AUTOUR DES POLES, UN TERRITOIRE RURAL DE HAUTE MONTAGNE

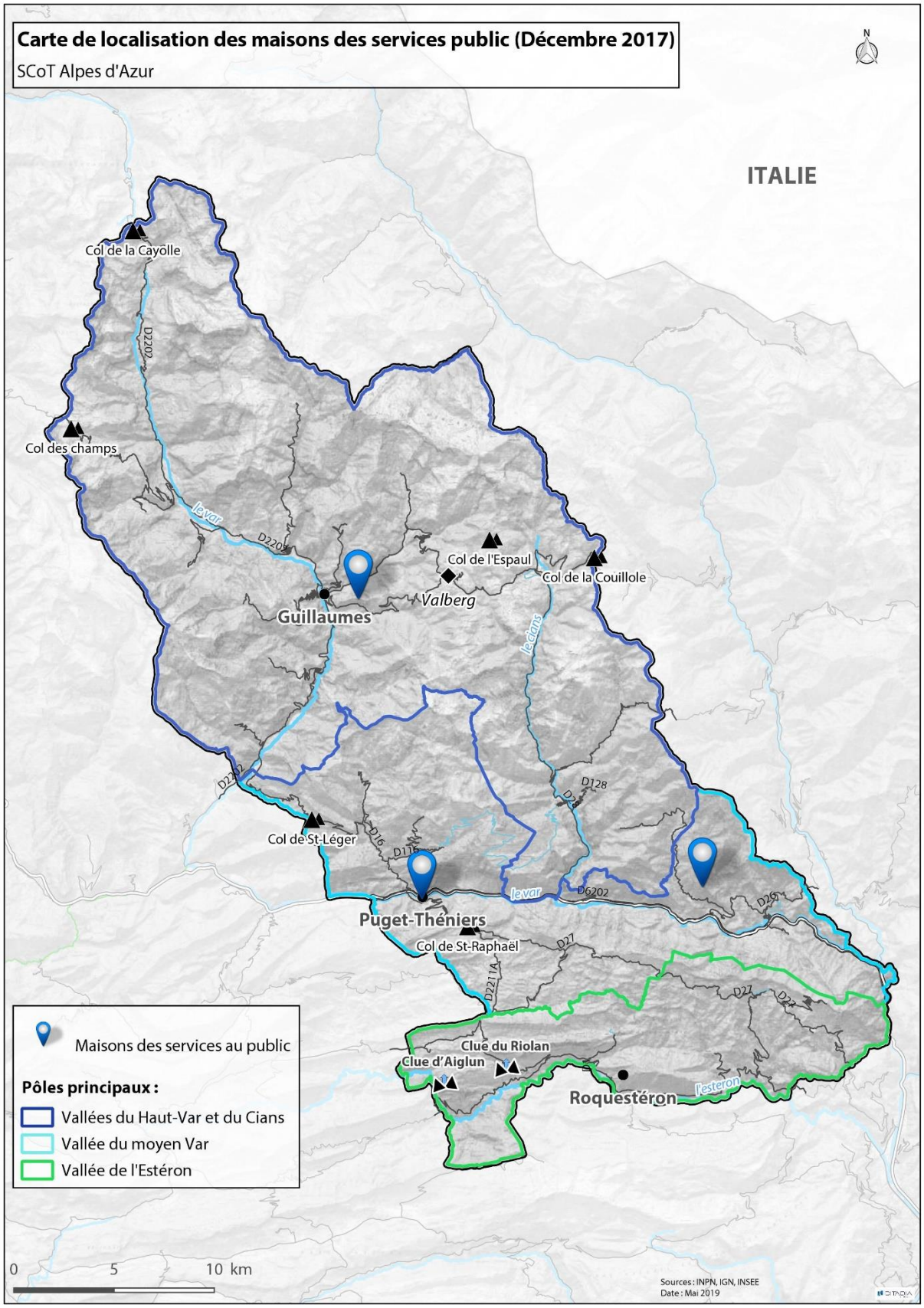

En dehors des trois pôles présentés précédemment, le territoire est souvent démuni d'équipements et de services, à l'image de la commune d'Auvare dans laquelle n'est recensé aucun équipement ni service.

Le reste des communes de la CCAA se situent dans la vallée du Cians et dans la vallée du haut Var et sont au nombre de 12.

Ces 12 communes concentrent seulement 7,7% des équipements et services du territoire. Il s'agit souvent de petites communes accrochées aux flancs des montagnes mais dont les hameaux ne sont pas assez proches des fonds de vallée plus passants.

A noter que parmi ces communes, Saint-Martin-d'Entraunes semble surnager avec un total de 11 équipements. Pour les communes de la haute vallée du Var, les équipements touristiques sont les plus nombreux. Cela s'explique par la présence du Parc National du Mercantour.

Ces communes se caractérisent bien souvent par un manque de services de santé et d'administration et services publics. Ainsi la problématique de l'égalité d'accès aux services et équipements, notamment publique, est un enjeu majeur du SCoT Alpes d'Azur.

Pour exemple, l'accessibilité aux services de santé et notamment aux médecins généralistes est très inégale (cf. carte page suivante) :

- les pôles de la vallée du moyen Var et de Valberg sont bien desservis
- le secteur de Roquesteron reste assez bien desservi
- les communes en dehors des pôles, quant à elles, sont généralement peu ou très peu desservies.

La présence d'une Maison de Services au Public est également significative des polarités et des territoires mal desservis. Chaque Maison de services au public propose une offre de services spécifique, adaptée aux besoins des habitants de son territoire et permet de concentrer les services.

Le territoire de la CCAA en possède deux : une à Puget-Théniers et une à Guillaumes.

Villeneuve-d'Entraunes et les massifs du Mercantour

3. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

La situation du territoire des Alpes d'Azur

- une couverture en réseau téléphonique acceptable par rapport à la répartition de population.
- un couverture internet mobile encore lacunaire
- une ambition forte de couverture du numérique : Valberg comme « smart-station » et un objectif de 100% du territoire équipé de la fibre optique

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication relève de plusieurs enjeux cruciaux dans les Préalpes :

- enjeux économiques : internet participe à la croissance et au développement du numérique dans le mode de fonctionnement des entreprises et de développement à l'extérieur ;
- enjeux administratifs : mises en place de nouveaux services, modernisation des services existants pour offrir aux citoyens un accès facilité et de meilleures qualités aux administrations ;
- enjeux résidentiels : demandes fortes de la part des habitants d'avoir accès à de nouveaux services numériques (TVHD, applications multimédia, télétravail…) nécessitant un réseau de très haut débit ;
- enjeux touristiques : la vente en ligne des séjours touristiques dépasse celle proposées en agence depuis 2005. Il y a donc une nécessité d'être présent et de communiquer via internet ;

Plus globalement, ces enjeux renvoient à la nécessité d'éviter un déclassement numérique du territoire qui pénaliserait à la fois la compétitivité des entreprises en développement et l'attractivité résidentielle du territoire.

Les actions en faveur des télécommunications

Pour moderniser ses infrastructures, le département des Alpes-Maritimes a élaboré un Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique (SDANN) qui fait du déploiement de l'Internet Très Haut Débit une priorité, en se fixant comme objectif de desservir, au plus tôt, toutes les communes hors du champ d'action des opérateurs privés. La station de Valberg devient une « smart-station, avec l'arrivée du très haut débit en janvier 2019.

Le constat du diagnostic concernant l'attractivité est lié à plusieurs composantes perçues comme négatives :

- accessibilité externe inférieure aux territoires voisins étant donné l'éloignement des grandes infrastructures ;
- sous densité démographique qui pénalise le maillage des fonctions tertiaires, marchandes et publiques ;
- recul démographique relatif, qui conduit à des cercles négatifs de développement (fermeture de services et d'équipements, sur-enchérissement du coût de la vie, dépendance au tout automobile)

L'Atout du numérique pour les attractivités économiques et résidentielles Alpes d'Azur :

- une nouvelle ubiquité estompant les incidences négatives de la distance et de l'enclavement ;
- des communautés d'usage élargies permettant de s'affranchir des seuils critiques de fonctionnement minimaux pour la viabilité des tissus associatifs ;

Etat du déploiement du réseau fibre optique dans

le réseau d'initiative publique des Alpes Maritimes

(source : SICTIAM)

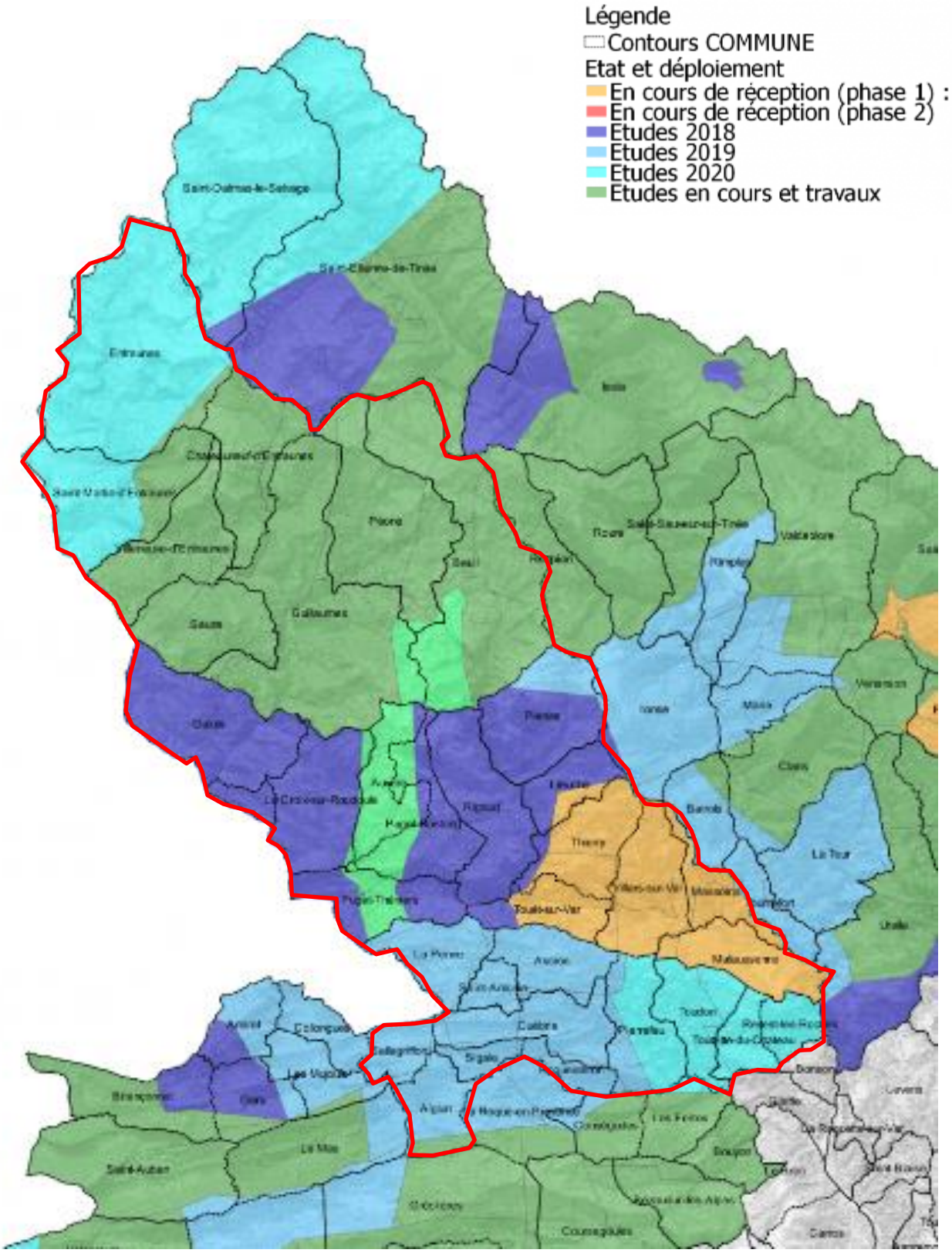

Couverture réseau téléphonique (2018)

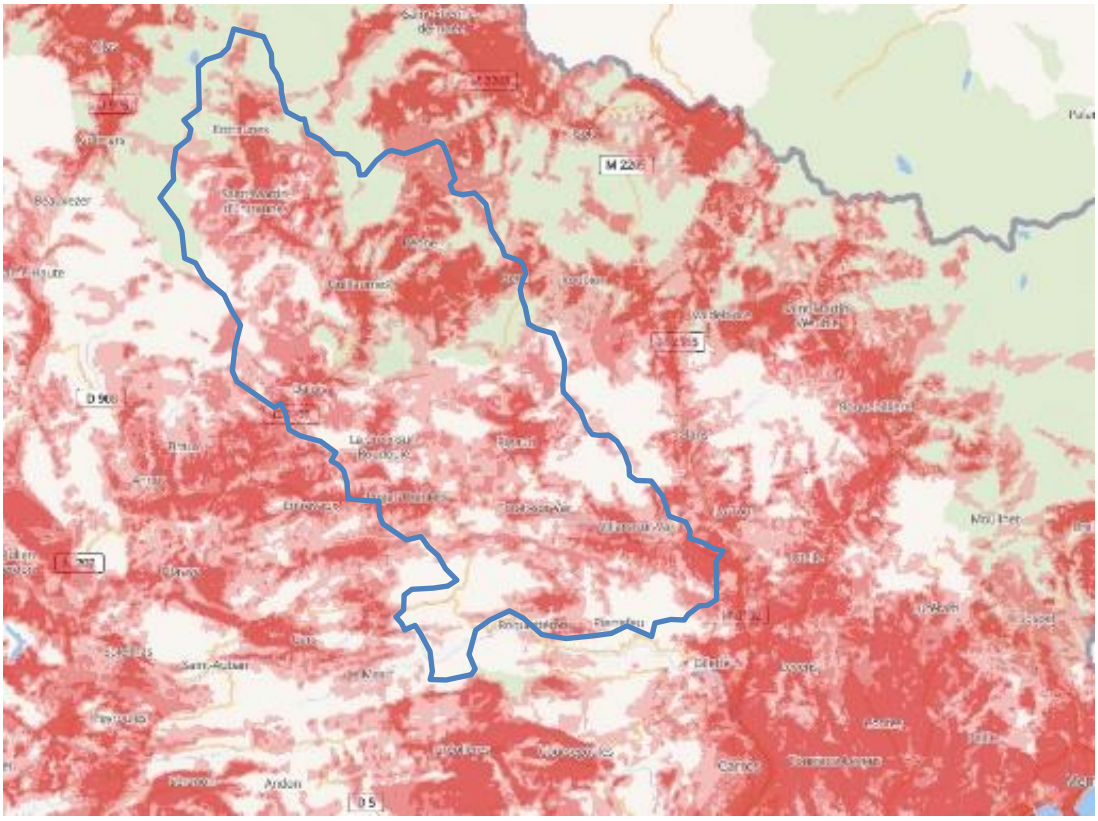

Couverture réseau 4G (2018)

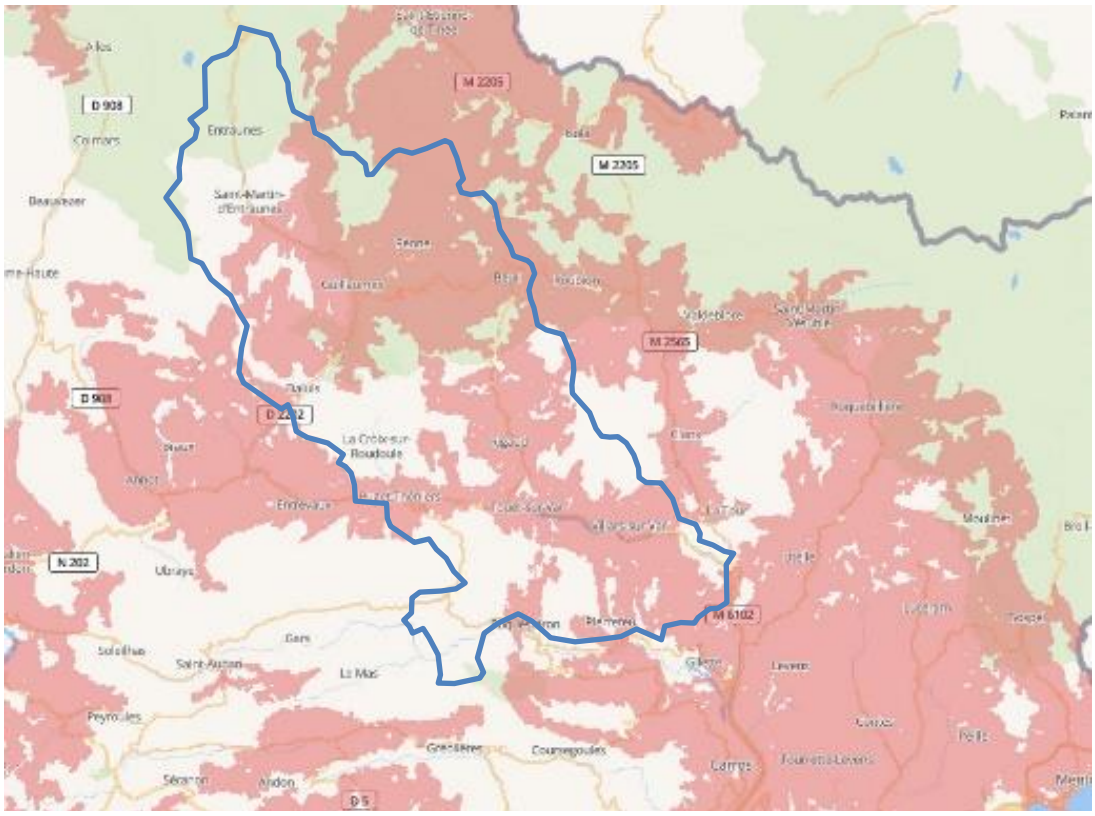

II. DYNAMIQUES FONCIERES

1. UN TERRITOIRE DE VIE CONTRAINT

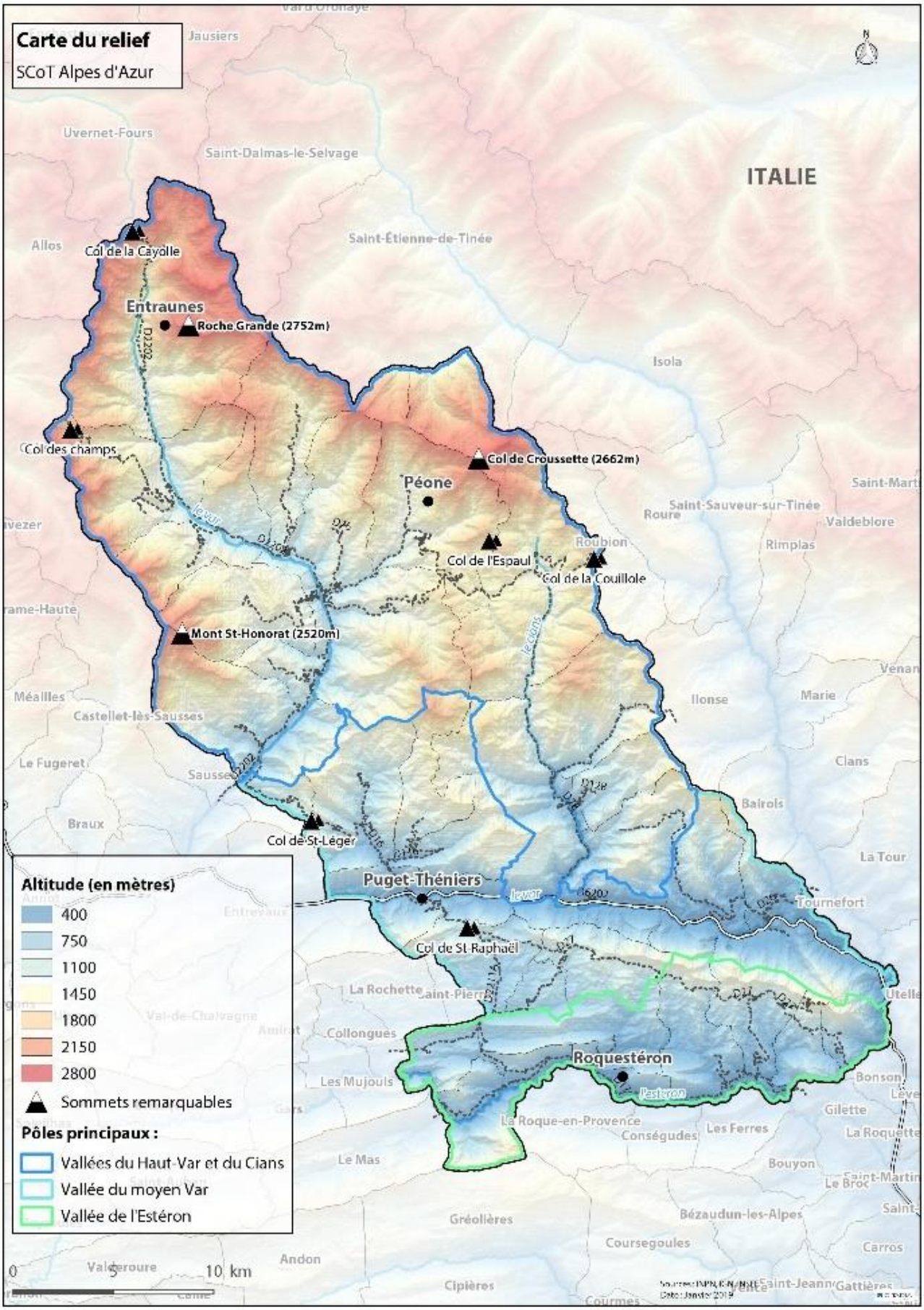

Aussi vaste et riche soit-il, un territoire n'est potentiellement pas favorable à l'implantation de l'Homme. De nombreuses contraintes naturelles restreignent en effet les possibilités de développement, tout du moins dans des limites de coûts et de sécurité raisonnables, et fixent ce faisant des frontières invisibles au territoire de vie.

L'appréhension de ces limites n'est a priori pas évidente matériellement mais les outils cartographiques de SIG actuels nous permettent de nous en donner un aperçu.

Si cette approche, organisée seulement sur quelques critères, ne peut être exhaustive dans l'occupation et l'exploitation du territoire par l'Homme (notamment en terme agricole), elle permet de mieux appréhender la finalité des espaces, notamment ceux dévolus aux activités de base (logements, activités, loisirs, agriculture, exploitation des ressources…).

<u>A l'échelle Alpes d'Azur, trois critères ont été retenus :</u>

- Couplé à un modèle numérique de terrain, le SIG permet de réaliser des analyses fines des pentes. En dessous de 10% de pente un sol apparaît très favorable à l'établissement et au séjour humain. Au-dessus de 20%, cela devient difficile. Cette analyse montre que l'importance des terrains à faibles pentes est bien plus importante que ce que perçoit l'œil, plus habitué à voir l'obstacle que l'étendue.
- Les logiques de l'établissement humain répondent également aux nécessités de bonne orientation qui privilégient l'ensoleillement. Les orientations sud découvrent largement les versants du territoire les plus favorables.
- Les risques naturels sont également à prendre en compte dans cette analyse.

La carte de synthèse de ces éléments fait apparaitre comme résultat les espaces d'établissement humain bien orientés, peu pentus et situés hors des zones de risques. De manière logique, ces espaces incluent le territoire utile des fonds de vallée. Les taches grises désignent les parties de territoires exposés au nord mais néanmoins potentiellement appropriables. Les espaces noirs représentent les espaces qui ne sont pas favorables à l'établissement humain.

2. CONSOMMATION FONCIERE

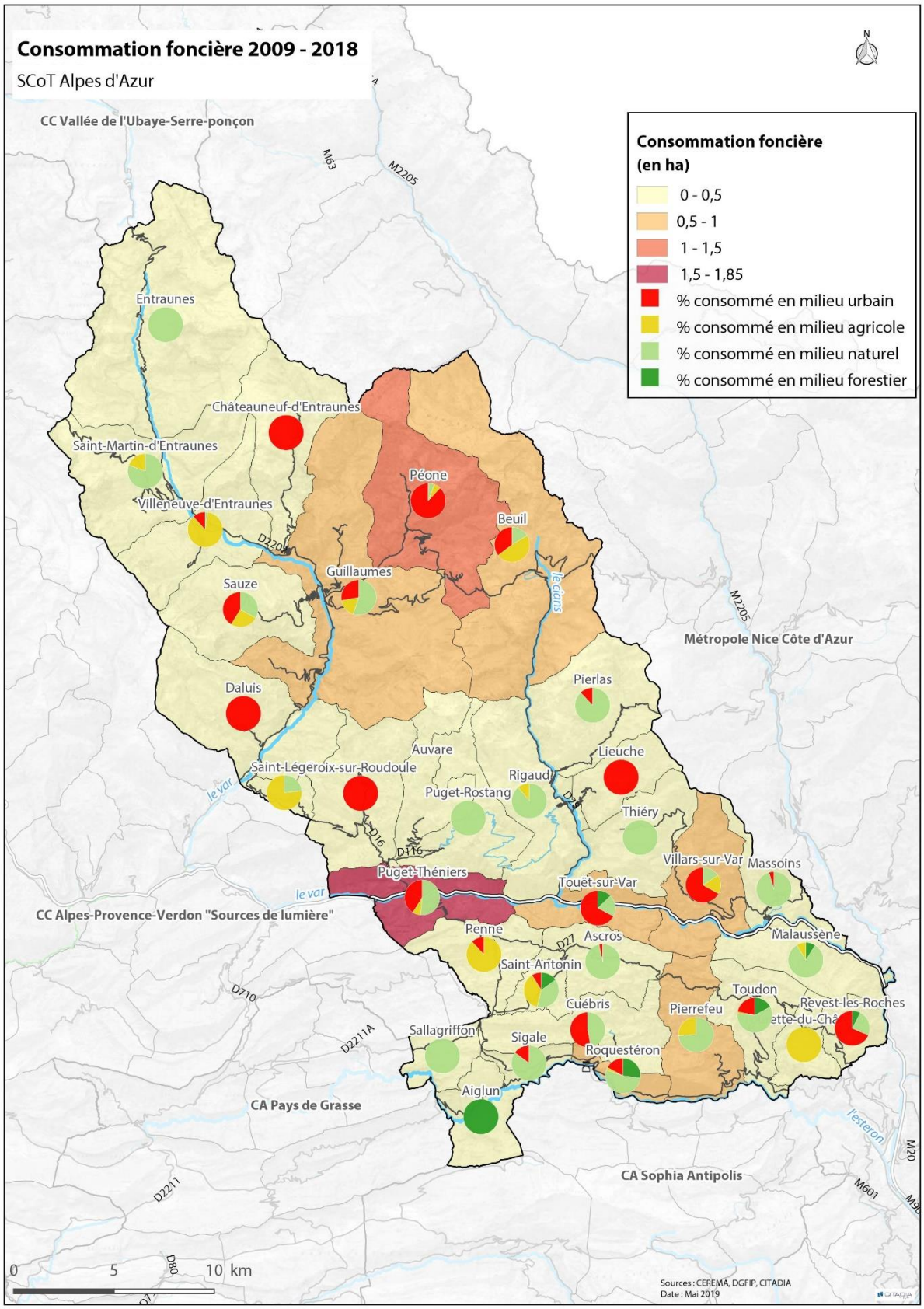

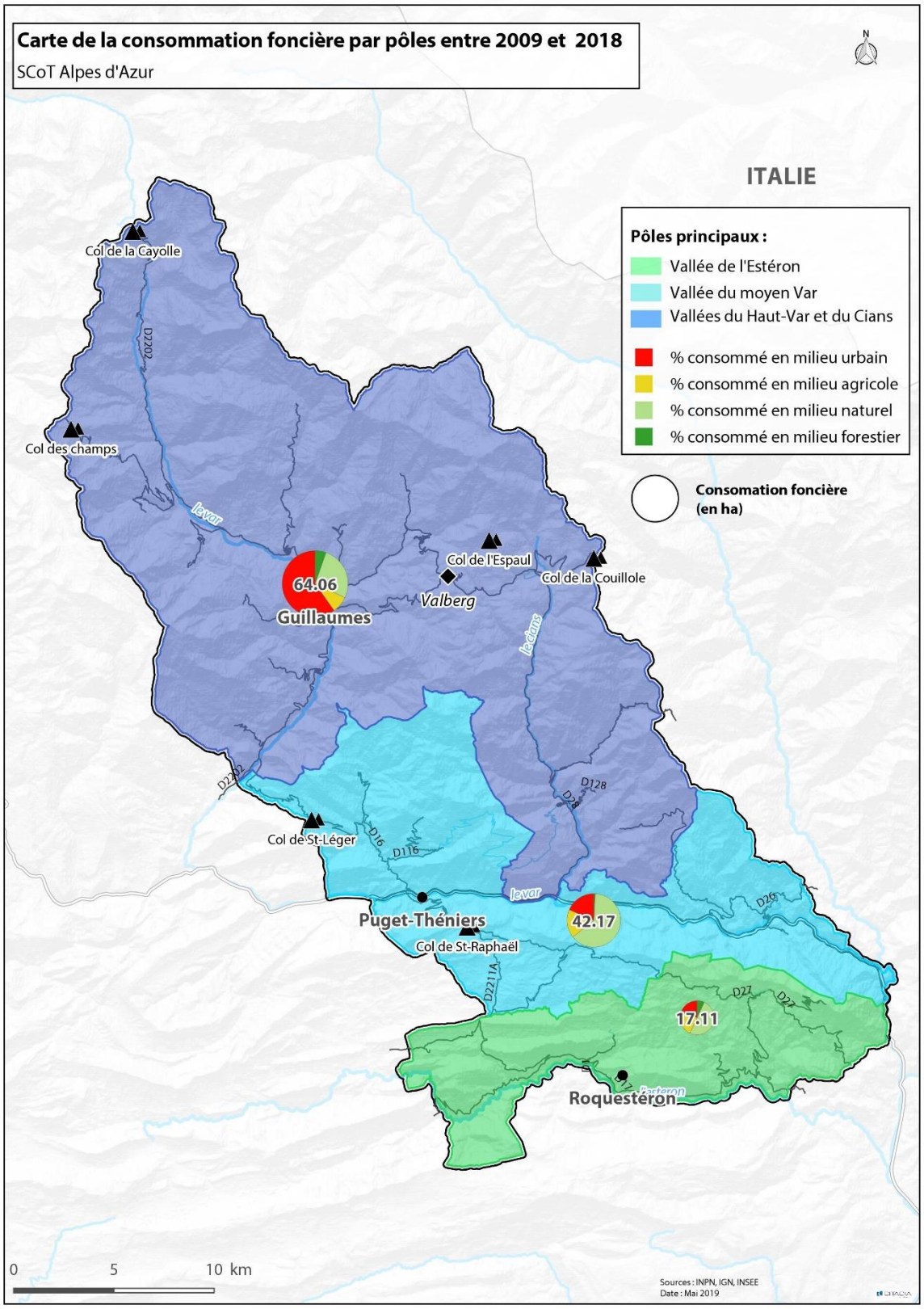

	Consommation foncière									
Grande polarités	milieu urbain (en m²)	milieu naturel (en m²)	milieu forestier (en m²)	milieu agricole (en m²)	milieu urbain (%)	milieu naturel (%)	milieu forestier (%)	milieu agricole (%)	Total consommé (en m²)	Total consommé (en ha)
Vallée du moyen Var	78184	267772	3521	72175	18.54	63.51	0.84	17.12	421654.34	42.17
Vallée de l'Estéron	34284	85993	11635	39175	20.04	50.26	6.8	22.9	171088.14	17.11
Vallées du Haut-Var et du Cians	383268	170338	34453	52553	59.83	26.59	5.38	8.2	640613.89	64.06

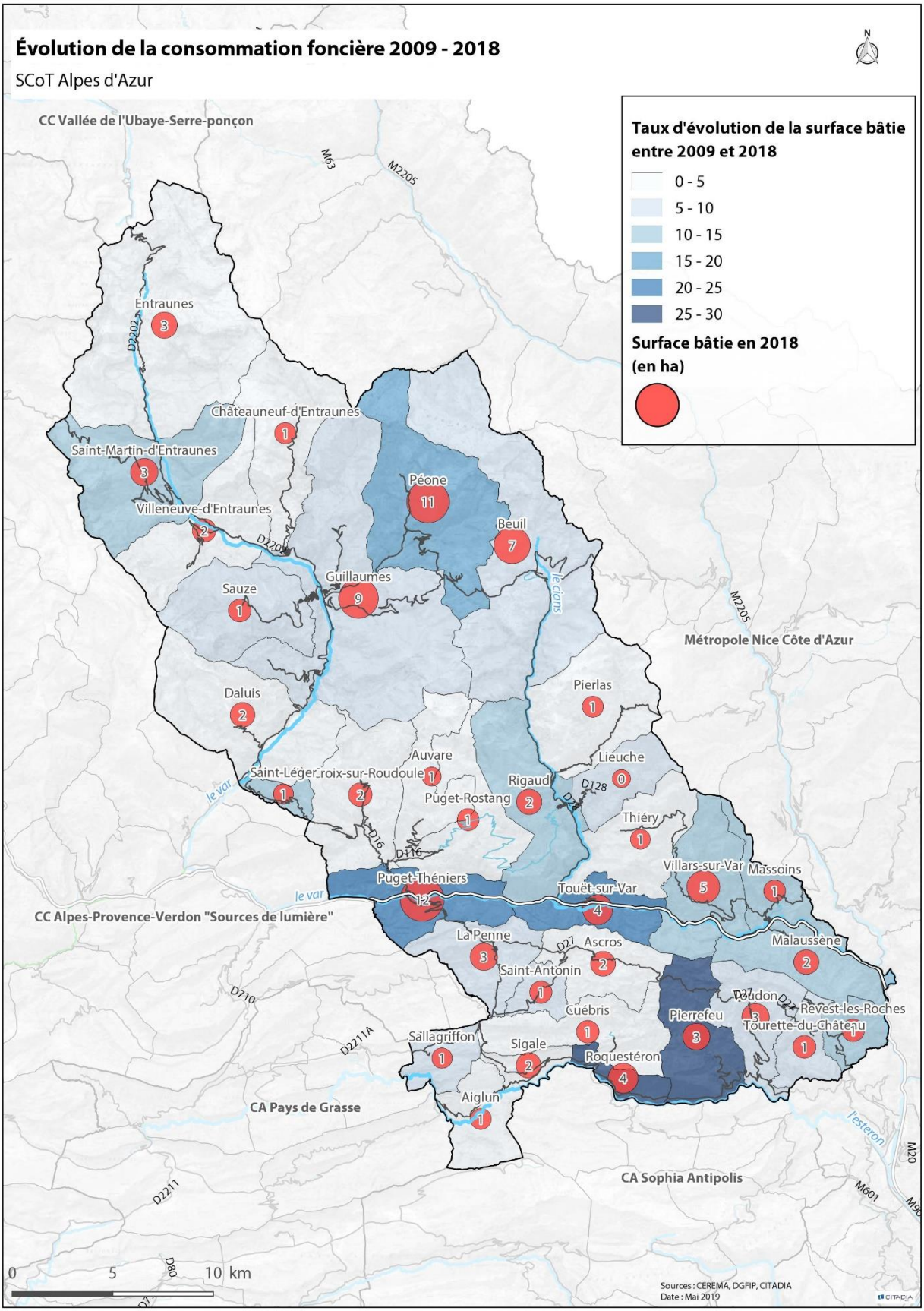
Évolution de la consommation foncière 2009 - 2018
SCoT Alpes d'Azur
N
Taux d'évolution de la surface bâtie entre 2009 et 2018
0 - 5
5 - 10
10 - 15
15 - 20
20 - 25
25 - 30
Surface bâtie en 2018 (en ha)
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-ponçon
Métropole Nice Côte d'Azur
CC Alpes-Provence-Verdon "Sources de lumière"
CA Pays de Grasse
CA Sophia Antipolis
Entraunes 3
Châteauneuf-d'Entraunes 1
Saint-Martin-d'Entraunes 3
Villeneuve-d'Entraunes 2
Péone 11
Beuil 7
Guillaumes 9
Sauze 1
Daluis 2
Pierlas 1
Auvare 1
Saint-Léger 1
Croix-sur-Roudoule 2
Puget-Rostang 1
Rigaud 2
Lieuche 0
Thiéry 1
Villars-sur-Var 5
Massoins 1
Puget-Théniers 12
Touët-sur-Var 4
La Penne 3
Ascros 2
Malaussène 2
Saint-Antonin 1
Toudon 3
Revest-les-Roches 1
Cuébris 1
Pierrefeu 3
Tourette-du-Château 1
Sallagriffon 1
Sigale 2
Roquestéron 4
Aiglun 1
le cians
le var
l'esteron
D2202
D2202
D16
D116
D128
D27
D710
D2211A
D2211
D80
M63
M2205
M2205
M20
M601
0 5 10 km
Sources : CEREMA, DGFIP, CITADIA
Date : Mai 2019

3. CAPACITE FONCIERE

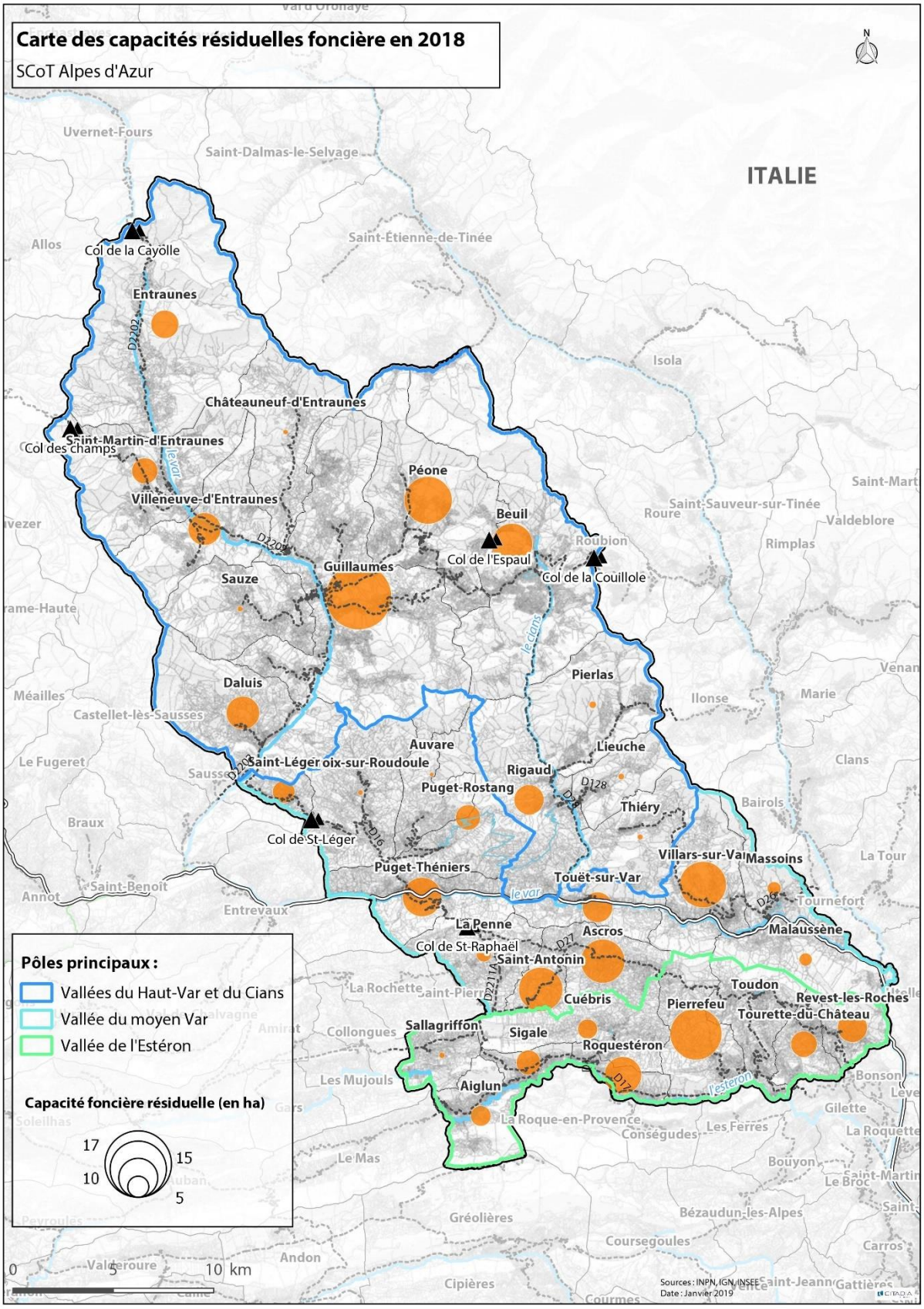

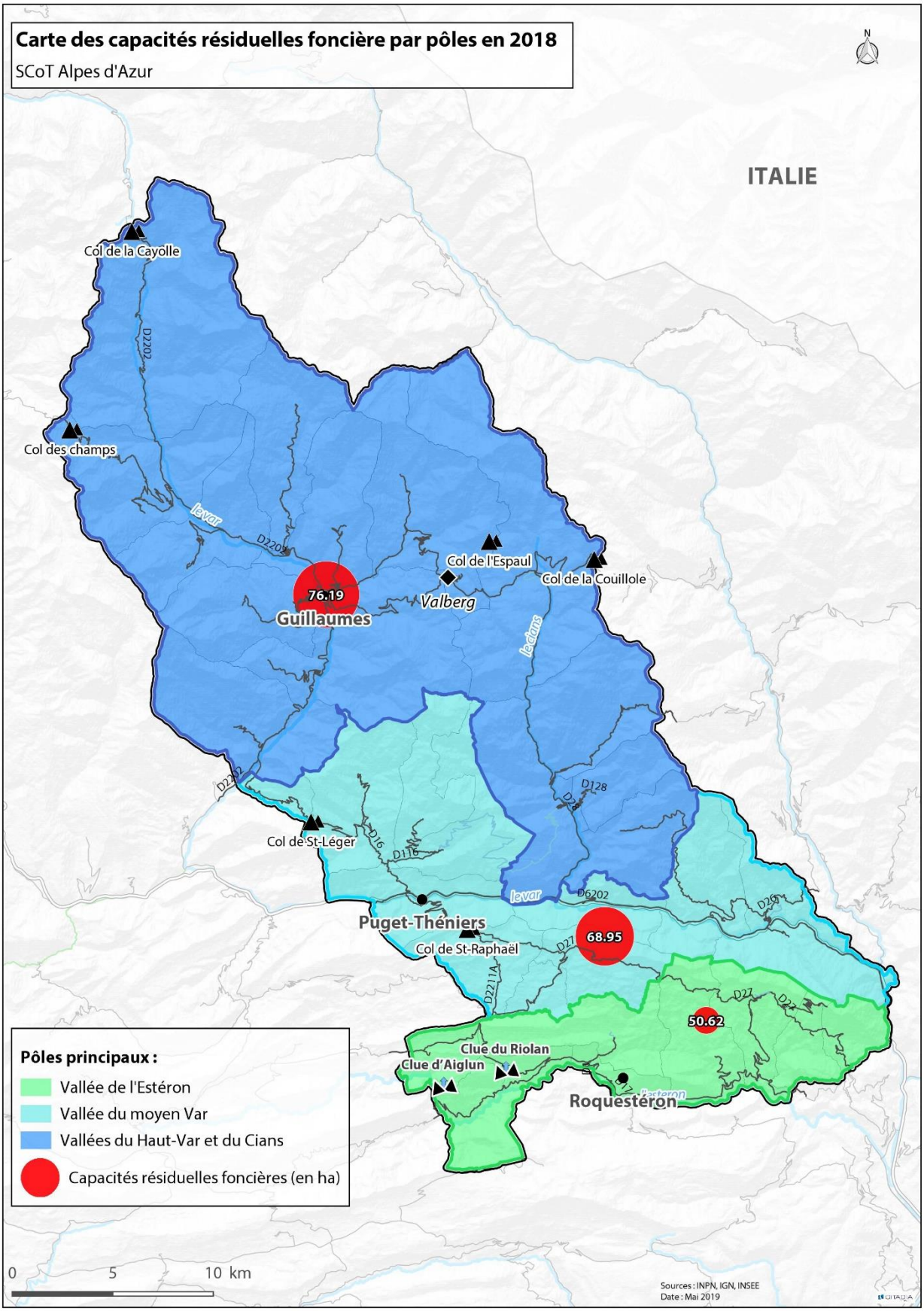

Grande polarités	Total (en ha)
Vallée du moyen Var	68.95
Vallée de l'Estéron	50.62
Vallées du Haut-Var et du Cians	76.19

4. RENOUVELLEMENT URBAIN : QUELLES POTENTIALITES POUR LE SCOT ?

A l'aune du parc bâti de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, notamment l'âge des logements et la vacance, le territoire est voué à rencontrer des problématiques de rénovation du bâti.

Ces problématiques doivent faire l'objet d'études précises et réalisées à l'échelle des communes afin de gagner en exhaustivité et efficacité dans leur traitement.

Les actions envisageables sur ce type de problématiques peuvent prendre différentes formes :

- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Opération de Restauration Immobilière de Loisirs (ORIL)
- Contrat de ruralité…

Le « renouvellement urbain » concerne traditionnellement des portions de ville : quartiers, rues, espace publique… C'est une échelle d'intervention plus large que les actions d'amélioration de l'habitat. Bien que faiblement dense, la question d'une telle action peut se poser à Puget-Théniers. En effet, l'évolution de la tâche urbaine et la préservation des espaces paysagers peut mener à des réflexions de reconstruction de la ville sur elle-même.

Le PADD du projet de PLU de Puget-Théniers mentionne les objectifs de la commune dans ce sens :

- *« affirmer la centralité du village et des quartiers proches (quartiers centraux) pour conforter son rôle structurant au sein du tissu urbain existant. La préservation et le renforcement de la fonction de centralité, de mixité et de pôle de vie du centre-ville apparaissent comme une condition essentielle au maintien de l'identité historique, sociale, culturelle et économique de la commune. Elles sont le moyen de constituer une offre adaptée à une partie des besoins en matière d'accueil de logement et de population à moyen terme ;*
- *assurer la densification des quartiers périphériques, qui présentent actuellement une densité faiblement bâtie et affirmer leur caractère urbain. »*

Refaire l'urbanisme sur l'urbanisme

Le territoire Alpes d'Azur est un espace contraint par sa géographie (espace valléen de haute montagne). A ce titre, les possibilités d'urbanisation sont limitées et pousse à explorer les sites à reconquérir. Le SCoT possède de nombreux espaces de ce type identifiés ci-après:

Le territoire Alpes d'Azur possède trois types de gisements pour de nouvelles opportunités de renouvellement urbain :

- les friches industrielles ou artisanales : elles se concentre le long de la vallée du moyen Var et sont diffuses. L'enjeu est de leur redonner une attractivité pour l'économie productive en lien avec la D6202 et le Chemin de Fer de Provence.
- les espaces d'infrastructure à optimiser (parkings, délaissés, haltes du Chemin de Fer de Provence…) : ils sont très nombreux sur l'ensemble du SCoT, car la voiture est indispensable aux ménages du territoire. L'enjeu est d'opérer une réorganisation de manière à optimiser les surfaces dédiées au stationnement et libérer du foncier.
- l'immobilier abandonné : la vacance des logements et des locaux d'activités donne lieu à des opportunités de réhabilitation.

Les enjeux de reconquête de ces espaces peuvent diverger et la vocation future de ces espaces dépend fortement de leur localisation.

Ainsi, de nombreux espaces relevés se situent en discontinuité du tissu urbain des villes et villages, certains peuvent côtoyer des espaces à risques modérer, etc. Dès lors, la vocation potentielle des espaces de renouvellement urbain peut être caractérisée de deux manière :

- les surfaces en continuité urbaine : vouées au logement ou ponctuellement à l'activité
- les surfaces en discontinuité urbaine (ex. friches industrielles le long du Var) : vouées à de l'activité, en particulier pour l'économie productive.

Usine de meubles Brouchier, à Puget-Théniers

	Puget-Théniers	Touët-sur-Var	Villars-sur-Var	Guillaumes	Entraunes	Roquestéron
Friches industrielles et artisanales (m²)	21530	25060	2656	9893		12850
Espaces d'infrastructure (m²)	8920			3430	1684	3080
Autres délaissés (m²)	23040	8870	5740	6320		622
Immobilier vacant (m²)	usine de meuble Brouchier					
Total	53490	33930	8396	19643	1684	16552

Puget-Théniers

Touët-sur-Var

Villars-sur-Var

Guillaumes

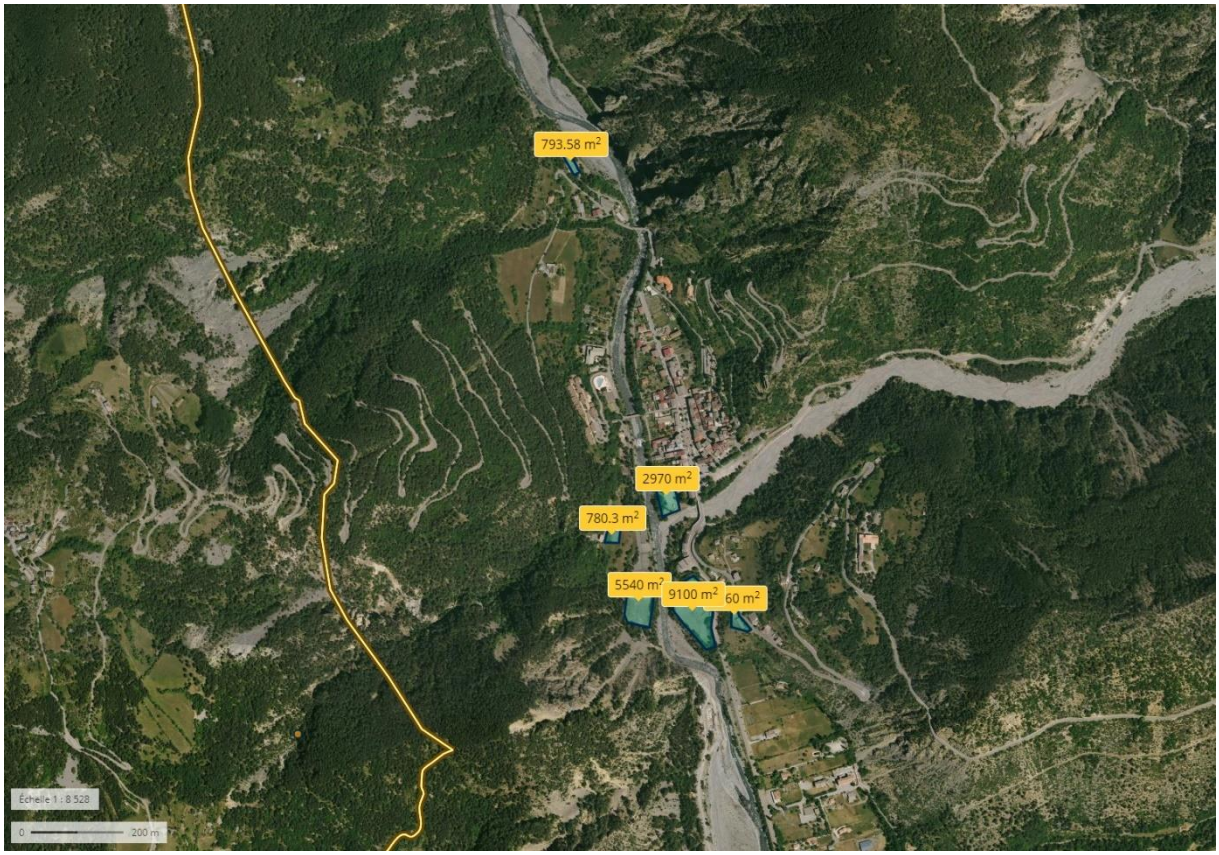

Entraunes

Roquestéron

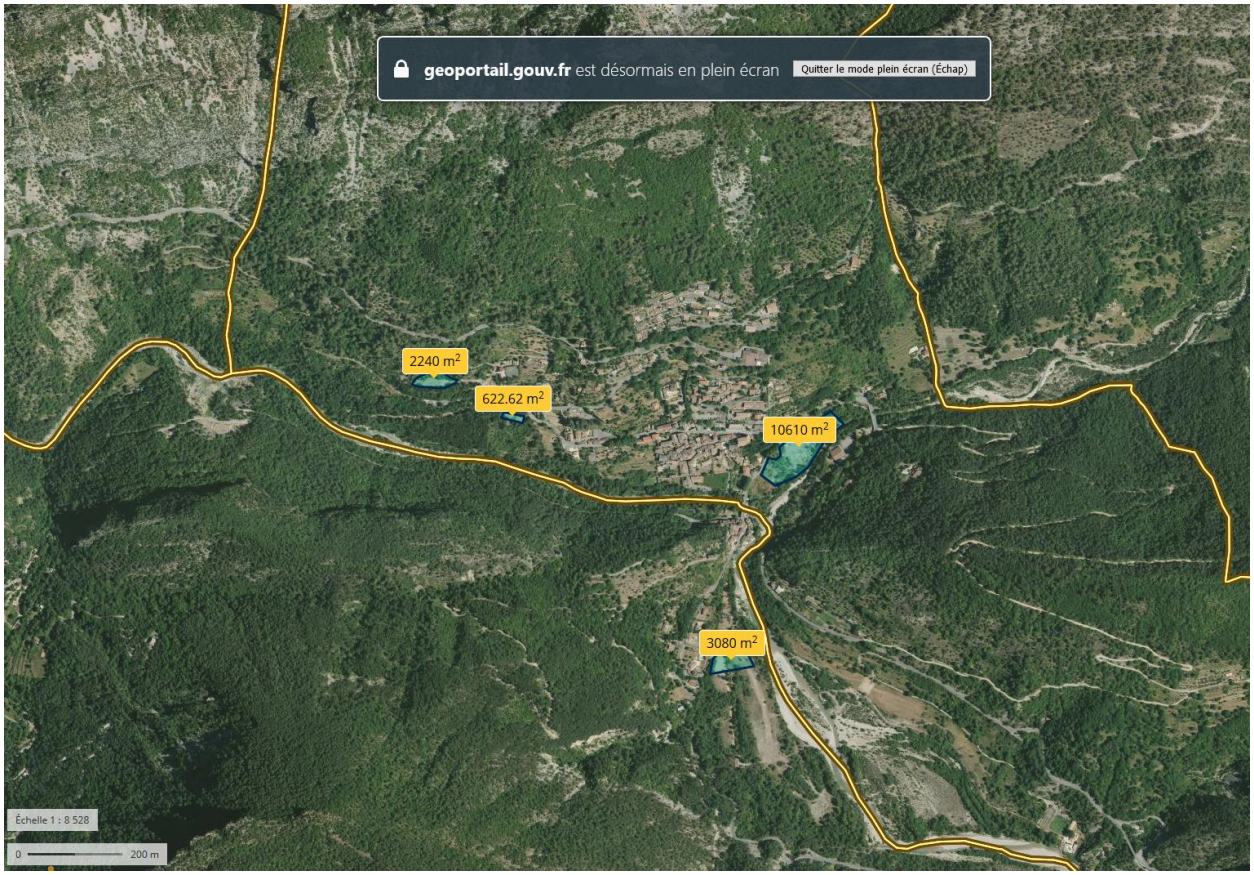

III. UNE ACCESSIBILITE CONTRAINTE

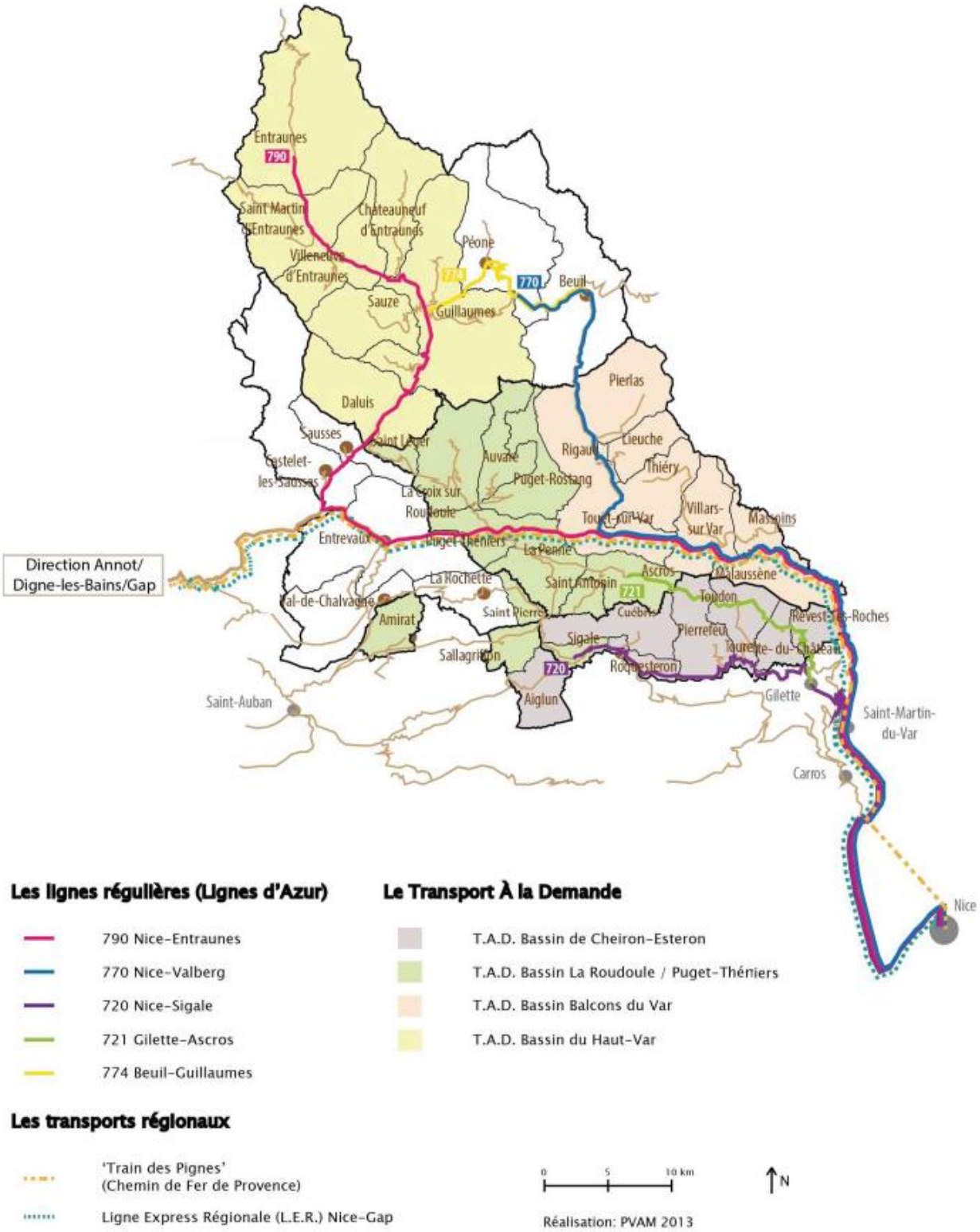

1. DES RESEAUX DE FAIBLE PORTE

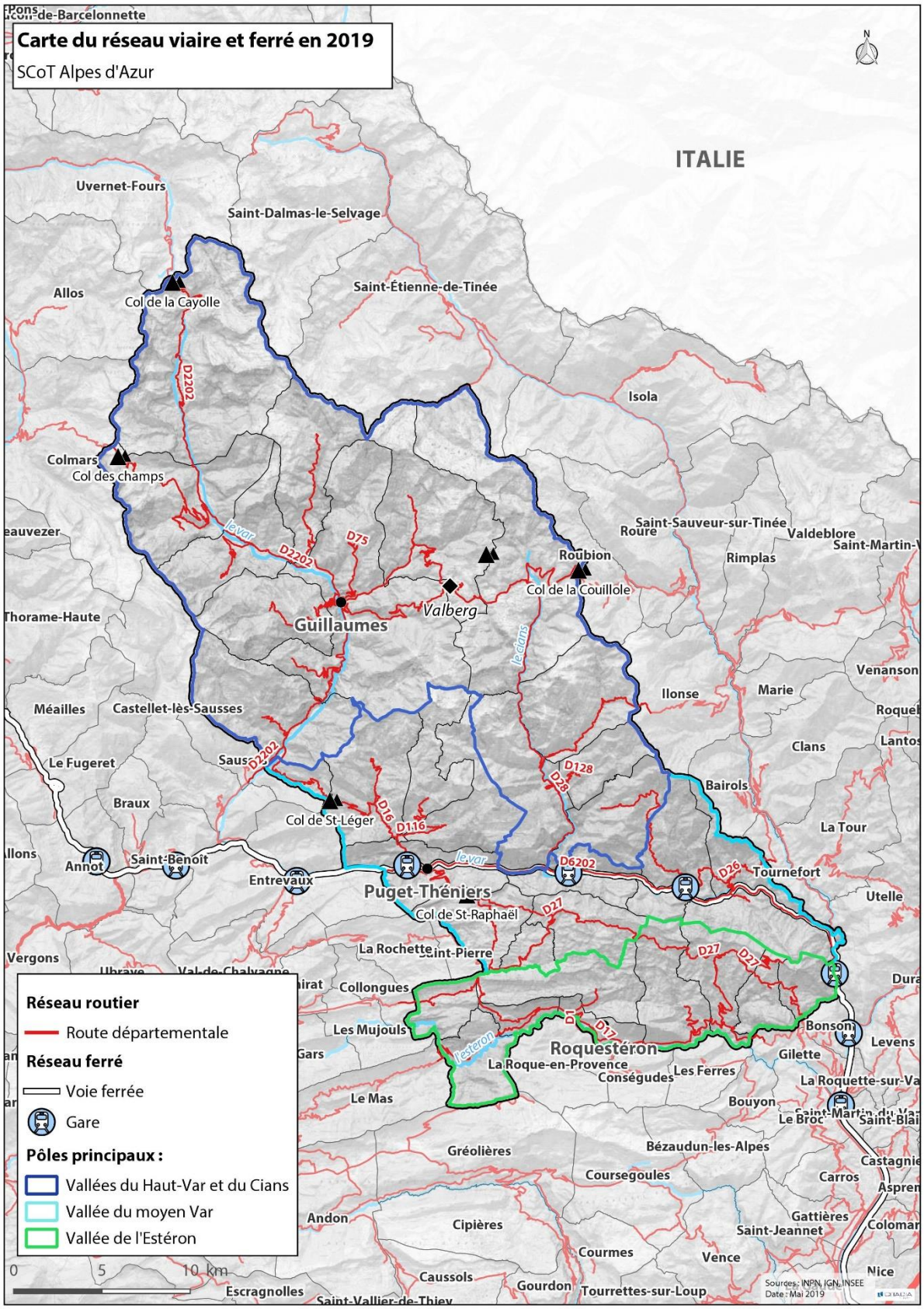

1.1. Des conditions d'accès routier peu aisées qui se densifie vers Nice

Le réseau local

Les infrastructures de transport du territoire Alpes d'Azur sont très limitées car directement contraintes par la topographie. Les plus importantes se cantonnent donc aux fonds des vallées principales. Or même la vallée du Var recèle de nombreuses gorges (haute vallée) qui, sans interdire le passage des véhicules, rend la circulation très fastidieuse. D'une vallée à l'autre, les routes secondaires franchissent des dénivelés importants ce qui augmente plus encore les temps de trajet.

Par comparaison, une vingtaine de kilomètres dans la vallée du moyen Var prends 20 min (de Puget-Théniers à Malaussène), alors qu'il faut environ 32 min sur un trajet dans les vallées secondaires (exemple du trajet Lieuche-Beuil). Par ailleurs, il faut ajouter à cela les facteurs temporaires (accidents) et saisonniers (intempéries) qui affectent grandement les temps de trajets, notamment à cause du manque de trajets alternatifs.

Contraint par la topographie, les principales routes du territoire sont :

- la D6202, qui relie Nice à Digne-les-Bains. C'est l'axe principal de la vallée du moyen Var et qui dessert la commune principale, Puget-Théniers ;
- les routes D2202 et D28 sont des pénétrantes vers le massif alpin, au Nord et qui sont connectées à la vallée du Var. Elles desservent respectivement Guillaumes (puis Entraunes), Beuil et la Station de Valberg ;
- la D17 correspond à l'accès principal de la vallée de l'Estéron et rejoint Puget-Théniers. Elle constitue une parallèle à la vallée du moyen Var mais est cependant trop tortueuse pour constituer une alternative en termes de circulation efficace.

L'accès aux réseaux routier de grande échelle

L'autoroute la plus proche est l'A8 et se situe à Nice. Il faut environ 1h45 pour la rejoindre depuis Entraunes.

Au Nord de la CCAA se trouve la D900 qui constitue un axe d'envergure binationale puisqu'elle dessert la Plaine du Po à partir de Coni. En revanche, l'accès à Barcelonnette se fait par le Col de Cayolle qui est fermé durant la saison hivernale. Le trajet alternatif passe par Digne les Bains et prend 3h30.

De nombreuses routes en impasse.

La fermeture du Col de Cayolle agit comme une impasse saisonnière (route fermée l'hiver) pour toute la portion Nord du territoire, à partir de Guillaumes. Cela concerne les communes de : Châteauneuf-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes, Saint-Martin d'Entraunes et Entraunes.

Par ailleurs, certaines communes comme Daluis, Sauze sont trop contraintes par les reliefs pour permettre aux routes de traverser le territoire et leurs accès se fait en aller-retour.

Une forte inégalité vis-à-vis de l'accès aux réseaux de grande envergure.

Les difficultés de circulations rencontrées et l'amplitude géographique du territoire rendent les trajets vers les infrastructures de transport de grande envergure très inégales. En effet, pour se rendre à la gare TGV ou à l'aéroport de Nice, les temps de trajet varient de 1h35 min à 35 min selon qu'on se trouve à Entraunes (extrême Nord) ou à Malaussène (extrême Sud). A cela, il faut ajouter les aléas liés au trafic saisonnier, plus important en hiver selon les périodes d'affluence des touristes.

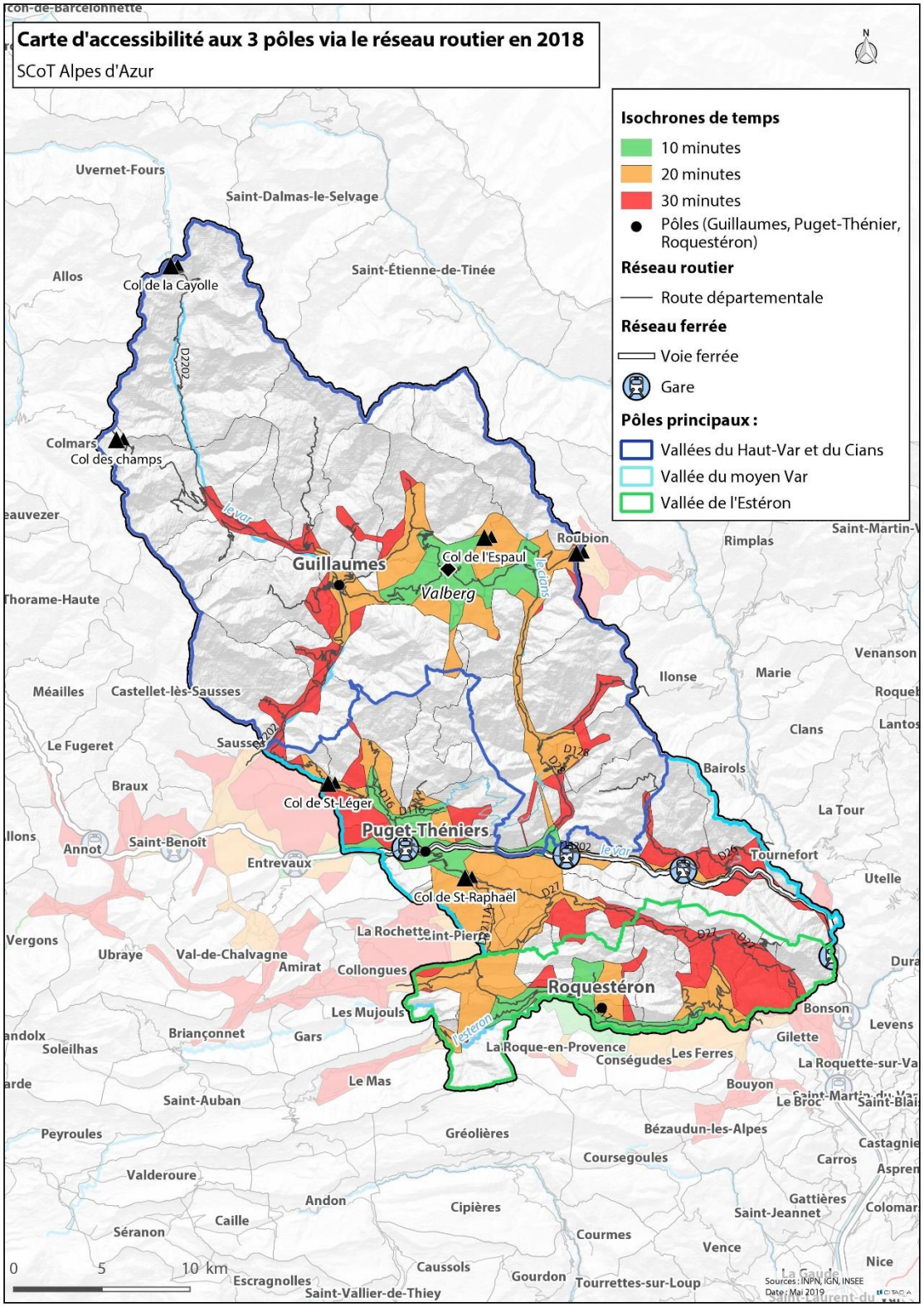

1.2. Une ligne de chemin de fer qui illustre le lien avec Nice

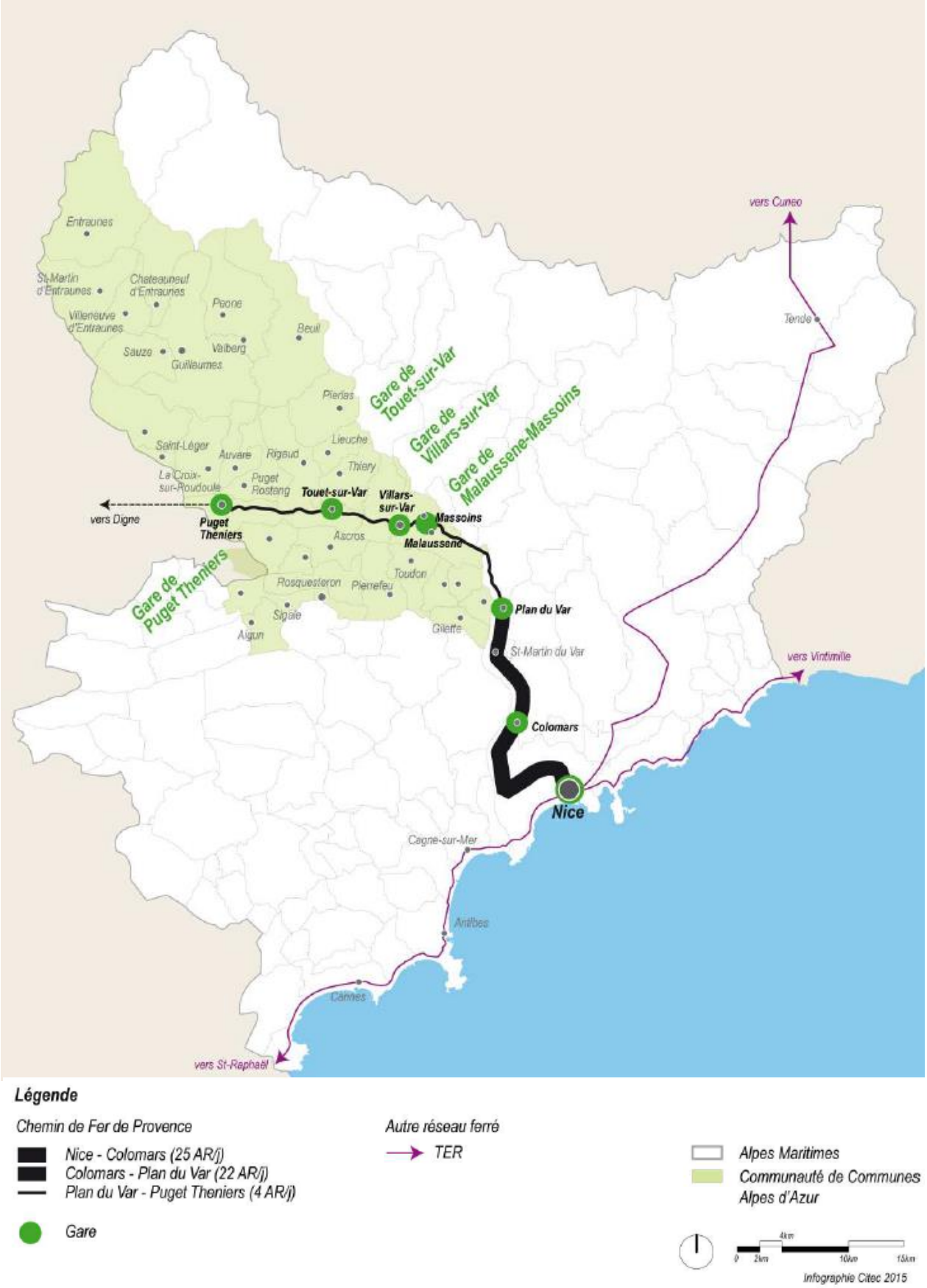

Les communes du SCoT desservies sont :

- **Malaussène-Massoins ;**
- **Villars-sur-Vars ;**
- **Touët-sur-Var ;**
- **Puget-Théniers.**

*Le **Chemin de Fer de Provence est** la seule ligne encore existante de l'ancien réseau de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France, devenu la propriété, de 1925 à 1933, de la « société des chemins de fer de Provence ». Jusque dans les années 1980, la ligne de Saint-Auban à Digne, à voie normale, permettait le raccordement au réseau national. De Nice on pouvait alors, moyennant un changement de train à Digne, atteindre Grenoble et Genève par voie ferrée à travers les Alpes. Cette liaison s'appelait Alpazur et les autorails du train des Pignes arboraient « Nice - Genève ».*

La présence d'une ligne de chemin de fer est une véritable aubaine pour le territoire.

En effet, cette ligne peut actuellement être considérée comme la ligne « T3 » du tramway de la métropole niçoise car il emprunte un tracé similaire le long de la vallée du var.

Le Chemin de Fer de Provence (au départ de la gare Nice CP) avec ses 8 haltes jusqu'à Puget-Théniers, agit comme un « tram-train » pour le secteur d'EcoVallée et pour la vallée du moyen Var.

La ligne ***Chemin de Fer de Provence*** apporte une forte valeur au territoire en termes de

- **mobilité** : permet de rejoindre Nice en 1h20 et dessert le secteur économique de l'OIN Eco Vallée
- **développement économique** : constitue une opportunité de fret léger vers le territoire du SCoT constituant une alternative au réseau routier contraint ;
- **tourisme** : c'est un facteur d'attractivité pour l'accès au territoire mais aussi en lui-même puisque l'ancien train à vapeur effectue une sortie annuelle entre Puget-Théniers et Annot.

En effet, cette ligne Nice-Digne-les-Bains, propose uniquement 5 allers-retours par jour sur le tronçon Plan du Var/Puget-Théniers contre 25 sur la portion Colomars/Plan du Var. Le coût du train est également nettement plus élevé que l'offre de mobilité bus offerte par le réseau Zou de la Région.

Tableau 1 – Grille horaire des Chemin de Fer de Provence dans le sens Digne > Nice sur le tronçon Puget-Théniers – Plan du Var, pour les services assurés du lundi au samedi

Horaires	Sens Digne > Nice				
Puget-Théniers	6h06	9h31	12h56	16h28	19h36
Touët sur Var	6h17	9h42	13h07	16h39	19h47
Villars sur Var	6h27	9h53	13h17	16h49	19h57
Plan du Var	6h49	10h14	13h40	17h10	20h18

Tableau 2 – Grille horaire des Chemin de Fer de Provence dans le sens Nice > Digne sur le tronçon Puget-Théniers – Plan du Var, pour les services assurés tous les jours

Horaires	Sens Nice > Digne				
Plan du Var	7h06	9h32	13h38	17h57	18h54
Villars sur Var	7h27	9h54	13h59	18h18	19h15
Touët sur Var	7h37	10h04	14h09	18h28	19h25
Puget-Théniers	7h48	10h15	14h20	18h39	19h37

1.3. Un réseau de transports en commun adapté au contexte

Légende

Lignes départementales régulières

- 720 - Nice/Sigale
- 790 - Nice/Guillaumes/Entraunes
- 721 - Gilette/Ascros
- 770 - Nice/Beuil/Valberg
- 774 - Beuil/Valberg/Péone/Guillaumes

- 3 allers / retours
- 1 aller / retour

Transport départementale à la demande

- TAD Bassin de Puget-Theniers
- TAD Bassin des Balcons du Var
- TAD Bassin du Haut-Var
- Ligne virtuelle à la demande

Transport urbain Nice Métropole

- Alpes Maritimes
- Communauté de Communes Alpes d'Azur

0 2km 4km 10km 15km

Infographie Citec 2015

Un réseau de bus orienté vers Nice comme maillage principal

La Communauté de Communes Alpes d'Azur bénéficie du réseau de bus du département « Lignes d'Azur ». Cinq lignes couvrent ainsi le territoire de Malaussène à Entraunes. Il s'agit là d'une couverture relativement bonne pour un si vaste périmètre ne comptant que 10 000 habitants.

En revanche, le niveau de service varie au sein de la CCAA. Cela affecte le réseau à plusieurs niveaux :

- le réseau de bus prend sa source à Nice et il s'amoindrit à mesure que l'on progresse dans les vallées. Les communes de la vallée du moyen Var sont donc desservies par deux lignes (790 et 770) jusqu'à Touët-sur-Var, contre une (790) jusqu'à Puget-Théniers et une seule jusqu'à Entraunes ou bien le long de la Vallée de l'Estéron.
- Les « villages perchés » ne sont pas desservis puisque les lignes se cantonnent aux fonds de vallées.

<u>Fréquence des Lignes d'Azur régulières</u>

- 720 : Nice – Sigale (2 allers retours journaliers en semaine et un aller retour le samedi et le dimanche) ;
- 721 : Gilette – Ascros (1 aller-retour journalier en semaine et un retour supplémentaire le mercredi) ;
- 770 : Nice – Beuil – Valberg (1 aller-retour journalier en semaine, 1 aller-retour supplémentaire les mercredis, vendredi et samedi et un service renforcé durant la saison de ski) ;
- 774 : Beuil – Valberg – Péone – Guillaumes (1 aller-retour journalier en semaine) ;
- 790 : Nice – Guillaumes – Entraunes (3 allers retours journaliers en semaine jusqu'à Puget-Théniers dont 1 seul jusqu'à Guillaumes ou jusqu'à Entraunes les lundis, mercredis et vendredis).

Entre	Et	Nombre d'échanges journaliers domicile-travail
Annot, Castellet-lès-Sausses, Sausses	Puget-Théniers	70
Ascros	Puget-Théniers	10
Beuil	Guillaumes	20
Beuil	Nice	50
Beuil	Péone	60
Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var	Villars-sur-Var	20
Châteauneuf-d'Entraunes	Sauze	10
Cuébris	Nice	20
Daluis	Guillaumes	10
Entrevaux	Puget-Théniers	60
Guillaumes	Monaco	10
Guillaumes	Nice	40
Guillaumes	Péone	50
La Croix-sur-Roudoule	Puget-Théniers	20
La Penne	Nice	80
Malaussène	Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var	20
Malaussène	Carros	20
Malaussène	Nice	30
Nice	Puget-Théniers	90
Nice	Touët-sur-Var	90
Péone	Nice	60
Pierlas	Nice	20
Pierrefeu	Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var	10
Pierrefeu	Carros	10
Pierrefeu	Nice	30
Puget-Rostang	Puget-Théniers	20
Puget-Théniers	Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var	30
Puget-Théniers	Carros	60
Revest-les-Roches	Nice	30
Rigaud	Nice	40
Roquestéron	Carros	30
Roquestéron	Nice	40
Sigale	Nice	20
Toudon	Carros	30
Toudon	Gilette	10
Toudon	Nice	40
Touët-sur-Var	Carros	30
Touët-sur-Var	Monaco	10
Touët-sur-Var	Puget-Théniers	40
Tourette-du-Château	Nice	20
Villars-sur-Var	Carros	20
Villars-sur-Var	Nice	80
Villars-sur-Var	Puget-Théniers	40

(Source : Diagnostic prospectif 2015 – CITEC)

Une offre complémentaire grâce aux transports à la demande (TAD)

La présence du réseau de TAD constitue une offre complémentaire qui permet de désenclaver les villages non desservis par les lignes régulières. Le tarif du TAD est le même que pour les Lignes d'Azur mais il faut réserver la course à l'avance. C'est un outil de déplacement très avantageux qu'il convient de mettre en valeur et développer puisqu'il permet de contrer l'isolement des villages perchés et possède la capacité innovante de s'adapter à la demande des usagers. En revanche la desserte se cantonne à des bassins de vie pour des questions d'efficacité. Les bassins de vie suivants sont desservis par du transport à la demande (TAD).

- TAD Basssin de Puget Théniers
- TAD bassin des Balcons du Var entre Puget Théniers et le Nord de Nice (Lingostière)
- TAD bassin du Haut Var autour de Guillaumes jusqu'à Entraunes

2. MOBILITE LOCALE

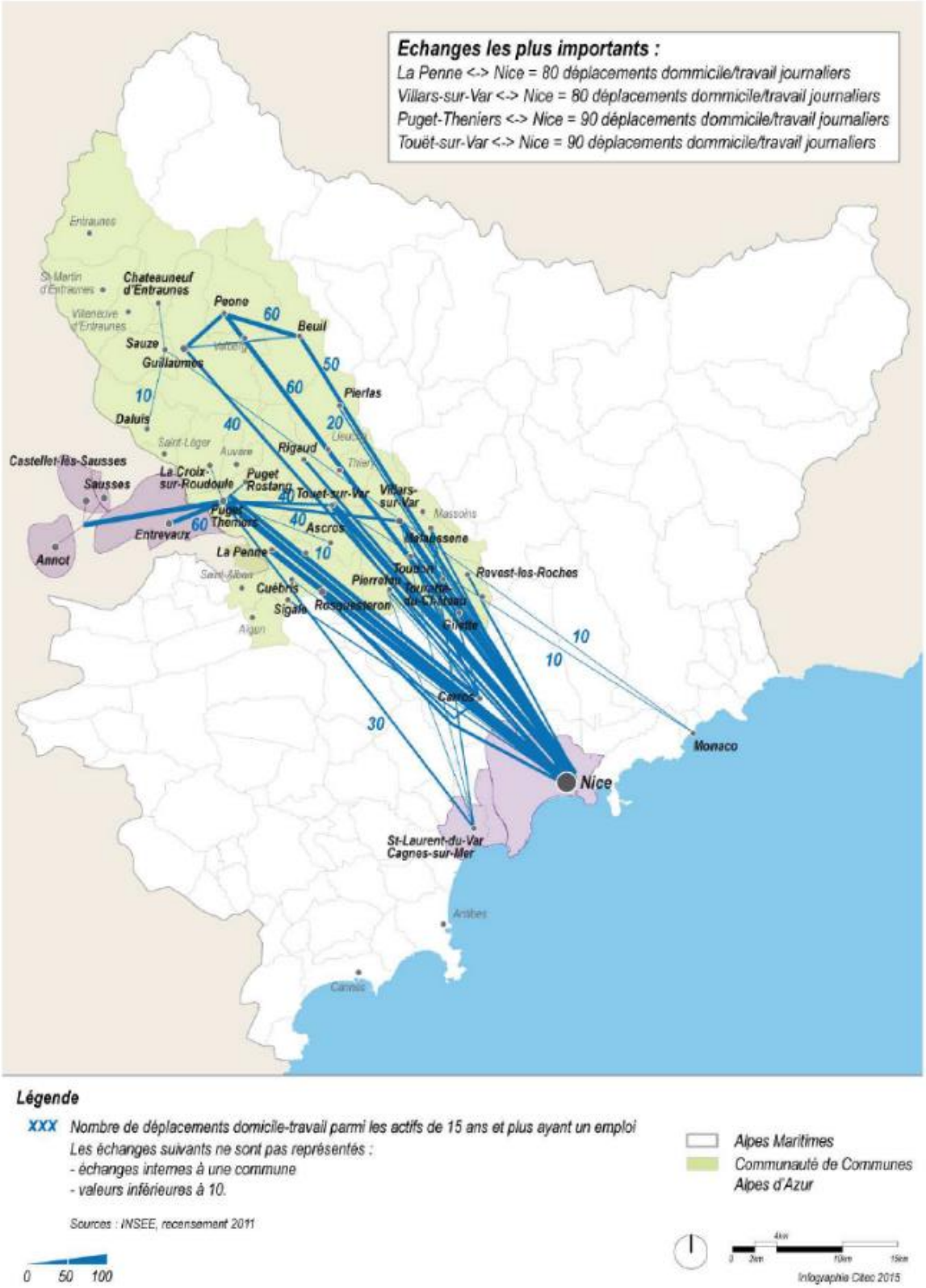

Figure 3 – Echanges domicile-travail en relation avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur

© Citec Ingénieurs Conseils – 05 2015 11

(Source : CITEC Ingénieurs Conseils – 05/2015)

2.1. Mobilité professionnelle

Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur, plus de 70% des trajets domicile-travail se font vers le Sud (Nice, Cagnes, Saint-Laurent, Carros) dont 50% se font directement entre la CCAA et Nice. Plus que tout autre indicateur, ces chiffres montrent l'ampleur de l'influence économique de la métropole Nice Côte-d'Azur.

- Seules quatre communes recensent des flux mensuels de voyageurs supérieurs à 50 montées et descentes confondues : Puget-Théniers, Touët-sur-Var, Villars-sur-Vars et Malaussène. Ce sont des communes profitant à la fois de lignes régulières et d'un service de TAD.
- Des flux internes depuis/vers le chef-lieu Puget-Théniers et en relation avec les trois autres communes (Touët-sur-Var, Villars-sur-Vars et Malaussène) apparaissent. Ils représentent environ 220 montées et descentes par mois soit une dizaine par jour.
- Les flux les plus importants depuis/vers ces communes (Puget-Théniers, Touët-sur-Var, Villars-sur-Vars et Malaussène) sont en relation avec Nice et Colomars.
- Les échanges entre Puget-Théniers et les communes proches du département des Alpes de Haute-Provence (Digne-les-Bains, Annot ou Entrevaux) représentent environ 610 montées et descentes par mois soit une trentaine par jour.

A noter que la part modale des TC est particulièrement faible. Pour exemple :

- Le nombre de déplacements domicile-travail journaliers entre la CCAA et Nice est de 780,
- Le nombre de déplacements mensuels des voyageurs entre la CCAA et Nice est de 1'480 soit environ 70 par jour ouvrés.

Aussi, en ne considérant que les déplacements pour motifs professionnels la part modale TC est d'environ 9%. Sachant qu'en France, les déplacements domicile-travail ou domicile-étude représentent 28% des déplacements locaux un jour ouvré de semaine, la part modale TC chute à environ 2.5% (780 déplacements domicile-travail journaliers entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur et Nice soit 780*28%=2'790 déplacements journaliers tous motifs dont 70 effectués en TC) si tous les motifs de déplacements sont considérés.

2.2. Mobilité touristique

La mobilité touristique du territoire est typique des activités de montagne et plus largement des activités de plein air et se résume bien souvent à l'utilisation massive des véhicules personnels.

La CCAA, étant support d'une station de ski, n'échappe pas à ce phénomène bien que la station incite les usagers à pratiquer le covoiturage (partenariat avec Mountain Go, site spécialisé de covoiturage en montagne). La station propose également d'utiliser le réseau de transports en commun disponibles (Lignes d'Azur 770) dont la fréquence est adaptée à la hausse durant la saison hivernale.

3. STATIONNEMENT

Equipement automobile des ménages

En 2015, 3740 ménages du territoire possèdent au moins une voiture, ce qui représente 85,9% des ménages. Ainsi, sur les 4356 ménages de la CCAA, 51,0% des ménages possèdent une voiture et 34,8% possèdent deux voitures ou plus.

Cela représente un taux d'équipement automobile important car assez supérieur aux moyennes départementales et régionales. Cela se traduit également dans le nombre de véhicules possédés par ménages. En revanche, le nombre de stationnement réservé est plus faible qu'aux échelles supérieures de comparaison.

Cette répartition de l'équipement automobile et des stationnements privés s'explique aisément par le caractère montagneux du territoire. En effet, les difficultés d'accès au territoire dans son ensemble et l'éloignement des équipements et services rend l'usage de la voiture presque indispensable. Par ailleurs, le faible taux de stationnement peut être interprétée comme une conséquence de la topographie accidentée et l'importance des reliefs qui réduit les espaces aménageables à destination des véhicules : le prix d'aménagement d'une place est fortement gonflé lorsque des terrassements sont nécessaires.

Équipement automobile des ménages (% en 2015)

	SCoT AA	Alpes-Maritimes	Région PACA
Au moins un emplacement réservé au stationnement	47,4	63,6	60,7
Au moins une voiture	85,9	77,3	81,1
1 voiture	51,0	51,0	49,1
2 voitures ou plus	34,8	26,3	32,1

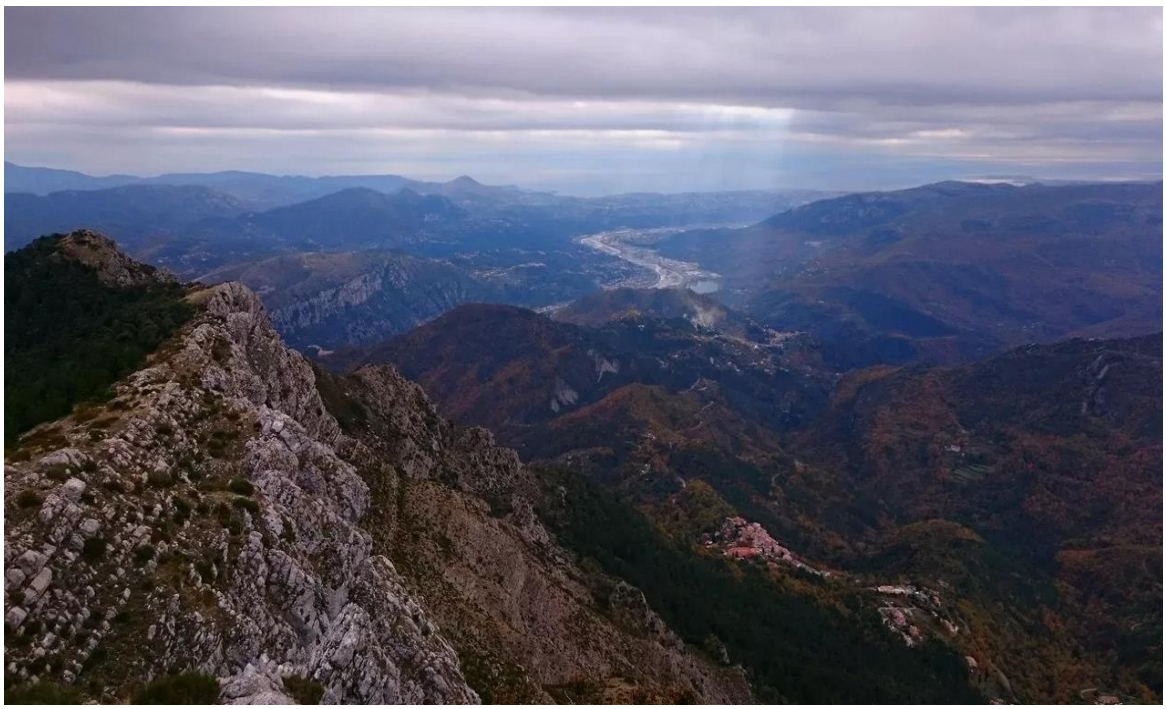

Vue sur la basse vallée du Var depuis le Mont Vial à Revest-les-Roches

IV. Synthese et enjeux du profil territorial des Alpes d'azur

Atouts

- Des documents d'urbanisme qui fixent des capacités d'accueil
- Un important potentiel de renouvellement urbain le long de l'axe structurant
- Une ligne ferroviaire structurante mais sous utilisée
- Une desserte par la mobilité régionale dans le prolongement des dessertes métropolitaines voisines

Faiblesses

- Une consommation foncière sans rapport avec la croissance actuelle
- Une mobilité ferroviaire en fonctionnement bien en deçà de ses capacités et de son rôle dans l'équilibre territorial entre la bande côtière et les hauts pays de la Cote d'Azur
- Un enclavement pénalisant de nombreuses petites Communes à l'écart des réseaux de mobilité
- L'absence de toute démarche d'intermodalité, la mise en place du co-voiturage en mode diffus
- Un stationnement automobile toujours prioritaire face aux autres usages possibles sur

A F

O M

Opportunités

- Rendre prioritaire en usages et fonctions de mobilité tous les périmètres de gare pour alimenter le train en clientèle et garantir sa pérennité
- Construire une culture de l'intermodalité pour le coût de la mobilité – apprendre à cumuler les moyens de déplacement . Renforcer le couple train-vélo pour favoriser la découverte du territoire dans les déplacements touristiques.
- Mutualiser le stationnement automobile au sein des centralités, des opérations nouvelles pour diffuser l'autopartage et la transition énergétique des mobilités
- Inclure dans l'offre touristique territoriale des itinéraires cyclables (carrossables, faciles, adaptés à tous les publics) tournés vers la mobilité douce (# des sentiers pédestres ou VTT trop sportifs).

Menaces

- L'éclatement de l'offre de transport public confrontée aux exigences financières appliquées aux exploitants ferroviaires et aux collectivités locales
- L'augmentation significative du coût de la mobilité individuelle pour les ménages les plus modestes (hausse du carburant, entretiens, éco-taxes sur les mobilités carbones)
- L'incapacité des ménages sans stationnement propre à accéder aux mobilités post-carbone (rechargement électrique)

Enjeux perçus -

- conserver la ligne ferrée et aménager le territoire en rapport avec ses fonctions
- adapter le territoire à la transition environnementale des mobilités
- garantir la mobilité avantageuse en direction de toutes les populations (accessibilité et coût)

5

Partie 5 : PROFIL ECONOMIQUE ALPES D'AZUR

I. UNE ECONOMIE DOMINEE PAR LE TERTIAIRE ET LES METIERS DE SERVICES

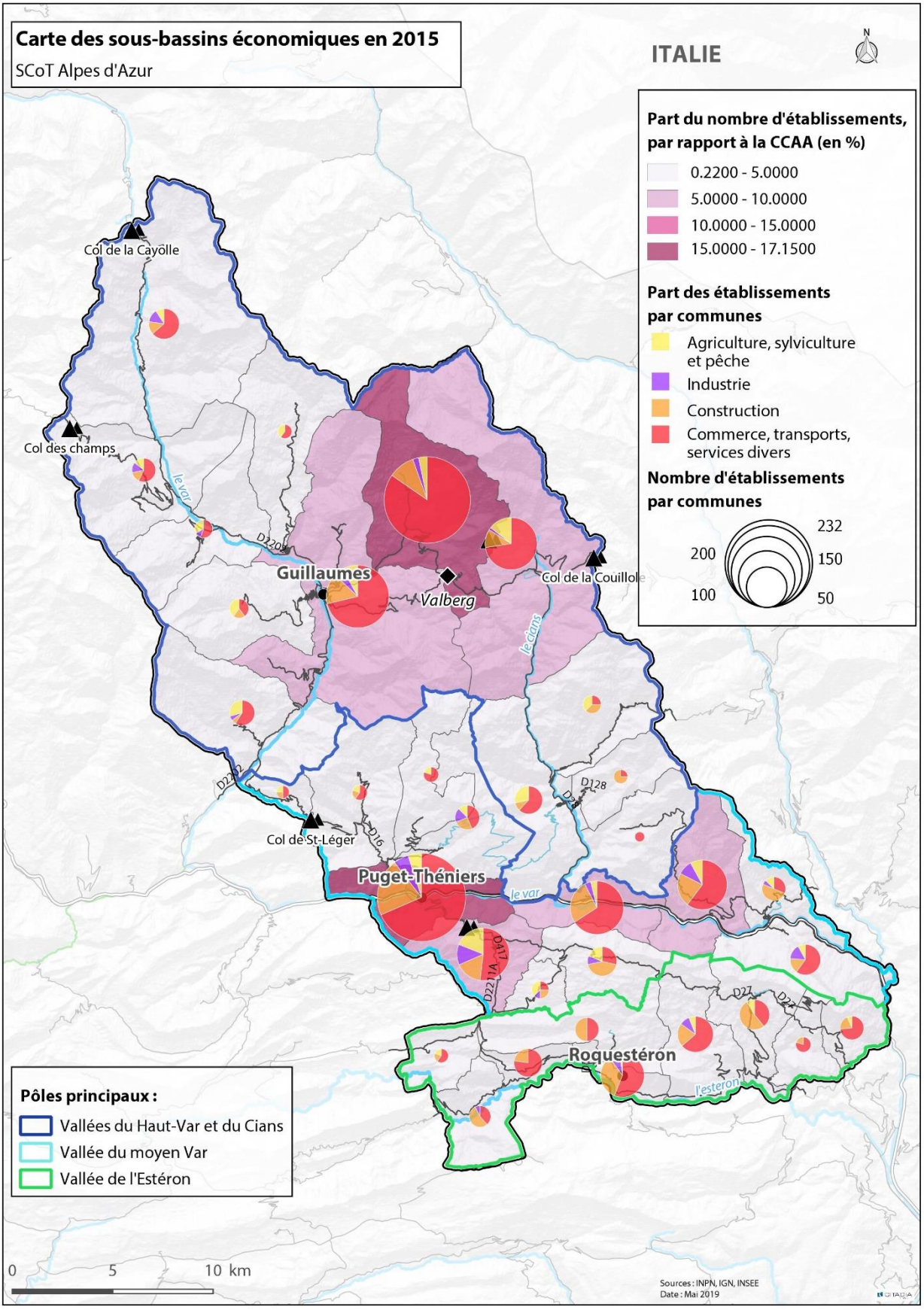

1. UN SOCLE DE PETITES ENTREPRISES

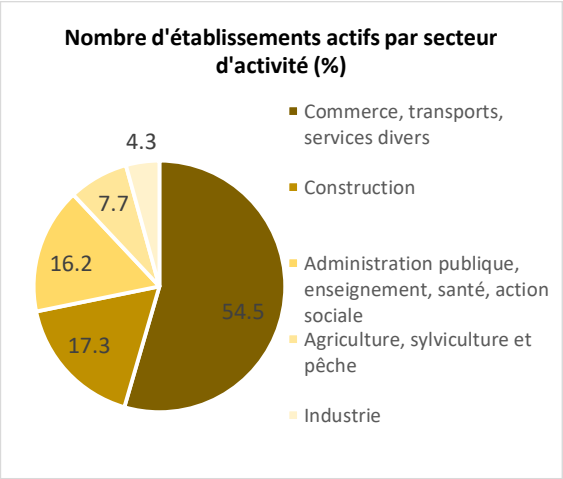

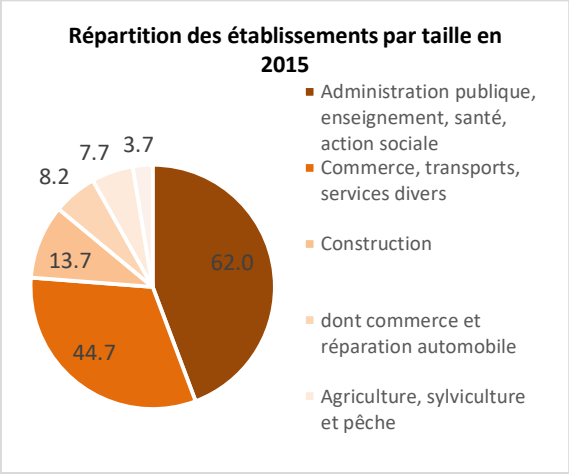

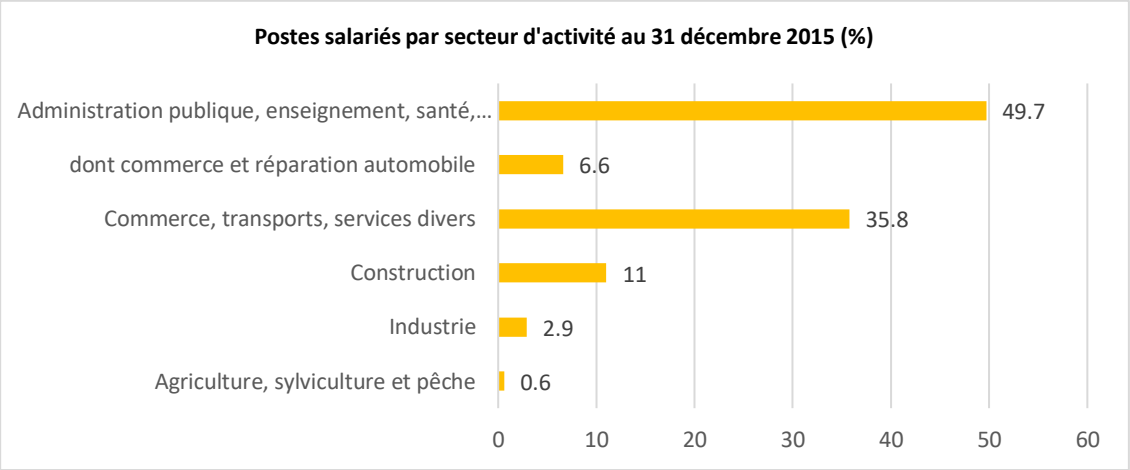

Liste des entreprises les plus importantes du territoire (source : annuaire des entreprises de France – CCI)		
Nom de l'établissement	Nombre de salariés	Commune d'implantation
Auberge de l'Escapade	46	Revest-les-Roches
Le Grand Sud	38	Touët Sur Var
Carrefour Market	28	Puget-Théniers
Camping du Pont de la Mariée	25	Guillaumes
Pratico (BTP)	23	Guillaumes
Transports automobiles de la vallée de l'Estéron	21	Sigale
SERM	18	Péone
Lejeune	16	Puget-Théniers
Entreprises Dalmasso Frères	14	Puget-Théniers
La Poste	13	Guillaumes
La Poste	12	Puget-Théniers
Etablissement Féraud Gibellin	10	Puget-Théniers
Val'toitures	10	Péone

Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015				
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 307	100	1 631	100
Sphère productive	376	28,8	123	7,5
dont domaine public	0	0	0	0
Sphère présentielle	931	71,2	1 508	92,5
dont domaine public	77	5,9	582	35,7

Au 31 décembre 2015, la Communauté de Communes Alpes d'Azur comptait 1307 établissements[1] actifs dont 70,7% appartenait au secteur tertiaire. Le secteur tertiaire comprend les services divers qui représentent 54,5% des établissements et l'administration publique qui compte pour 16,2%.

A la même date, le secteur des services comme défini ci-dessus représentait 85,5% des postes de salariés du SCoT.

Il faut en revanche noter que l'économie des services est composée à 77,7% d'établissements sans salariés et 19,6% allant de 1 à 9 salariés. L'économie des services est donc composée à 97,3% d'entreprises de moins de 9 salariés.

L'économie de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur est fortement présentielle du fait des services qui y sont développés, notamment en relation avec la Station de Valberg mais pas seulement. En effet, les deux entreprises les plus importantes en termes de nombre de salariés sont deux maisons de retraites.

« La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes » (définition INSEE 2015).

L'économie du territoire est donc caractérisée par une surreprésentation des petites entreprises de services.

[1] L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

2. UNE ECONOMIE PORTEE PAR TROIS POLES

Regroupement géographique par pôle de vie	Commune	Ensemble	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	dont commerce et réparation automobile	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Part représentée par le groupement de communes porteur au sein du pôle	Part représentée par le pôle de vie dans la CCAA
Vallée de l'Estéron	Roquestéron	57	1	4	17	28	9	7		
	Pierrefeu	38	2	3	7	21	6	5	**58.9**	
	Toudon	27	2	0	12	9	1	4		
	Aiglun	14	0	1	7	5	1	1		
	Sigale	24	0	0	5	17	2	2		
	Sallagriffon	6	1	0	1	3	0	1		
	Tourette-du-Chateau	7	0	0	1	4	0	2	41.1	
	Revest-les-Roches	17	1	0	3	11	2	2		
	Cuébris	17	0	0	8	8	0	1		
	Sous-total vallée de l'Estéron	207	7	8	61	106	21	25		**15.8**
Vallée du moyen Var	Puget-Théniers	232	9	10	38	124	34	51	**78.5**	
	La Penne	37	11	1	6	15	3	4		
	Touet-sur-Var	85	3	3	21	52	9	6		
	Villars-sur-Var	74	5	6	14	38	6	11		
	Malaussène	28	2	4	4	15	4	3		
	Massoins	17	2	1	8	5	0	1		
	La Croix-sur-Roudoule	7	1	0	1	3	2	2		
	Ascros	26	4	2	9	6	0	5		
	Saint-Antonin	9	3	1	2	2	0	1	21.5	
	Auvare	7	1	0	0	4	0	2		
	Saint-Léger	5	1	0	1	2	0	1		
	Puget-Rostang	18	2	3	4	7	0	2		
	Sous-Total Vallée du moyen Var	545	44	31	108	273	58	89		**41.7**
Vallée du Cians	Rigaud	23	6	0	2	13	3	2	**54.8**	
	Thiéry	3	0	0	0	2	1	1		
	Lieuche	6	0	0	3	1	1	2		
	Pierlas	10	3	0	3	2	0	2	45.2	
	Sous total Vallée du Cians	42	9	0	8	18	5	7		**3.2**
Vallée du Haut Var	Guillaumes	118	8	5	16	72	19	17		
	Entraunes	28	2	3	3	14	1	6	**26.3**	
	Saint-Martin-d'Entraunes	17	2	2	2	8	1	3		
	Villeneuve-d'Entraunes	10	3	1	0	5	0	1		
	Daluis	19	5	1	1	10	2	2		
	Sauze	11	4	0	2	4	0	1	17.2	
	Chateauneuf-d'Entraunes	6	2	0	0	3	0	1		**16.0**
	Sous-total Vallée du Haut Var	209	26	12	24	116	23	31		
Station de ski de Valberg	Péone	222	6	4	18	154	18	40	**73.0**	
	Beuil	82	9	1	7	45	8	20	27.0	
	Sous-total Valberg	304	15	5	25	199	26	60		**23.3**
CCAA		1307	101	56	226	712	133	212		

Source : INSEE 2015

L'organisation géographique de l'activité sur le territoire suit les mêmes facteurs de répartition qui influe sur la démographie et les équipements de la CCAA. En effet, on retrouve les trois mêmes pôles comme moteurs de l'économie du territoire :

- la vallée du moyen Var qui représente 43,7% du nombre d'établissements de la CCAA, C'est l'axe principal du territoire, accessible et en lien avec la vallée du bas-Var et son attractivité économique. Ce pôle réuni est porté, notamment par les communes de Puget-Théniers, La Penne, Touët-sur-Var et Villars-sur-Var qui représentent 80,2% des établissements de cet espace ;
- La station de Valberg qui représente 31,2 % du nombre d'établissements du SCoT. La station de ski contribue naturellement pour une part importante de l'économie du territoire. En particulier, Péone compte 52,6% des établissement de ce bassin économique ;
- la vallée de l'Estéron, organisée autour du « pôle relais » de Roquesteron contribue pour 15,3% des établissement du territoire. C'est notamment le continuum Roquesteron-Pierrefeu-Toudon qui est porteur avec 58,9% des établissements de cet espace économique.

Les sous-bassins économiques de la vallée du Cians et de la haute vallée du Var représente un faible part de l'économie du territoire avec seulement 9,8% des établissements.

Il faut cependant noter que la commune d'Entraunes, à l'extrême Nord de la CCAA, compte 28 établissements. En effet, la commune se situe dans le parc national du Mercantour et possède le territoire le plus vaste en zone de cœur (environ 50% de sa surface) pour la CCAA. Ainsi, elle bénéficie à ce titre d'une attractivité particulière. Entraunes possède notamment les sommets les plus hauts de la communauté de communes.

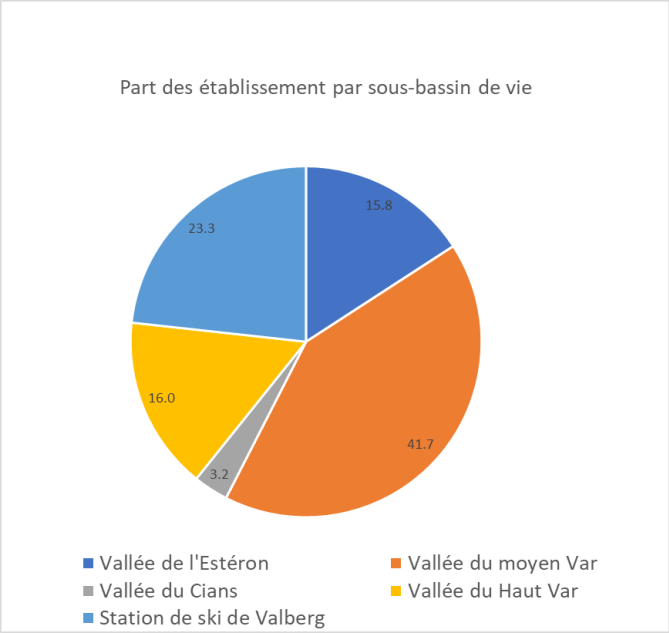

Source : INSEE 2015

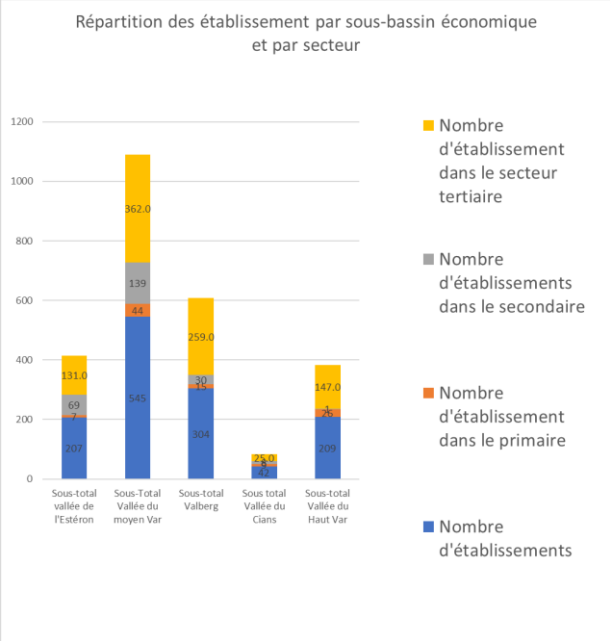

Source : INSEE 2015

3. UN DYNAMISME ECONOMIQUE PORTE PAR LES PETITES ENTREPRISES

Le territoire du SCoT connait un ralentissement assez conséquent du nombre d'établissements sur la période 2009-2017. En 2017, la CCAA a connu la création de 102 établissements alors qu'en 2010, le nombre d'établissements créés était de 153. Cela correspond à une diminution de 33% sur 7 ans. Ce ralentissement s'est effectué de manière régulière avec toutefois une stabilisation en 2017 (+3 établissements créés). Le nombre élevé de création d'établissements en 2010 peut s'expliquer par les mesures prises pour donner suite à la crise économique de 2008 pour faciliter l'accès à l'emploi, notamment avec le statut d'auto-entrepreneur.

Cependant, le nombre d'emploi au sein de la CCAA a augmenté de manière importante sur la période 2009-2014 avec une évolution de +7,3% ce qui représente 201 emplois supplémentaires.

Par ailleurs, le nombre d'emplois salariés est resté équivalent sur cette même période, passant de 1876 à 1845. La part des salariés représente 67% des emplois de la CCAA.

Ces trois éléments montrent que**, bien que le nombre d'établissements créés par année soit en baisse, le dynamisme économique de la CCAA est bon et majoritairement porté par des petites entreprises avec très peu de salariés.**

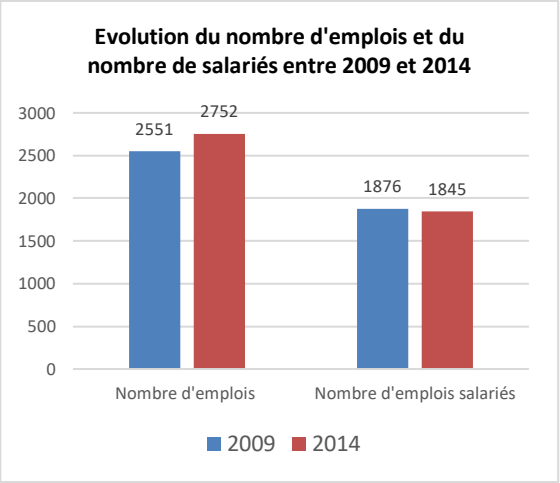

Source : INSEE 2015

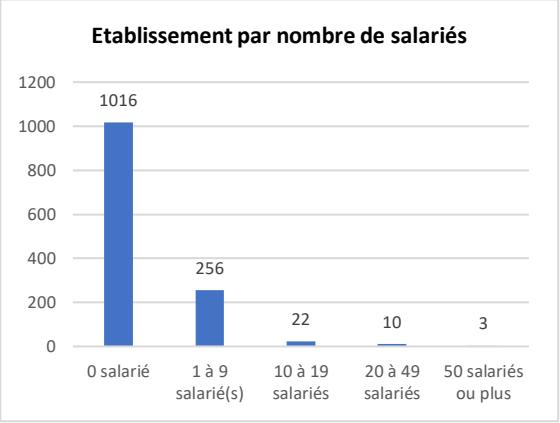

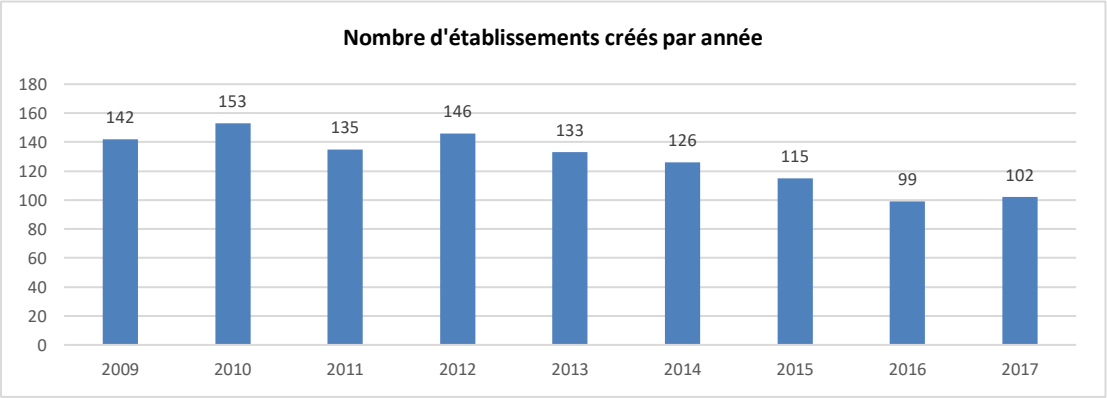

4. UNE ECONOMIE EN ADEQUATION AVEC LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU TERRITOIRE

En 2014, la CCAA compte une majorité d'emplois d'ouvriers (21,1%), d'employés (32,9%) et de professions intermédiaires (22,9%). Ces trois catégories sont représentatives de l'économie tertiaire présente sur le territoire composé de divers services à la personne ou aux entreprises. A elles trois, elles représentent 77,7% des emplois du territoire.

Les ouvriers constituent la main-d'œuvre des activités support de l'économie saisonnière et annuelle comme le BTP. Les employés sont majoritairement salariés de l'administration publique. Les professions intermédiaires jouent un rôle important dans l'économie touristique ainsi que les services à la personne présents sur le territoire tout au long de l'année.

Sur la période 1999-2014, ce sont ces trois catégories socioprofessionnelles qui ont le plus augmentées. On observe aussi une recrudescence d'artisans et de chefs d'entreprises, conformément à l'augmentation des établissements sur la période 2009-2014.

Cette évolution montre une bonne adéquation entre l'offre d'emplois et les catégories socioprofessionnelles du territoire. En effet, les catégories siocioprofessionnelles concordent avec les métiers de l'économie de service, majoritaire sur le territoire.

En revanche, les employés peuvent être salariés en dehors du territoire, notamment grâce au bassin d'emploi de la basse vallée du Var, au sein de l'OIN Eco-Vallée ou sur le littoral.

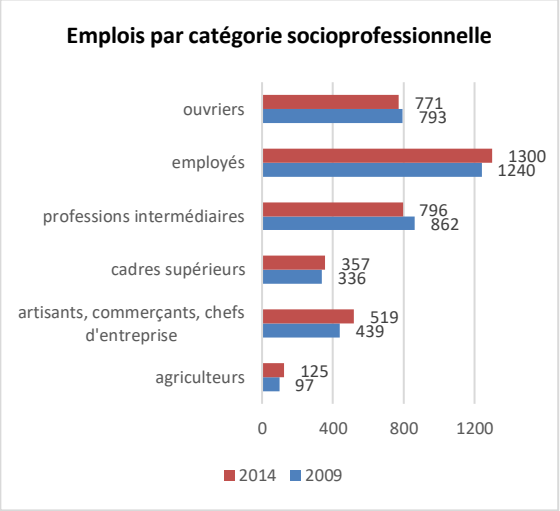

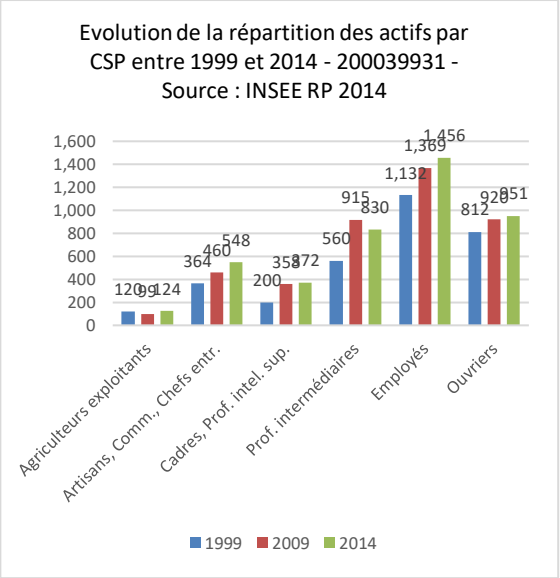

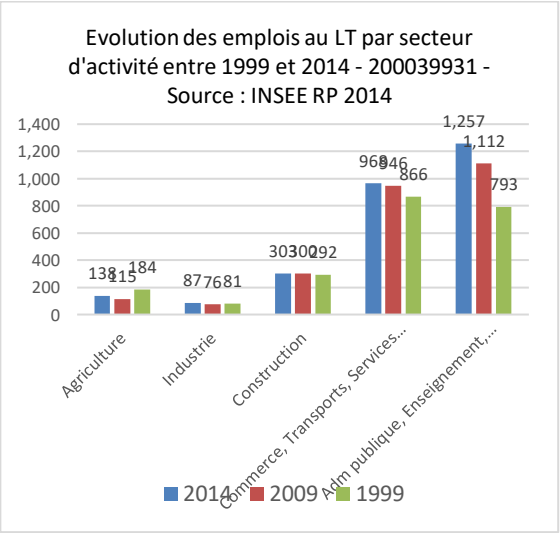

II. UNE ECONOMIE DE SERVICE DOMINEE PAR LE TOURISME

1. LE TOURISME

1.1. Le tourisme hivernal

Station de VALBERG

À 86km de Nice

3ème station des Alpes-Maritimes en nombre de skieurs

Ski de piste

90 km de pistes

1500 à 2066 m d'altitude

56 pistes

23 remontées mécaniques

Débit global : 26 400 personnes / heure

Ski Nordique :

25km de pistes

Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2018	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	5	1 066
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	3	788
Village vacances - Maison familiale	2	278
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0
Source : INSEE 2019		

Provenance de la clientèle (2009)		
intra-régionale	extra-régionale	international
61%	37%	2%

Types de séjours (2009)		
1 à 5 nuits	1 semaine	plus de 8 nuits
57%	31%	12%

Les hébergements temporaires (INSEE 2018)			
	Hôtels (nombre de chambres)	Campings (nombre d'emplacements)	Autres hébergements collectifs (nombre de lits)
Guillaumes	9	25	430
Beuil	19	45	0
Péone	100	13	556

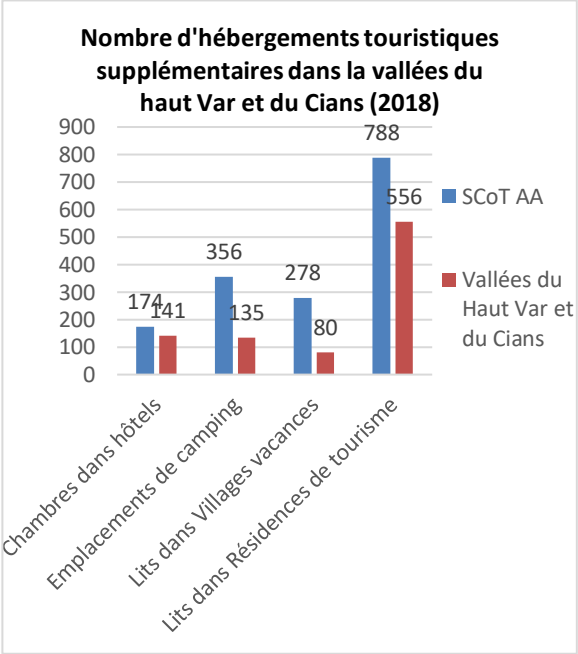

Une station de ski innovante

Si la ressource économique du territoire est à mettre au crédit du tourisme de la neige, la station de ski est à un tournant technologique et technique qui engendre des coûts importants. L'optimisation de la pratique du ski et la diversification des activité (bien être, services, cocooning…) permettent de faire de Valberg une station de territoire.

Une station à la qualité reconnue et labellisée

En 2013, la station de Valberg monte à la 31ème place du Top 50 des stations de ski françaises de L'Équipe magazine. En fonction des 20 critères utilisés, la station de Valberg y est classée à égalité en nombre de points avec Avoriaz et Vars.

Plusieurs labels attestent de cette qualité :

- Label Famille Plus ;
- Village étoilé par l'ANPCEN (1 étoile) ;
- Label Flocon Vert en 2018.

Une localisation avantageuse

Valberg, station village, se situe à 86 km de Nice. Le domaine skiable regroupant Valberg, Beuil et les Launes offre 90 km de pistes de ski alpin ainsi qu'un domaine de ski nordique (25 km) et plusieurs promenades en raquettes.

La station de Valberg est installée sur les trois communes de Guillaumes, Beuil et Péone. La majorité des infrastructures se trouvent à Péone mais les pistes sont réparties de manière relativement équivalente sur les trois communes. La station est principalement dédiée au tourisme hivernal puisque le tourisme d'été se concentre sur les plages de la côte méditerranéenne. Durant la pleine saison, les équipements sont nombreux, en particulier les services à la personne, les équipements liés au tourisme ainsi que ceux liés au sports et loisirs.

Une station attractive pour les habitants du département

Cette station enregistre une fréquentation relativement stable entre 2014 et 2018 avec des variations notables d'environ (baisse de 20 000 journées skieurs sur l'hiver 2016-2017). En effet, la station subit une forte concurrence des stations voisines et notamment d'Isola 2000 qui possède une envergure plus importante mais également une image reconnue à l'échelle nationale. Par ailleurs, la station d'Auron, la plus proche, compte une fréquentation en très forte augmentation sur la saison 2018 (fréquentation doublée).

Fréquentation (journées skieurs)	Hiver 2014-2015	Hiver 2015-2016	Hiver 2016-2017	Hiver 2017-2018
ISOLA 2000	361 817	256 857	333 066	342 734
AURON	162 079	136 670	152 190	317 179
VALBERG	153 212	161 650	149 253	169 031
LA COLMIANE	41 589	35 722	19 178	34 228
GREOLIERES-AUDIBERGUE	65 222	28 622	68 800	22 903
TURINI-CAMP D'ARGENT	4 100	3 007	5 424	5 489
LE BOREON	2 790	2 578	2 441	3 941
ROUBION	5 805	3 515	2 200	3 939
Total	796 614	628 621	732 552	899 444

Une situation climatique contraignante

La plus grande difficulté de la station réside dans son altitude. Située entre 1400 m et 1600 m d'altitude, la station peine obtenir un enneigement optimal et gagner en attractivité. A ce titre, la station a recours à la neige de culture sur 85% du domaine grâce à 400 enneigeurs. Avec le réchauffement climatique, cela pose la question de la durabilité de la station, tant sur le plan environnemental (ressource en eau pour la culture de neige) que sur le plan économique (coût de fabrication de la neige).

La Station de Valberg s'est préparé face à ce nouvel aléa en investissant à la fois sur du matériel plus performant pour la neige de culture et diversifiant nettement son profil de station de ski vers une station touristique de montagne offrant des activités différentes tout au cours de l'année.

Les canons à neige de la station Valberg

Le nombre de lits

Avec le recensement du nombre de lits relatifs aux hébergements touristiques, le SCoT totalise 1066 lits dont 912 dans les vallées du Cians et du haut Var. Or, en comptabilisant les résidences secondaires à hauteur de 5 lits par logement, la réalité de la capacité d'accueil est tout autre.
Avec 3638 résidences secondaires sur les trois communes de la station (Péone, Beuil, Guillaumes) le nombre de lits passe à 18 190.

A l'échelle du SCoT, les résidences secondaires représentent 6028 logements en 2015, soit un potentiel de 30 140 lits.

	SCoT	**Station Valberg**
Nombre de résidences secondaires	6028	3638
Nombre de lits potentiels supplémentaires	30 140	18 190

La problématique des lits froids

Station de Valberg (source : www.skiinfo.fr)

Les lits froids sont les logements qui sont rarement occupés par leurs propriétaires, qui ne sont pas proposés à la location, ou, quand ils le sont, ne trouvent pas de locataires : en d'autres termes ce sont des appartements vides. Cette situation est surtout observée dans les secteurs touristiques de montagne et haute-montagne et provoque des déséquilibres dommageables aux collectivités locales.En effet, dopées par le développement du marché du ski, les stations de montagne ont autorisé la construction de résidences de loisirs qui représentent actuellement 5 millions de lits en France. Ainsi, 30 à 40% de ces lits sont actuellement considérés comme lits froids.

Gestion des équipements de la station

La gestion de la station est réalisée sous forme d'une délégation de service public (DSP) par la Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques (SERM) dont les compétences déléguées sont :

- Exploitation et entretien des remontées mécaniques ;
- Exploitation, entretien, balisage et sécurisation du domaine skiable, ski alpin et ski de fond ;
- Fonctionnement et entretien de l'ensemble des équipements affectés à la production de neige de culture, au contrôle d'accès automatique et à la billetterie informatisée ;
- Organisation des secours aux blessés ;
- Exploitation et entretien du parc aventure EVA.

Deux petites stations complémentaires et de proximité

Station de Beuil

Situé en haut des Gorges du Cians, à 1 442 m d'altitude et à 72 km de Nice, Beuil forme avec Les Launes (commune de Beuil) une station familiale présentant la particularité d'être à la fois tournée sur un vieux village alpin, de bénéficier d'équipements nordiques (ski de fond, raquette, luges...) et d'être raccordée au domaine skiable de Valberg.

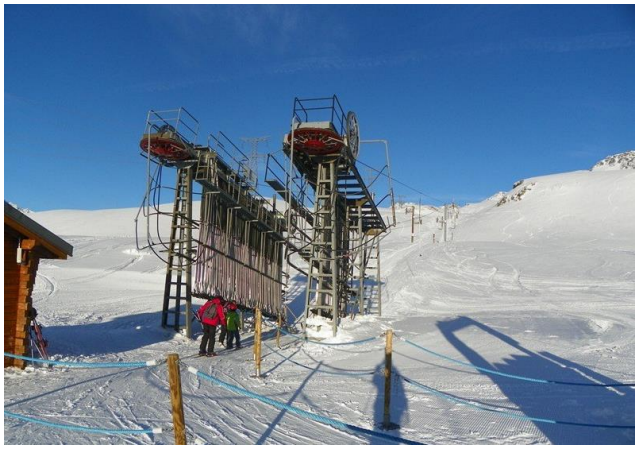

Station de Val Pelens (Saint-Martin-d'Entraunes)

Située aux portes du Mercantour, au pied des Aiguilles de Pelens, à 1 600 mètres d'altitude, la station de Val Pelens se veut avant tout familiale.

- 3 kms de pistes de ski alpin idéales pour apprendre. 7 pistes : 5 vertes et 2 bleues. 2 remontées mécaniques (téléskis) ;
- Raquettes - Ski de randonnée (5 circuits à raquettes)

Domaine skiable de la station de Valberg (Source : http://www.valberg.com)

1.2. Le tourisme estival

Le territoire Alpes d'Azur comprend de nombreux atouts à faire valoir pour le tourisme estival et plus largement, le tourisme hors saison d'hiver. **L'intégration partielle du territoire au Parc National du Mercantour et au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur sont des marqueurs de la qualité de l'environnement et des paysages**

le VTT : Il s'agit là d'une activité déjà bien développée sur le territoire avec trois types d'itinéraires thématisés proposés par le département et le Comité Régional du Tourisme de Côte d'Azur : les balades cyclosportives, les balades cyclo touristiques et les balades « famille ».
Afin de pérenniser l'activité de la station de Valberg durant les périodes estivales, les pistes de ski sont ouvertes au VTT. C'est une pratique qui se démocratise et prend de l'ampleur partout dans les Alpes et qui attire de plus en plus de touristes.

La randonnée : de nombreux sentiers sont tracés sur les massifs du territoire. On trouve le GR510 qui fait le pourtour de la moyenne vallée du Var de Roquesteron à Puget-Théniers et le GR 52A qui parcourt le Parc National du Mercantour Il s'agit de variantes du GR5, le sentier de grande randonnée qui traverse les Alpes.

Les sports d'eau vive : avec ses nombreuses gorges, le territoire est un lieu de choix pour les activités comme le canyoning ou le rafting…

La pêche :
Les activités d'extérieur se traduisent également par la présence de la pêche : plusieurs itinéraires sont recensés sur le SCoT, un point d'attractivité à l'échelle du département.

Les parcours de VTT à Valberg

Les parcours de pêche du SCoT

Canyoning à la Clue d'Amen, à Guillaumes.

Randonnée à la Pointe Côte de l'Âne (2916 m), à Entraunes.

Le tourisme culturel et patrimonial

Le territoire de la CCAA est particulier puisqu'il compte de nombreux villages perché pittoresques qui constituent un facteur d'attractivité. Les villages perchés recèlent de nombreux édifices protégés au titre des Monuments Historiques (cf. Tome 2 du présent rapport de présentation).

Cependant les villages perchés souffrent de deux inconvénients :

- l'éloignement dû à la faible accessibilité du territoire et ses routes tortueuses
- le manque d'activité dans les villages pour attirer la clientèle touristique

L'exceptionnelle valeur patrimoniale des villages et leur identité singuliere est un atout majeur des Alpes d'Azur. L'importance de la vacance immobilière dans le logement ancie confronté aux attentes nouvelles des clientèles touristiques urbaines et européennes met en évidence un potentiel indiéniable d'hébergement de caractère, et confirme l'opportunité des travaux menés par le PNR des Préalpes dans la vallée de l'Estéron.

Le Pays des Vallées d'Azur Mercantour avait lancé un programme de valorisation du patrimoine naturel et culturel du massif alpin par la diversification des activités estivales. Le programme « Espace Valléen » va permettre d'accéder à des subventions pour mettre en place plusieurs types d'actions :

- aménagements favorisant la découverte des espaces naturels et culturels (sentier d'interprétation, expositions sur la faune et la flore, aménagement de sites sensibles…)
- accompagnement du territoire à la structuration de l'organisation touristique des 34 communes.

Le village perché d'Ascros

(Source : http://www.villagesdefrance.fr)

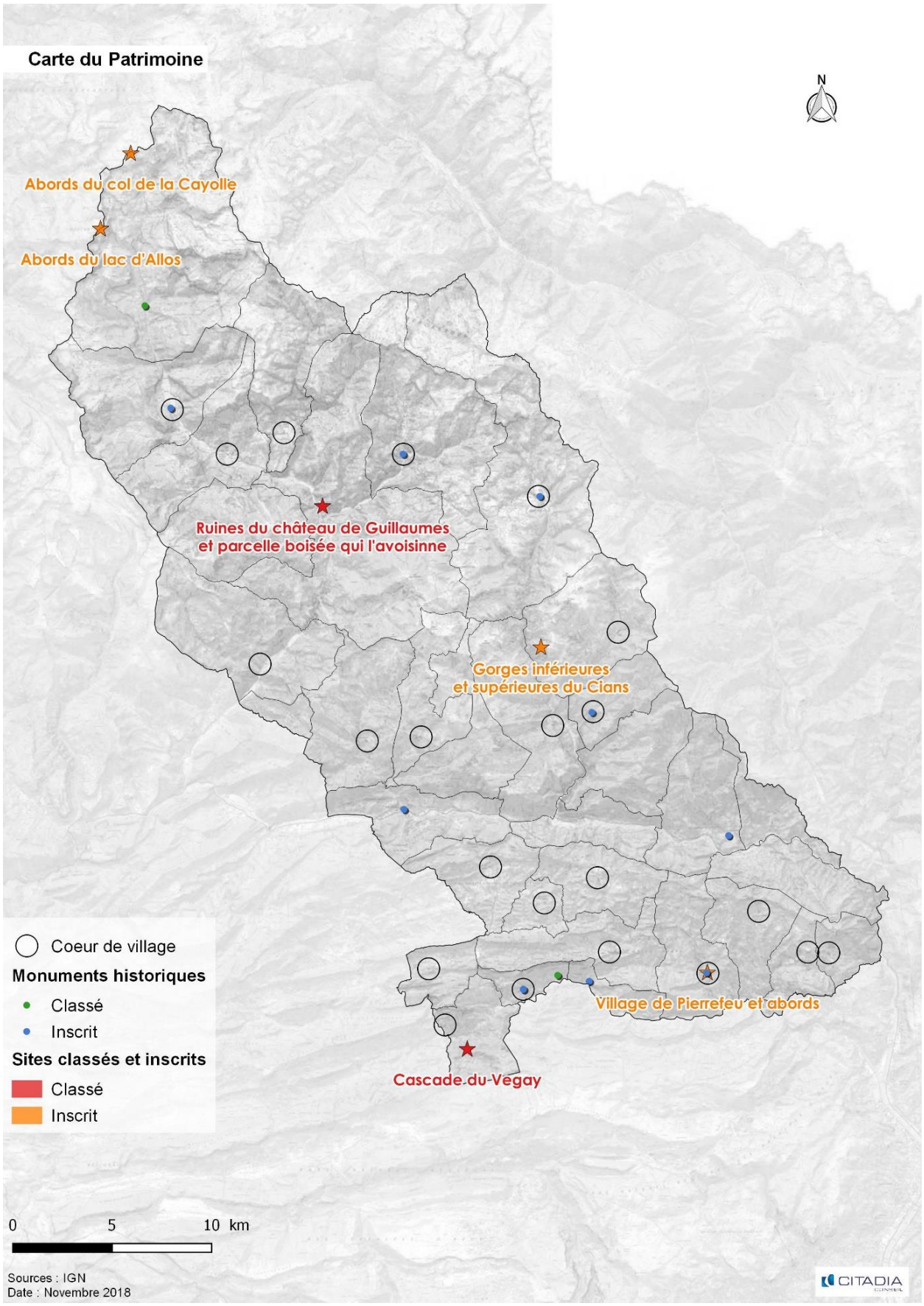
Carte du Patrimoine
N
Abords du col de la Cayolle
Abords du lac d'Allos
Ruines du château de Guillaumes
et parcelle boisée qui l'avoisinne
Gorges inférieures
et supérieures du Cians
Village de Pierrefeu et abords
Cascade du Vegay
Coeur de village
Monuments historiques
Classé
Inscrit
Sites classés et inscrits
Classé
Inscrit
0
5
10 km
Sources : IGN
Date : Novembre 2018
CITADIA

2. LE SECTEUR SECONDAIRE DE L'ECONOMIE ET LES ACTIVITES SUPPORTS DU TOURISME

Les activités de construction, BTP

La construction est une activité support du tourisme car elle permet de développer l'offre immobilière propre à accueillir les visiteurs en vacances. Rappelons que le parc de logement de la CCAA compte une majorité de résidences secondaires (53,6%). Par ailleurs, les routes de montagne sont soumises à de forte contraintes dues aux intempéries et qui nécessitent des réfections régulières.

Le secteur de la construction représente 226 établissements soit 17,2% des établissements de la CCAA. 81,9% des établissement ne possèdent pas de salariés.

Commune	Nombre d'établissements dans le secondaire
Sous-total vallée de l'Estéron	69
Sous-Total Vallée du moyen Var	155
Sous-total Valberg	51
Sous total Vallée du Cians	8
Sous-total Vallée du Haut Var	1

Source : INSEE

L'industrie

L'industrie est un secteur d'activité qui ne dépend pas de la saisonnalité du territoire et pourvoit de l'activité au territoire tout au long de l'année.

Ce secteur représente 56 établissements, soit 4,3% des établissements de la CCAA.

Localisation des établissements du secteur secondaire

Conformément à la répartition de l'activité économique de la CCAA, les établissements du secteur secondaire se trouvent majoritairement sur les trois bassins de vies que sont : la vallée du moyen Var, la vallée de l'Estéron et la station de Ski de Valberg qui cumulent 96% des activités secondaires. La vallée du moyen Var constitue le secteur qui accueille le plus de ces établissements avec un part de 54,6%.

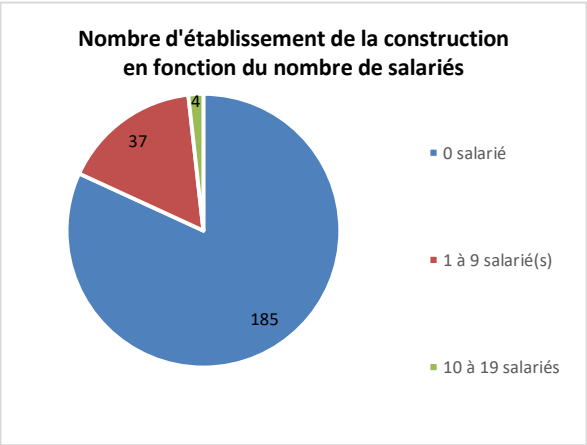

3. L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITE ECONOMIQUE HISTORIQUE EN DECLIN

Les données exposées dans la suite du rapport combinent les informations extraites des recensements AGRESTE, les études portées sur le territoire ainsi que les témoignages récoltés auprès des différents acteurs du territoire. Bien que ces données puissent présenter certaines limites – notamment au niveau de l'exhaustivité des recensements – elles forment une base solide et relativement fiable sur laquelle baser une analyse complète et significative du territoire du SCoT Alpes d'Azur.

3.1. Etat des lieux du territoire

Le territoire du SCoT Alpes d'Azur se démarque par son caractère rural montagnard et par ses contraintes physiques nombreuses. Les importantes variations de reliefs ont rapidement orienté les structures agricoles à s'implanter majoritairement dans les vallées et sur les replats localisés à proximité immédiate des villages historiques. Seules les activités plus extensives ont pu s'affranchir des principales contraintes du territoire pour prospérer au sein de milieux plus reculés. C'est notamment le cas des pratiques d'élevages, qui constituent aujourd'hui le patrimoine agricole historique du territoire Alpes d'Azur. Les alpages, parcours et prairies constituent la majeure partie des 7 598 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) mis en évidence par le recensement AGRESTE de 2010. Les SAU se concentrent principalement dans la partie haute du territoire du SCoT, secteur dans lequel les élevages et le polyélevage sont les plus présents.

Le recensement AGRESTE met en évidence la présence, en 2010, de 104 structures agricoles sur le territoire du SCoT. Cette estimation perdure dans le temps puisqu'en 2018, la Chambre d'Agriculture (données issues de la base de données enregistrée par le CFE) estime à 107 le nombre d'exploitations sur le territoire du SCoT, dont 11 se sont installées entre 2017 et 2018. Ces observations viennent appuyer une tendance émergente sur le territoire du SCoT qui se traduit par l'installation de jeunes chefs d'exploitations, dans des activités à forte valeur ajoutée (maraichage, production d'œufs, de fromage, de petits fruits, etc…), soutenant des projets « alternatifs » et des pratiques raisonnées (label agriculture biologique, circuits courts, etc…). Dans le contexte de foncier disponible rare, les installations se sont faites sur des surfaces limitées sur lesquelles les exploitants explorent de nouvelles pratiques, tant commerciales (vente directe, magasins de producteurs, restaurateurs) qu'agronomiques (Label Agriculture Biologique, maraîchage sur sol vivant). Les sièges d'exploitation sont implantés de façon relativement hétérogène sur l'ensemble du territoire. Certaines communes n'ont aucun exploitant, d'autres au contraire semblent les concentrer (Puget-Théniers, Beuil, Guillaumes, Villars-sur-Var).

	Nombre d'exploit.		SAU (x10ha)		UTA		PBS (x10k€)	
AIGLUN	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
ASCROS	5	4,8%	0	0,0%	6	4,9%	7,8	3,2%
AUVARE	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
BEUIL	9	8,7%	89,4	11,8%	9	7,4%	44,9	18,2%
CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
LA CROIX-SUR-ROUDOULE	3	2,9%	137	18,0%	6	4,9%	14,7	6,0%
CUEBRIS	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
DALUIS	6	5,8%	219,1	28,8%	9	7,4%	26,6	10,8%
ENTRAUNES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
GUILLAUMES	7	6,7%	49,3	6,5%	9	7,4%	13,3	5,4%
LIEUCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MALAUSSENE	3	2,9%	0,4	0,1%	7	5,7%	11,4	4,6%
MASSOINS	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
LA PENNE	11	10,6%	58,8	7,7%	17	13,9%	31,6	12,8%
PEONE	5	4,8%	36,6	4,8%	5	4,1%	4,9	2,0%
PIERLAS	4	3,8%	29,5	3,9%	4	3,3%	10,5	4,3%
PIERREFEU	4	3,8%	1,6	0,2%	3	2,5%	3,3	1,3%
PUGET-ROSTANG	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PUGET-THENIERS	18	17,3%	0	0,0%	13	10,7%	16,7	6,8%
REVEST-LES-ROCHES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
RIGAUD	6	5,8%	49,1	6,5%	8	6,6%	5,2	2,1%
ROQUESTERON	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SAINT-ANTONIN	3	2,9%	23,3	3,1%	5	4,1%	13,7	5,5%
SAINT-LEGER	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES	6	5,8%	7,2	0,9%	9	7,4%	21	8,5%
SALLAGRIFFON	3	2,9%	11,6	1,5%	2	1,6%	4,4	1,8%
SAUZE	4	3,8%	46,9	6,2%	4	3,3%	7,2	2,9%
SIGALE	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
THIERY	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOUDON	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOUET-SUR-VAR	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOURETTE-DU-CHATEAU	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
VILLARS-SUR-VAR	7	6,7%	0	0,0%	6	4,9%	9,8	4,0%
VILLENEUVE D'ENTRAUNES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	104		759,8		122		247	

Figure 1 : Caractéristiques agricoles par communes // Source : AGRESTE, 2010

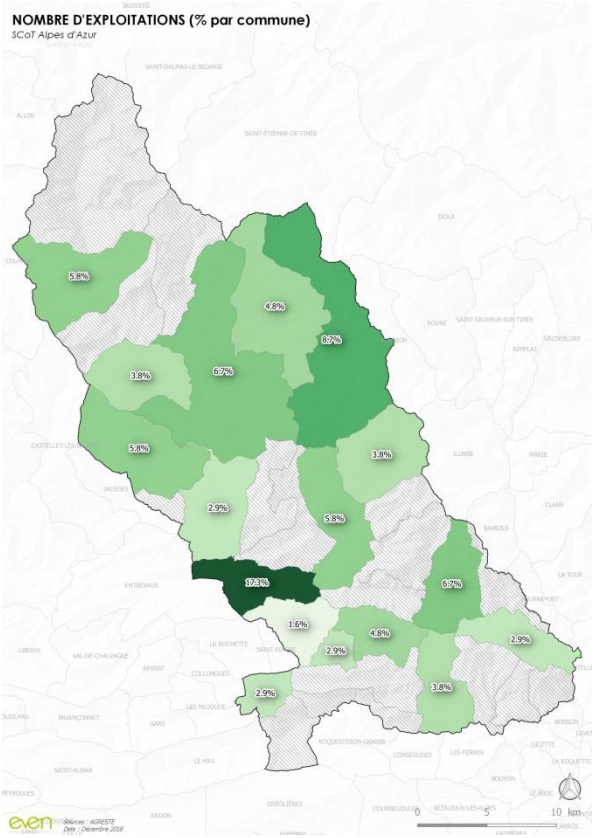
NOMBRE D'EXPLOITATIONS (% par commune)
SCoT Alpes d'Azur
5.8%
4.8%
8.7%
3.8%
6.7%
5.8%
3.8%
2.9%
5.8%
17.3%
6.7%
1.6%
4.8%
2.9%
2.9%
2.9%
3.8%
0
5
10 km

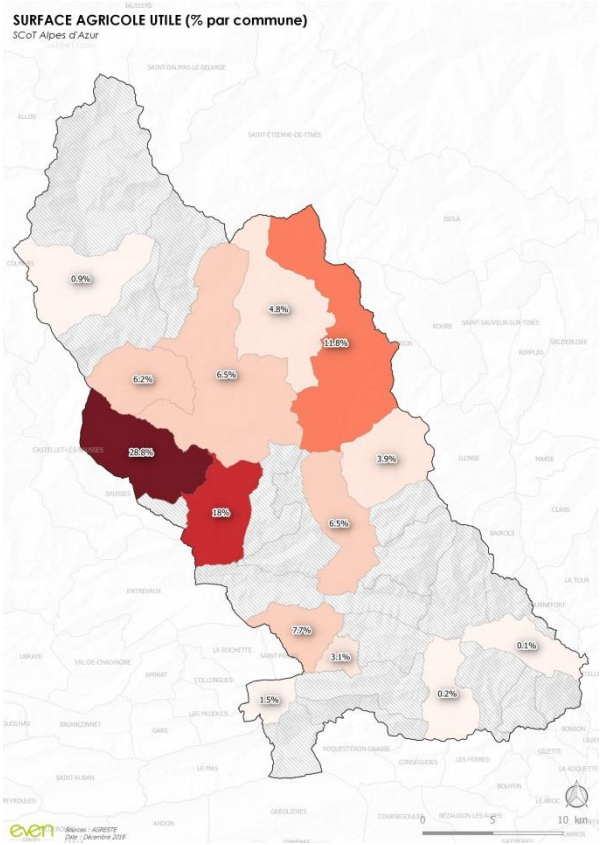
SURFACE AGRICOLE UTILE (% par commune)
SCoT Alpes d'Azur
0.9%
4.8%
11.8%
6.2%
6.5%
28.8%
3.9%
18%
6.5%
7.7%
3.1%
0.1%
1.5%
0.2%
0
5
10 km

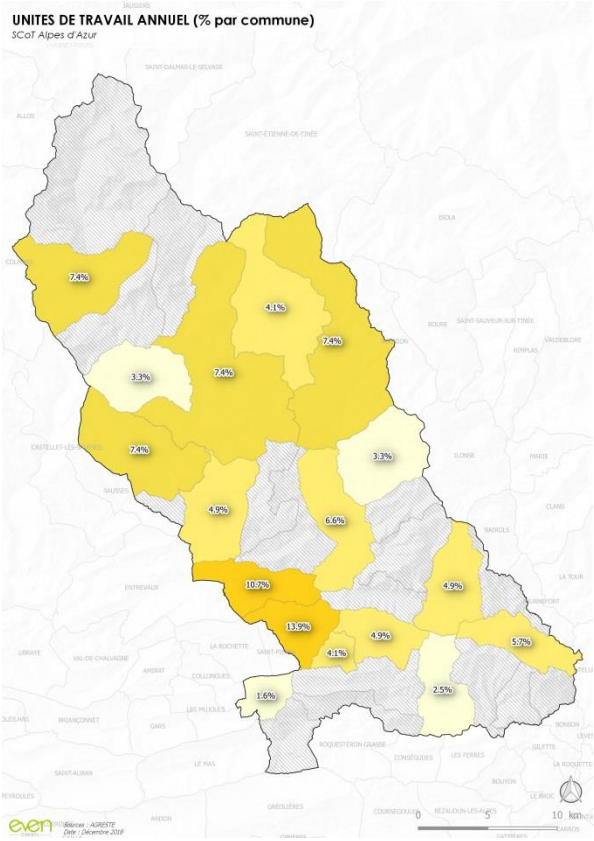
UNITES DE TRAVAIL ANNUEL (% par commune)
SCoT Alpes d'Azur
7.4%
4.1%
7.4%
3.3%
7.4%
7.4%
3.3%
4.9%
6.6%
10.7%
4.9%
13.9%
4.9%
4.1%
5.7%
1.6%
2.5%
0
5
10 km

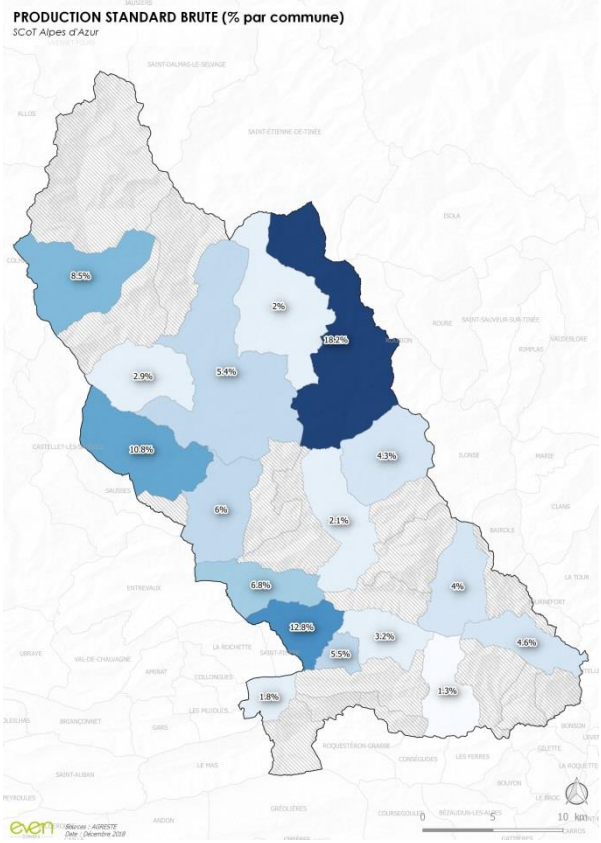
PRODUCTION STANDARD BRUTE (% par commune)
SCoT Alpes d'Azur
8.5%
2%
18.5%
2.9%
5.4%
10.8%
4.3%
6%
2.1%
6.8%
4%
12.8%
3.2%
5.5%
4.6%
1.8%
1.3%
0
5
10 km

3.2. Un territoire à l'image du contexte global

L'agriculture a toujours occupé une place significative au sein du territoire du SCoT Alpes d'Azur. Les politiques globales d'aménagement et de développement de ces dernières décennies, ainsi que le contexte agricole global ont cependant engendré l'émergence de nouvelles difficultés altérant le caractère prospère de l'activité agricole locale. Cette situation se ressent dans l'analyse de l'évolution des statistiques agraires.

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a connu une diminution progressive conséquente, avec la disparition de plus des deux tiers des structures agricoles en un peu plus de 20 ans, faisant passer leur nombre de 311 exploitations en 1988, à 104 en 2010. Cette tendance était d'ores et déjà observable dans les années précédentes puisque 567 structures agricoles étaient recensées en 1970 et 481 en 1979. De plus, il est possible de mettre en évidence une accélération notable du phénomène avec une perte annuelle du nombre d'exploitations agricoles estimée à :

- 1,7% entre 1970 et 1979 ;
- 3,9% entre 1979 et 1988 ;
- 5,0% entre 1988 et 2000.

A noter cependant le ralentissement des tendances d'évolution observées entre les recensements 2000 et 2010 avec une perte annuelle du nombre d'exploitations agricoles estimée à 1,5% sur cette période. Ces tendances vont dans le sens d'une dynamique plus globale, observables à plus larges échelles avec la perte de 62,1% des structures agricoles entre 1988 et 2010 pour le département des Alpes-Maritimes et de 50,4% pour la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il en va de même pour l'employabilité du secteur, qui révèle une baisse des Unités de Travail Annuel (UTA) aussi bien à l'échelle du SCoT, que du département ou de la région. Les estimations AGRESTE placent à 306 le nombre d'UTA en 1988 et à 122 en 2010, soit une baisse de 60,1%, pour le territoire du SCoT, contre des diminutions respectives de 69,6% et 44,1% pour le département et la région.

La Surface Agricole Utile (SAU) suit une tout autre tendance, enregistrant une augmentation significative de 38,0% entre 1988 et 2010, passant de 4 931 à 7 598 hectares. Ces données restent toutefois à nuancer. En effet, entre les recensements de 2000 et 2010, la méthodologie de recensement destinée à quantifier les surfaces agricoles en présence prend désormais en compte certains milieux notamment destinés à l'accueil d'activités de type élevage. Or ces espaces, présents lors des recensements précédents, n'étaient pas intégrés aux SAU lors des calculs de surfaces. Pour garder une certaine cohérence dans le raisonnement, il convient de considérer avec précaution ces variations de surfaces et de privilégier les tendances globales. Ainsi, outre l'augmentation ponctuelle due à un changement méthodologique en 2000, la SAU du territoire n'a cessé de diminuer depuis les années 1970. Ces observations s'inscrivent dans une dynamique observée à plus large échelle. En effet, l'ensemble du département signe un recul de près d'un quart de sa SAU entre 1988 et 2010 (55 540 ha en 1988, contre 41 993 ha en 2010) et représente une perte nette de près de 8% de la SAU à l'échelle de la région (661 542 ha en 1988, pour 609 368 ha en 2010).

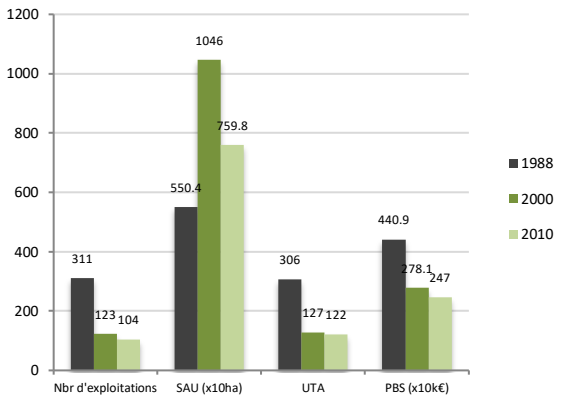

		1988	2000	2010	% variation
SCoT Alpes d'Azur	Nombre d'exploitations	311	123	104	-66,6%
	SAU (x 10 ha)	550,4	1 046,0	759,8	38,0%
	Unités de Travail Annuel	306	127	122	-60,1%
	PBS (x10 k€)	440,9	278,1	247,0	-44,0%

Figure 2 : Contexte agricole territorial // Source : AGRESTE

		1988	2000	2010	% variation
Nombre d'exploitations	SCoT Alpes d'Azur	311	123	104	-66,6%
	Département AM	5 002	2 620	1 894	-62,1%
	Région PACA	44 579	29 093	22 103	-50,4%

		1988	2000	2010	% variation
SAU	SCoT Alpes d'Azur	5 504	10 460	7 598	38,0%
	Département AM	55 540	61 113	41 993	-24,4%
	Région PACA	661 542	693 252	609 368	-7,9%

		1988	2000	2010	% variation
UTA	SCoT Alpes d'Azur	306	127	122	-60,1%
	Département AM	7 905	3 531	2 406	-69,6%
	Région PACA	69 499	50 665	38 865	-44,1%

		1988	2000	2010	% variation
PBS	SCoT Alpes d'Azur	4 409	2 781	2 470	-44,0%
	Département AM	160 701	94 934	91 553	-43,0%
	Région PACA	2 466 271	2 138 053	1 854 441	-24,8%

Figure 3 : Analyse comparative du contexte agricole observé à différentes échelles // Source : AGRESTE

Les tendances territoriales en termes d'agriculture s'inscrivent ainsi dans un contexte plus globalisé de net recul des activités agricoles. A titre de comparaison, entre 1988 et 2010, le département des Alpes-Maritimes affiche une perte de deux tiers de ses exploitations agricoles (5 002 en 1988, contre 1 894 en 2010) alors que la région PACA voit le nombre de ses structures être divisé par deux (44 579 en 1988, contre 22 103 en 2010).

A noter que la surface par exploitation agricole a été multipliée par quatre entre 1988 – où elle était de 17,7 hectares par exploitation – et 2010 – où elle était estimée à 73,1 hectares par structure. Cette évolution s'explique par l'expansion et l'agrandissement des exploitations résiduelles, mais surtout par le maintien des activités agricoles aux nécessités surfaciques importantes. En effet, alors que les activités nécessitant relativement peu d'espace (maraichage, horticulture, etc…) subissent une pression anthropique grandissante – car souvent localisées à proximité des tissus urbain – et que les diverses politiques d'aménagement ont, par le passé, privilégiées l'artificialisation de ces secteurs, les territoires où viennent se concentrer les activités d'élevage – nécessitant des surfaces plus importantes – ont, pour leur part, été préservées.

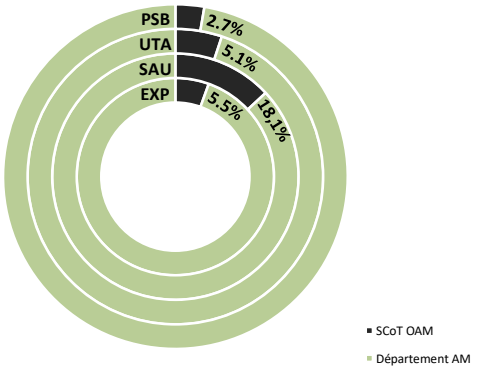

Figure 4 : Part du SCoT Alpes d'Azur en 2010 dans la filière agricole départementale // Source : AGRESTE

	Nombre d'exploitations		SAU (ha)	
	% du SCoT		% du SCoT	
SCoT Alpes d'Azur	104	-	7 598	-
Département	1 894	5,5%	41 993	18,1%
Région PACA	22 103	0,5%	609 368	1,2%

	PRODUCTION BRUTE STANDARD (XK€)		UTA	
	% du SCoT		% du SCoT	
SCoT Alpes d'Azur	2 470	-	122	-
Département	91 554	2,7%	2 406	5,1%
Région PACA	1 854 443	0,1%	38 865	0,3%

Figure 5 : Part du SCoT en 2010 dans les filières agricoles départementale et régionale // Source : AGRESTE

A l'heure actuelle, le périmètre du SCoT Alpes d'Azur abrite 5,5% des exploitations du département pour 18,1% de la SAU totale. Les infrastructures agraires participent à la création de 2,7% de la production brute standard du département et fournissent 5,1% des UTA. A titre de comparaison, le territoire du SCoT représente 20,5% de la superficie du département et regroupe 0,9% de la population des Alpes Maritimes. Bien que l'agriculture ne constitue pas le secteur d'activité principal du territoire du SCoT Alpes d'Azur, ce dernier participe de manière significative au dynamisme économique agricole du département.

Ces premières estimations font ressortir le caractère extensif des pratiques appliquées sur le territoire du SCoT. Des activités telles que l'élevage, qui nécessite relativement peu de main d'œuvre mais jouissent d'importantes surfaces. La part du territoire dans la PBS départementale, voire régionale, indique clairement qu'une marge de valorisation des productions est possible pour les structures du SCoT, passant notamment par sur l'incrémentation de la plus-value des produits.

3.3. Tendances et évolution

Depuis de nombreuses années, le SCoT voit l'apparition de nombreuses friches : des anciens pâturages et des olivaies qui ne sont plus entretenus aujourd'hui. Parmi les principales causes de cette déprise se retrouvent le morcellement foncier, les problématiques d'accessibilité, la multiplication des propriétaires et le manque de visibilité quant aux possibilités d'accès aux terrains. Le territoire est aussi récemment soumis aux phénomènes de consommation et pression foncière dus à l'implantation et au développement des résidences secondaires. Cela induit des difficultés d'accès et une multiplication des conflits de voisinage. Les espaces de type « prairies fourragères » sont les premiers impactés. Il est nécessaire pour le SCoT d'assurer la sécurisation du foncier sur le plan urbanistique et juridique (à travers la mise en place de baux écrits).

3.4. Une forte diversité de productions agricoles

La diversité des paysages du territoire s'est construite en grande partie par la diversité des systèmes d'exploitation. Si les Alpes d'Azur sont avant tout marqués par l'importance des activités pastorales, qui utilisent environ 5,88% du territoire, les influences méditerranéennes ont favorisé le développement et le maintien d'activités agricoles diversifiées.

Dans le cadre des recensements menés sur le territoire français, l'AGRESTE différencie les activités agricoles en Orientations Technico-économiques des Exploitations (OTEX). Ces données permettent d'aborder grossièrement la part et la représentativité de chaque production agricole en présence sur le territoire.

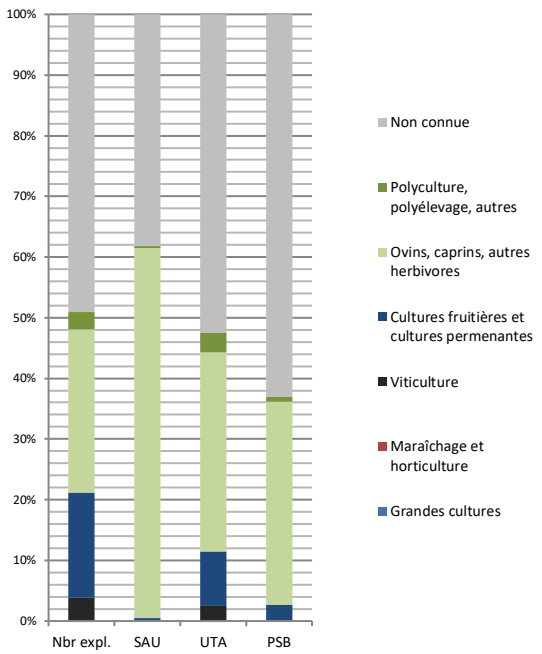

	Nbr expl.	%	SAU	%	UTA	%	PBS (k€)	%
Grandes cultures	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Maraîchage et horticulture	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Viticulture	4	3,8%	7	0,1%	3	2,5%	0	0,0%
Cultures pérennes et fruitières	18	17,3%	32	0,4%	11	9,0%	68	2,8%
Ovins, caprins, autres herbivores	28	26,9%	4 632	61,0%	40	32,8%	826	33,4%
Polyculture et polyélevage	3	2,9%	23	0,3%	4	3,3%	20	0,8%
Non connue	51	49,0%	2 904	38,2%	64	52,5%	1 556	63,0%
TOTAL	104		7 598		122		2 470	

Figure 6 : Orientations technico-économiques à l'échelle du SCoT // Source : AGRESTE

Au cours des dernières décennies le territoire Alpes d'Azur a entretenu – de manière globalement constante – des activités principalement orientées vers l'élevage ou polyélevage. Bien que moins représentatif, l'héritage méditerranéen a su persister, notamment à travers le maintien des pratiques oléicoles et viticoles sur le territoire. Selon les données mises à disposition par la Chambre d'Agriculture la répartition des structures agricoles par orientations en 2018 se repartirait comment suivant :

63% d'éleveurs ;

18% de maraichers ;

6% oléiculteurs ;

3% apiculteurs,

>2% producteurs foins, PAPAM et escargots.

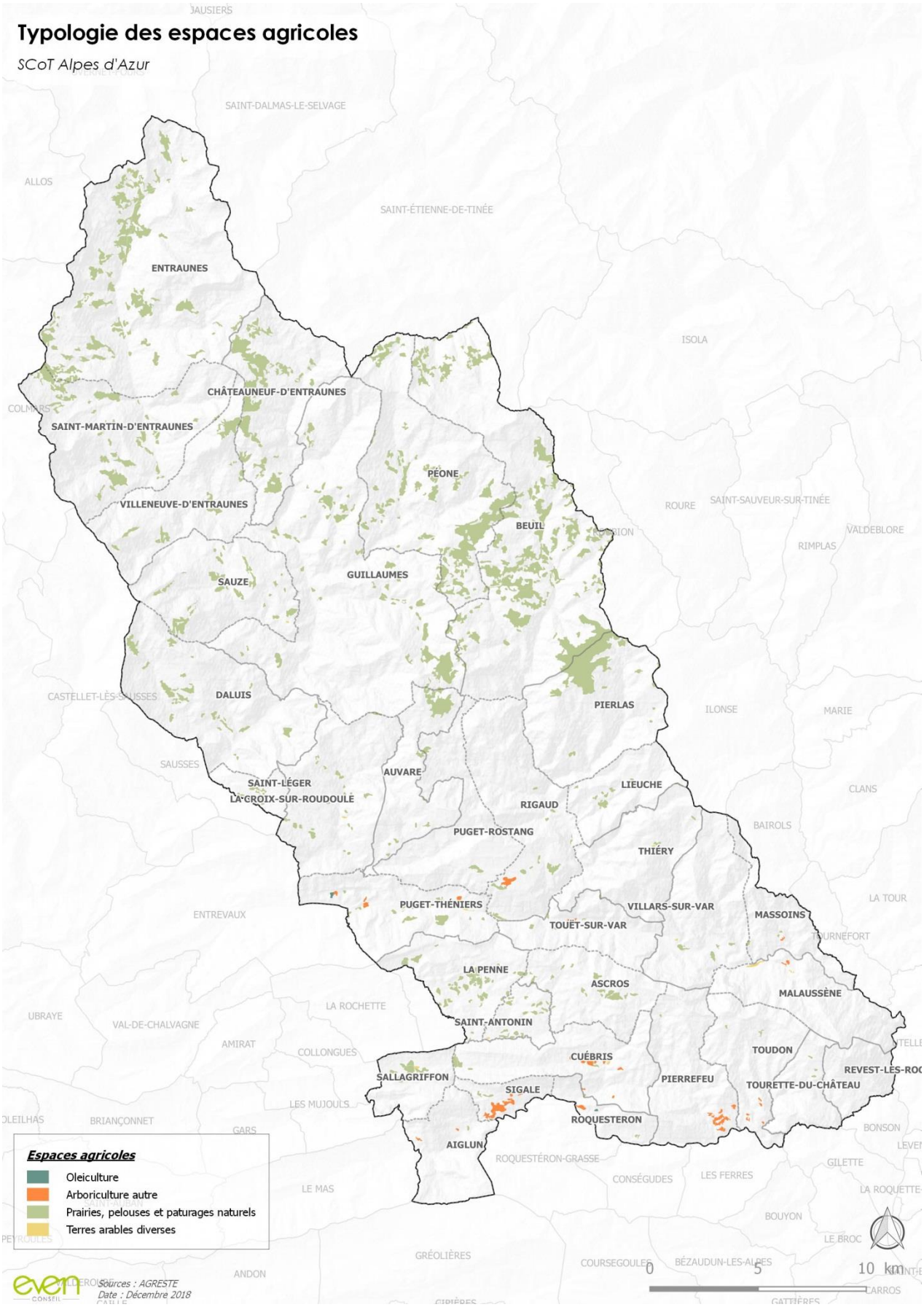
Typologie des espaces agricoles
SCoT Alpes d'Azur
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE
ALLOS
SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE
ISOLA
ENTRAUNES
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES
PÉONE
BEUIL
ROURE
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE
VALDEBLORE
RIMPLAS
SAUZE
GUILLAUMES
DALUIS
PIERLAS
ILONSE
MARIE
SAUSSES
SAINT-LÉGER
LA CROIX-SUR-ROUDOULE
AUVARE
LIEUCHE
CLANS
RIGAUD
BAIROLS
PUGET-ROSTANG
THIÉRY
LA TOUR
PUGET-THÉNIERS
VILLARS-SUR-VAR
MASSOINS
ENTREVAUX
TOUËT-SUR-VAR
LA PENNE
ASCROS
MALAUSSÈNE
LA ROCHETTE
UBRAYE
VAL-DE-CHALVAGNE
SAINT-ANTONIN
AMIRAT
COLLONGUES
CUÉBRIS
TOUDON
SALLAGRIFFON
PIERREFEU
TOURETTE-DU-CHÂTEAU
SIGALE
LES MUJOULS
ROQUESTERON
BRIANÇONNET
GARS
BONSON
AIGLUN
ROQUESTÉRON-GRASSE
GILETTE
CONSÉGUDES
LES FERRES
LE MAS
LA ROQUETTE
BOUYON
LE BROC
GRÉOLIÈRES
COURSEGOULES
BÉZAUDUN-LES-ALPES
ANDON
CARROS
Espaces agricoles
Oleiculture
Arboriculture autre
Prairies, pelouses et paturages naturels
Terres arables diverses
0
5
10 km
Sources : AGRESTE
Date : Décembre 2018

3.5. Des productions agricoles fortement valorisées

Les productions et les savoirs faire agricoles du territoire du SCoT Alpes d'Azur sont reconnus par des signes d'identification de l'origine et de la qualité des produits. Divers IGP, AOC et AOP sont identifiables sur le territoire.

Figure 7 : Signes reconnus par l'Etat // Source : INAO

L'IGP est un signe officiel européen d'origine et de qualité. Elle est attribuée à un produit alimentaire spécifique portant un nom géographique et lié à son origine géographique (hormis les vins et spiritueux). Cette indication certifie l'origine du produit. Le territoire du SCoT est concerné par quatre IGP :

- IGP « Agneau de Sisteron » : agneau jeune de 70 à 150 jours, élevé avec sa mère au minimum 60 jours et en bergerie ;
- IGP « Miel de Provence » : miel mono floral ou poly floral ;
- IGP « Alpes-Maritimes » réservée aux vins tranquilles et mousseux de qualité, rouges, rosés, blancs ;
- IGP « Méditerranée », réservée aux vins tranquilles et mousseux de qualité, rouges, rosés, blancs.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un label officiel national, qui garantit l'origine des produits alimentaires traditionnels. Les AOC sont reconnues faisant parties des Appellations d'Origine Protégée (AOP) européennes. Le territoire du SCoT Alpes d'Azur est concerné par trois AOC/AOP :

- AOC/AOP « Olive de Nice », officialisé en 2001. Ces olives sont de petit calibre, de couleur nuancée, du vert jaunâtre au brun ou de couleur lie de vin à noir violacé. La culture est produite jusqu'à une altitude limite de 700 m. Cet AOC est associé aux deux AOC suivants ;
- AOC/AOP « Huile d'olive de Nice » : huile douce, à intensité olfactive discrète mais de bonne finesse, avec des arômes de pomme mûre et des fruits secs (noisette, amande) ;
- AOC/AOP « Pâte d'olive de Nice » : d'une coloration lie de vin caractéristique, ni verte, ni trop foncée ;
- AOC/AOP « Côtes de Provence ».

3.6. Vers une agriculture diversifiée et raisonnée

3.6.1. La diversification de l'activité : une opportunité privilégiée par les exploitations du SCoT

D'une manière globale, la diversification des exploitations agricoles (transformation et vente de produits agricoles, agritourisme, travaux à façon, diversification des productions, etc…) participe au dynamisme économique des territoires ruraux et constitue un véritable complément de revenu.

À l'échelle du SCoT, près d'un tiers des exploitations ont mis en place une activité de diversification, telle qu'elle soit. En 2010, 30 des 104 exploitations implantées dans le périmètre SCoT ont été recensées par l'AGRESTE comme étant engagées dans une démarche de diversification (certaines structures renseignent plusieurs champs de diversification). Près de la moitié d'entre elles ont opté pour une diversification de la production

agricole en soi, via la création d'une activité oléicole labellisée. D'autres, plus rares, ont choisi d'intervenir directement dans la transformation des productions agricoles, dans une activité de type hébergement/restauration ou en proposant une activité de loisir.

À noter l'important déficit de diversification mis en évidence sur la filière viande. Du fait de l'absence d'atelier de découpe sur le seul abattoir local (localisé à Puget-Théniers), les agneaux et veaux sont revendus vifs aux maquignons, perdant ainsi un important potentiel de valeur ajoutée.

De leur part, les produits issus de pastoralisme sont peu valorisés, et ont très peu de visibilité. Pour contrer cela, un projet de marque du parc a pour objectif d'augmenter la visibilité des produits agricoles sur le territoire. A noter qu'une marque est d'ores et déjà portée par la CA (« Bienvenue à la Ferme »).

Les autres productions donnent lieu à des produits de niche, que les agriculteurs cherchent à transformer et à valoriser. Le territoire du SCoT ne peut pas, supporter son auto-alimentation. La réflexion sur une éventuelle coopération avec les territoires voisins reste pertinente.

Outre les stratégies de diversification de production et d'activité agricoles observées sur le territoire, certaines exploitations ont aussi opté pour des modes de vente directe et des commercialisations en circuit courts. Ce choix privilégie les relations producteur-consommateur et favorise la diversification des débouchés de vente. En plus de représenter un véritable avantage économique pour les exploitations agricoles, cette démarche favorise une dynamique globale bénéfique pour l'ensemble du territoire. Plusieurs initiatives visant à la valorisation des productions et à la diversification des activités agricoles ont vu le jour sur le territoire du SCoT Alpes d'Azur au cours de ces dernières :

- Un point de vente – Montagnes Paysannes – est implanté sur Puget-Théniers pour proposer des produits locaux à la vente ;
- Plusieurs exploitations sont adhérentes au réseau « Bienvenue à la Ferme » (vente de produits fermiers et accueil à la ferme), notamment « Le Rucher aux Marmottes » (Beuil) ou « La basse-cour des granges » (Ascros) ;
- En parallèle, des foires agricoles contribuent au dynamisme de la filière sur le territoire (Beuil, Guillaumes, etc….).

À noter que les acteurs mettent en avant de nombreuses problématiques face à l'éloignement des marchés d'écoulement. Une réflexion se doit d'être menée sur la mutualisation des transports des produits de façon à réduire la distance entre les lieux de productions et d'écoulement des produits. Le PNR a d'ores et déjà étudié la possibilité d'une potentielle mise en circulation d'un véhicule de collecte par le PNR pour une redistribution sur les communes littorales.

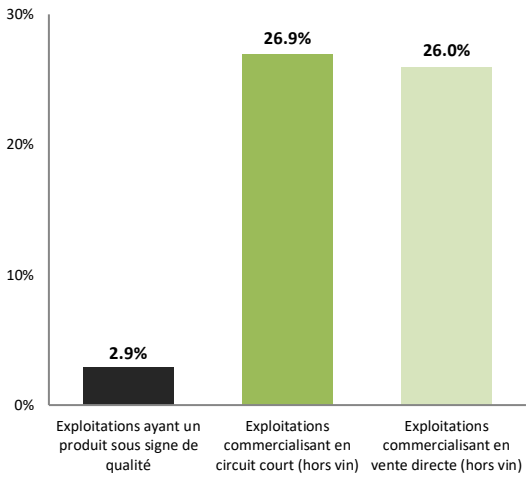

Stratégie de valorisation des productions agricoles				
	Exploitations ayant un produit sous signe de qualité	3	soit	2,9%
	Exploitations commercialisant en circuit court (hors vin)	28	soit	26,9%
	Exploitations commercialisant en vente directe (hors vin)	27	soit	26,0%

Figure 8 : Stratégies de valorisation des productions agricoles et rapport sur l'ensemble du territoire SCoT // Source : AGRESTE

Que ce soit aussi bien sur le plan économique, social, culturel ou environnemental, la commercialisation en circuit court se présente comme un atout avéré pour le développement – durable – du territoire et se doit d'être encouragée. **L'AGRICULTURE DES ALPES D'AZUR CONTRIBUE A L'ATTRAIT TOURISTIQUE, DE LOISIRS ET A L'ECONOMIE DU TERRITOIRE. POUR AUTANT, LES PRODUCTIONS ET LES CIRCUITS COURTS RESTENT PEU ORGANISES ET VALORISES CE QUI NE PERMET PAS AUX AGRICULTURES DE NICHE DU TERRITOIRE DE DEPLOYER LEUR POTENTIEL.** Cette problématique est d'autant plus centrale du fait de l'importance de la demande grandissante. L'agritourisme constitue un complément économique non négligeable pour les exploitants agricoles mais aussi pour les commerces et services locaux, qui jouissent du dynamisme engendré par le tourisme local. Dans cette optique le SCoT peut encourager le développement de l'accueil touristique sur les exploitations du territoire et les actions nécessaires (changement de destination, réhabilitation de bâtiment). Les activités touristiques doivent cependant rester complémentaires aux activités agricoles, et ne pas entraver leur viabilité.

3.6.2. L'émergence d'une agriculture durable, raisonnée

Bien que le territoire du SCoT abrite principalement des activités soutenant d'ores et déjà des pratiques extensives, cela n'empêche pas les structures agricoles locales à conforter leur gestion raisonnée via la labellisation biologique. Ainsi, en 2017, 7 chefs d'exploitation et 3 cotisants solidaires disposent d'au moins une production labellisée Agriculture Biologique.

3.6.3. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS AGRICOLES

Les déchets organiques des élevages (fumiers) constituent une ressource non négligeable pour le territoire, et pourtant trop peu exploitée (chambre d'agriculture). Bien que le territoire abrite d'ores et déjà un site de fermentation et de mise en sac, les acteurs du monde agricole expriment leur volonté commune de pouvoir favoriser le compostage sur site, notamment pour les activités arboricoles et maraichères. Cependant, les exploitations produisant ce type de déchets rencontrent aujourd'hui d'importants problèmes d'évacuation. Si les exploitations maraichères et arboricoles localisés dans la partie Sud du SCoT mettent en avant leur besoin de disposer de ces amendements, les transports de ces derniers depuis les élevages – localisés plus au Nord – coûtent cher. Il serait donc nécessaire d'étudier la mise en place d'un éventuel plan de redistribution à l'échelle du territoire. A noter cependant que divers « freins » viennent à l'encontre d'une telle démarche :

- Discordance grandissante entre l'offre et la demande : avec le développement des exploitations bio, les cultures ont besoins d'engrais biologiques, très peu proposés

par les exploitations produisant des déchets organiques ;

- Peu de prés de fauche sur le territoire : les pratiques d'épandage ne sont pas réalisables partout. De ce frein peut résulter une potentielle redistribution des ressources en dehors du territoire.

3.6.4. Agriculture et transition énergétique

À travers le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE), l'Europe vient en aide aux exploitations agricoles pour la mise aux normes et l'installation des structures destinées à la production d'énergies renouvelables. À noter le positionnement fort du monde agricole en opposition à l'implantation des sites photovoltaïque sur les espaces agricoles entretenus ou en friche. Valorisation énergétique possible mais sous condition (intégration, réflexion, gagnant-gagnant). Dans le cadre du SCoT, il est indispensable de penser la transition énergétique de manière équitable, en adéquation avec une agriculture durable et pérenne

3.7. Une population agricole en difficulté

3.7.1. Problématique de transmission et de reprise d'exploitation

En adéquation avec les tendances observées aux échelles nationale, régionale et département, le territoire du SCoT Alpes d'Azur connait une augmentation de l'âge moyen de la population agricole. Ce contexte menace ainsi la pérennité dans le temps et dans l'espace, de l'ensemble du secteur agricole local. En matière de reprise d'activité, le territoire suit, encore une fois, les tendances régionales et reste fortement menacé par un très faible taux de succession des exploitations.

À l'échelle du territoire du SCoT Alpes d'Azur, la répartition des structures agricoles en fonction de l'âge des chefs d'exploitation est relativement stable sur le long terme et ne connait pas de bouleversement majeur entre 1988 et 2010. Les classes supérieures (« De 50 à 59 ans » et « 60 ans et plus ») ne sont affectées que par d'infimes changements, en concentrant 67,4% des exploitants agricoles en 2010, contre 69,1% en 1988. Les variations plus importantes s'observent dans les classes des « Moins de 40 ans » et « De 40 à 49 ans ». Estimée à 15,5% puis 23,3% lors des recensements respectifs de 1988 et 2010, la part des moins de 40 ans parmi les chefs d'exploitations et coexploitants augmente de plus de la moitié en un peu plus de vingt ans. Ces données démontrent le regain d'attractivité du territoire, mais traduisent aussi les difficultés d'installations pour les jeunes exploitants. Ce contexte implique indéniablement des problématiques liées à la succession des structures agricoles.

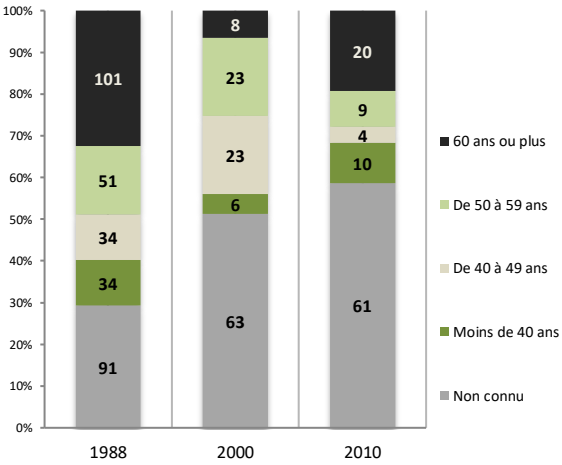

Age du chef d'exploitation	1988	2000	2010	% variation 1988-2010
Non connu	(91)	(63)	(61)	-
Moins de 40 ans	15,5% (34)	10,0% (6)	23,3% (10)	50,5%
De 40 à 49 ans	15,5% (34)	38,3% (23)	9,3% (4)	-39,8%
De 50 à 59 ans	23,2% (51)	38,3% (23)	20,9% (9)	-9,7%
60 ans et plus	45,9% (101)	13,3% (77)	46,5% (20)	1,3%

Figure 9 : Répartition des structures agricoles par classes d'âge du chef d'exploitation // Source : AGRESTE

Parmi les exploitations identifiées par le recensement agricole de 2010, près un peu plus d'un tiers d'entre elles ne sont pas concernées par la problématique de succession d'activité ; il s'agit des structures agricoles dont le chef d'exploitations à moins de 50 ans. Sur les exploitations restantes, considérées comme « concernées par la succession », la grande majorité (23 sur 26) sont sans successeur connu. L'absence de reprise connue remet en question l'équilibre de la rotation et du renouvellement des chefs d'exploitation sur le territoire du SCoT, menaçant ainsi fortement l'activité agricole locale.

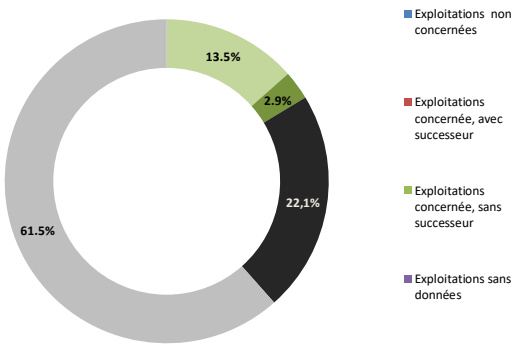

		2010	% Exploit.	% Exploit. total
Succession	Exploitations non concernées	14	35,1%	13,5%
	Exploitations concernées, avec successeur	3	17,7%	2,9%
	Exploitations concernées, sans successeur	23	47,2%	22,1%
	Absence de données	64	-	61,5%

Figure 10 : Succession des exploitations // Source : AGRESTE

À noter que la part importante de données manquantes ne permet pas de tirer des conclusions exhaustives sur l'historique et les tendances à venir concernant les thématiques de transmission et de reprise d'exploitation. Cependant, les analyses menées sur le territoire et les témoignages récoltées confirment la représentativité des données AGRESTE et confirment la tendance vieillissante des exploitants agricoles et soulignent les difficultés de transmission des structures agricoles.

La transmission des exploitations reste un enjeu clé quant au renouvellement des générations agricoles. Sur le plan foncier et immobilier, les prix de vente constituent le principal frein à l'installation de nouvelles activités. De fait, les exploitations disponibles à la location trouvent plus aisément un repreneur que celles proposées à la vente, bien que les contrats de type locatif restent peu répandus sur le territoire du SCoT. Par ailleurs, le questionnement du (re)logement des agriculteurs constitue une question centrale dans beaucoup de processus de transmission (relogement de l'agriculteur sur le départ, construction d'un logement nouveau pour l'arrivant, etc…)

En termes financiers, la transmission familiale reste préférée, et généralement la plus accessible pour les porteurs de projet.

III. LES POLITIQUES ECONOMIQUES

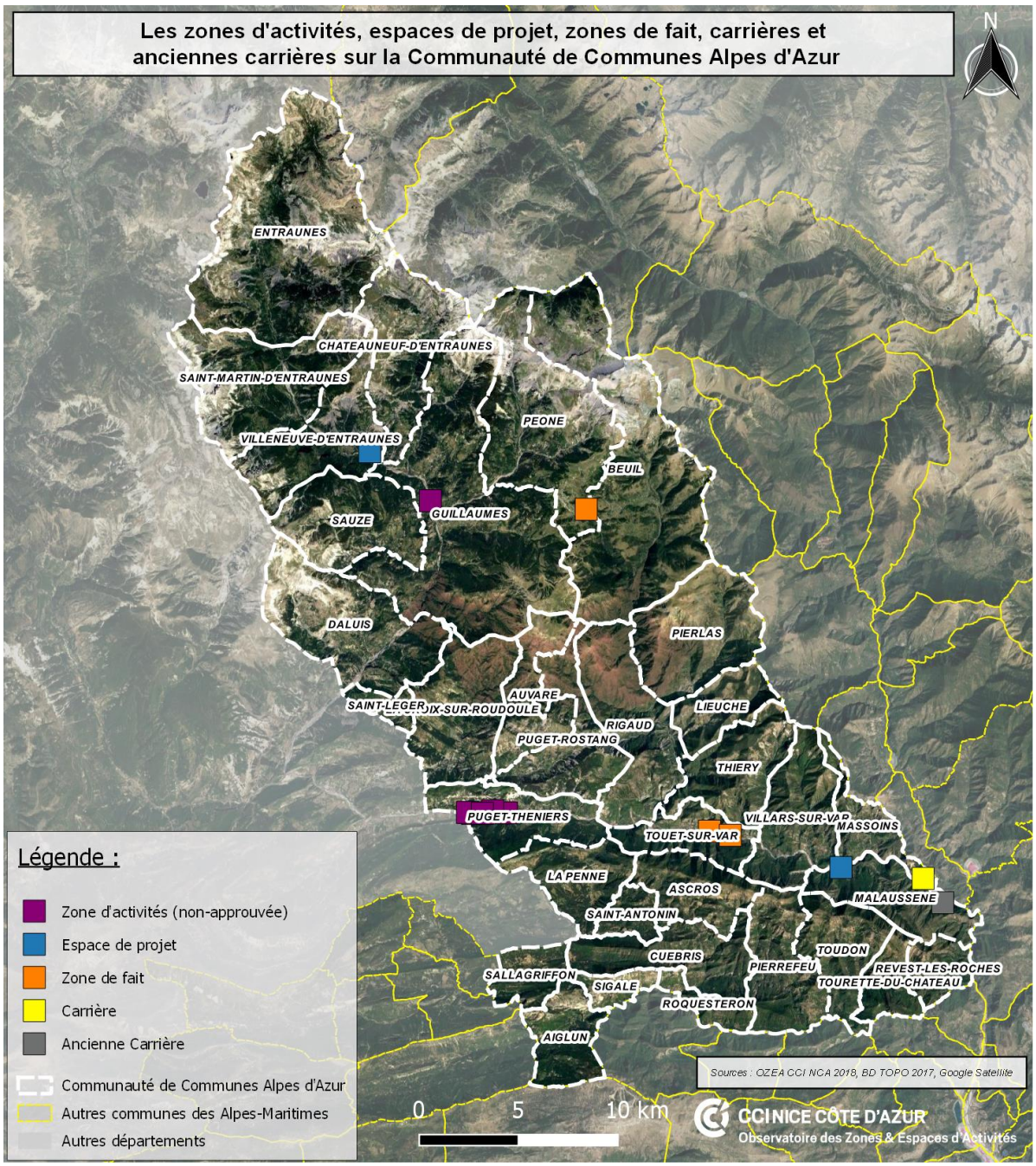

1. Les espaces economiques du SCoT

TYPOLOGIE	NOM DE LA ZONE	SUPERFICIE (HA)	CODE INSEE COMMUNE	COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
Ancienne Carrière	La Mescla	25.13	06078	Malaussène	RNU
Carrière	Le Vescorn	34.60	06082	Massoins	RNU
Zone d'activités réglementaire	Delà-le-Var	0.60	06071	Guillaumes	RNU - PLU ARRETE AOUT 2018
Zone d'activités réglementaire	La Trinité Est	0.98	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone d'activités réglementaire	La Condamine	1.02	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone d'activités réglementaire	La Trinité Ouest	1.65	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone d'activités réglementaire	Saint-Roch	4.30	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone d'activités réglementaire	Les Gravas	5.15	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone d'activités réglementaire	Les Trenières	6.68	06099	Puget Théniers	RNU - PLU ARRETE MAI 2017
Zone de fait	Plan Souteyran	4.33	06143	Touët sur Var	RNU
Zone de fait	Zone du Vallon de Chastellan	0.52	06094	Péone	PLU APPROUVE OCTOBRE 2017
Zone de fait	Tournel	2.05	06143	Touët sur Var	RNU
Espace de projet	Les Sagnettes	5.34	06160	Villeneuve d'Entraunes	CARTE COMMUNALE
Espace de projet	ZA Malaussène	20.92	06078	Malaussène	RNU

Les espaces économiques du territoire (CCI 06)

Le territoire de la CCAA compte 14 secteurs d'activités (données OZEA de la CCI des Alpes-Maritimes en date de décembre-2018).

L'ensemble de ces espaces économiques représentent 113ha répartis en 4 catégories :

- « zone d'activités réglementaires » (20,38ha)
- « espaces de projet » (26,26ha)
- « ancienne carrière » (25,13 ha)
- « carrière » (34,6ha)
- « zone de fait » (6,9ha)

A noter que la surface totale comprend les carrières et anciennes carrières ce qui gonfle considérablement l'importance des espaces économiques du territoire. Sans les carrières, ces espaces totalisent 53.54ha.

En 2015, le SCoT représentait 5% des ZAE du département des Alpes maritimes. C'est l'EPCI qui compte le moins de ZAE (après l'EPCI Pays des Paillons) avec une surface de 56ha dédiés à ces zones.

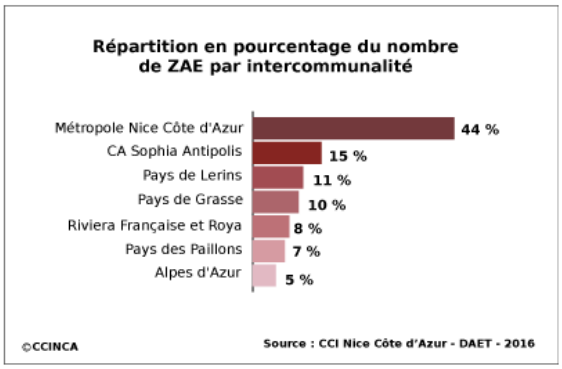

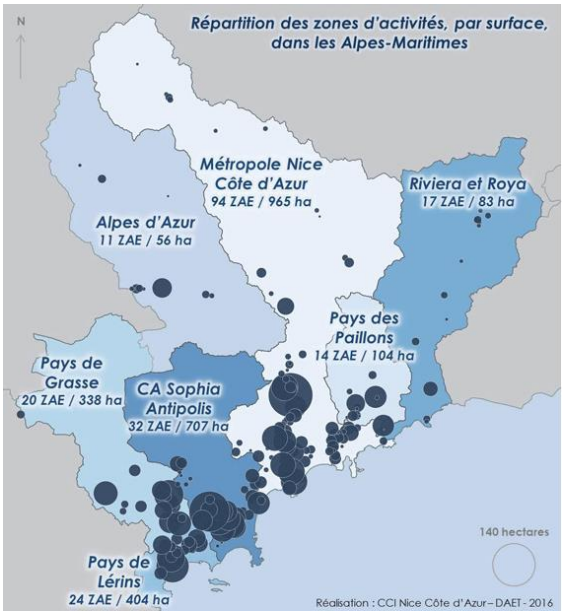

Localisation des espaces économiques

La liste mentionnée précédemment montre que l'activité se concentre dans la vallée du moyen Var.

<u>Le moyen Var</u>

Ce pôle territorial représente 88% de la surface totale du ScoT (hors carrière)

<u>Les vallées du haut Var et du Cians</u>

Ce pôle du territoire totalise 12% des surfaces économiques du territoire.

<u>La vallée de l'Estéron</u>

Aucune zone économique n'est recensée sur ce pôle.

Répartition des surfaces économiques par pôle du territoire (hors carrières)		
Vallée du moyen Var	Vallées du haut Var et du Cians	Vallée de l'Estéron
47,08 ha	6.46	0
88%	12%	0

1.1. Les sites à enjeux de l'économie productive.

Avec l'accroissement de l'activité tertiaire, le territoire a vu son économie productive diminuer au fil des ans à l'image de la fermeture des lignes de fret du train des pignes en 1977.

Aujourd'hui, le territoire souffre de l'absence d'espaces dédiés aux espaces d'activités industrielles ou artisanales. Cela constitue un frein au développement des activités du secteur secondaire qui sont un facteur de dynamisation et d'attractivité du territoire.

Il existe des opportunités de développement de telles zones notamment grâce à la présence de la ligne ferroviaire. Son itinéraire et sa desserte se rapproche d'un « tram-train » et permettent de lier l'activité du ScoT avec les espaces à fort dynamisme économique tel que :

- la Zone Industrielle de Carros
- Plan du Var et La Manda
- Lingostière et l'OIN Eco-Vallée sur le nord de Nice.

Le territoire du SCoT doit retrouver des sites d'accueil pour l'économie productive afin d'accompagner le développement de chacun des trois pôles territoriaux (moyen Var, haut Var et du Cians, vallée de l'Estéron).

Delà-le-Var – Guillaumes (0,6ha)

ZA Malaussène (20,92ha)

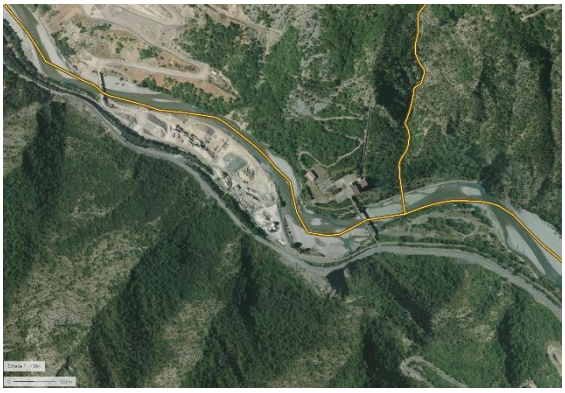

Le Vescorn, Massoins (34,6ha)

Zone du Vallon de Chastellan, Péone (0,52ha)

Les Gravas, Puget-Théniers (5,15ha)

La Trinité Est et la Trinité Ouest, Puget-Théniers

(0,98 ha et 1,65ha)

Plan Souteyran, Touët-sur-Var (4,33ha)

Tournel, Touët-sur-Var (2,05 ha)

La Condamine, Puget-Théniers (1,02ha)

Saint-Roch, Puget-Théniers (4,3ha)

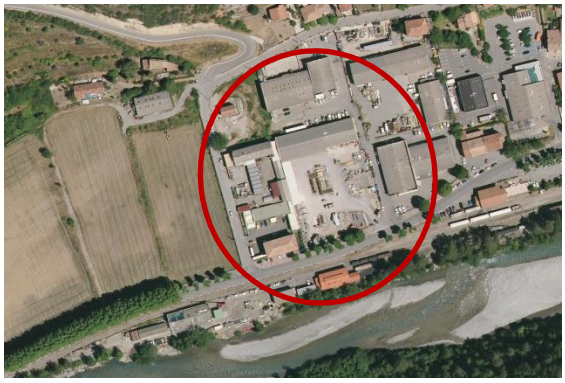

Les Sagnettes, Villeneuve-d'Entraunes (5,34ha)

1.2. Les sites à enjeux de l'économie touristiques

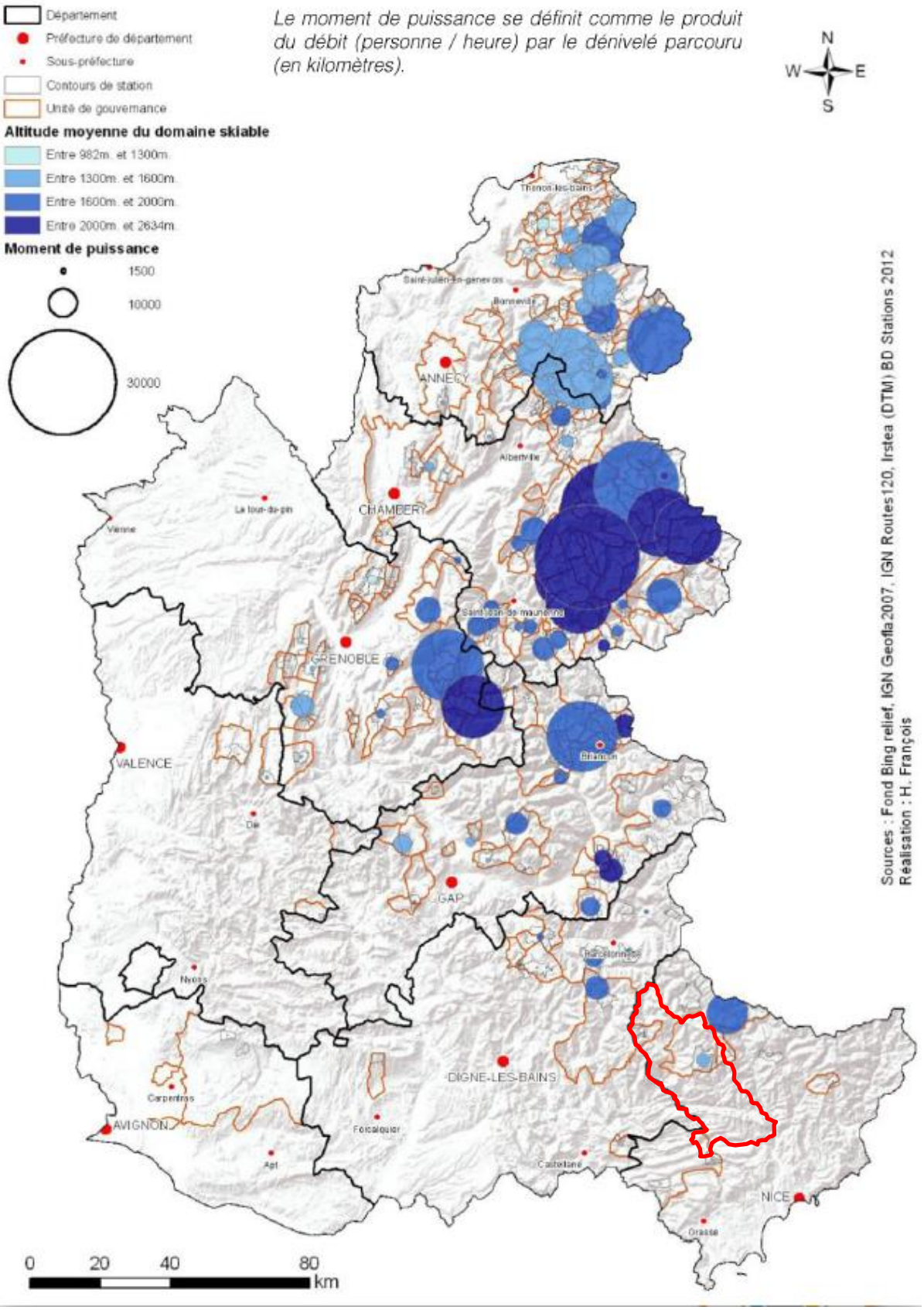

La station de Valberg est un pôle structurant et stratégique du SCoT. Lieux attractif et d'activités, c'est un moteur économique de la communauté de communes grâce à l'affluence des skieurs sur la période hivernale.
En 2018, ce sont 169 031 journée-skieur qui ont été comptabilisée pour la station, soit la 3ème station la plus fréquentée des Alpes-Maritimes (après Auron et Isola 2000).

Une station de 4ème génération.
C'est une appellation qui permet de caractériser la station. Elles ont su préserver l'environnement dans lequel elles se sont intégrées. Le côté authentique ressort beaucoup, tout comme le charme des villages de montagne à l'ancienne. Les stations de Valmorel, Montchanin, Valfréjus, ou encore Valloire font parties des stations de 4ème génération.
Valberg accueille le très haut débit numérique, soit 30 mégabits, depuis le 1er janvier 2019 et permet donc d'offrir des outils et des solutions nouvelles tant auprès des professionnels que des clientèles.

Une attention particulière au développement durable des activités.
Depuis 2007, la station est signataire de la Charte nationale en faveur du Développement Durable des Stations de Montagne, avec un accent mis sur la sensibilisation.

La station est également très vigilante quant à l'utilisation de la ressource en eau puisque 400 enneigeurs permettent d'assurer l'enneigement d'environ 85% du domaine skiable. L'usine de production de neige de culture est alimentée en eau grâce à 3 retenues d'une capacité totale de 260 000 m3.

Enjeux pour le développement du front de neige de Valberg

Au vu de la configuration actuelle du site, de la prise en compte des contraintes réglementaires et des projets communaux, plusieurs enjeux se dégagent pour les futurs aménagements du site :

- Renforcer la centralité de la station de Valberg, notamment en termes d'équipements touristiques ;
- Développer et diversifier l'économie touristique de la commune, à la fois hivernale et estivale.
- Rendre le secteur accessible à tous – liaison nature depuis le parc des Oursons et le parc des sports situés en contre-bas, le long de l'avenue de Valberg.
- Conserver le caractère montagnard et paysager du site.

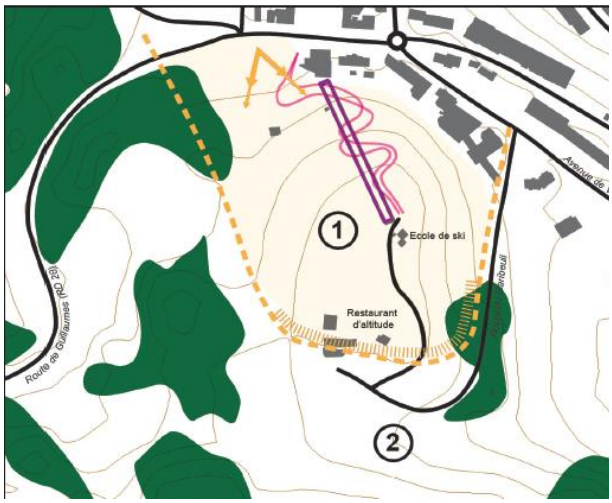

Enjeux pour le développement du secteur de Falot à Valberg

Le secteur de Flot est un quartier en croissance sur la station de Valberg et ayant fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation :

- Réponse aux besoins de logements supplémentaires – 623 nouveaux habitants sont attendus d'ici 2030, induisant une production de logements d'environ 283 unités à l'échelle de la commune.
- Renforcement de la centralité de la station de Valberg, notamment en termes d'équipements touristiques ;
- Développement et diversification de l'économie touristique de la commune, à la fois hivernale et estivale.
- Conservation du caractère montagnard du lieu et renforcement de la lecture du paysage.
- Création de plusieurs bâtiments (environ 50 logements), prenant la forme d'un assemblage de chalets traditionnels, aux proportions différentes selon leur implantation sur le terrain et leur affectation.
- Réalisation d'un hôtel / résidence hôtelière ou d'une résidence de tourisme de standing d'environ 73 logements et services, conçu comme un assemblage de gros chalets.

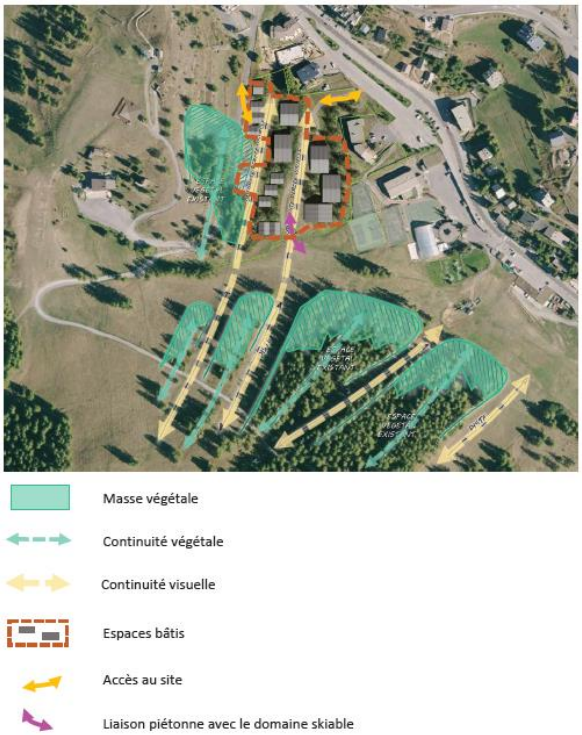

1.3. Les sites à enjeux commerciaux

Puget-Théniers

Le territoire du SCoT est faiblement pourvu en équipements commerciaux. A l'échelle du département, la quasi-totalité des surfaces commerciales sont localisées sur la bande côtière.

Dans le cas du territoire Alpes d'Azur, la proximité de Nice-Eco Vallée permet aux habitants d'accéder relativement rapidement aux grandes surfaces commerciales.

Des commerces locaux et de faible envergure

C'est à Puget-Théniers que se trouve le principal pôle commercial avec le Carrefour Market. Ce supermarché d'environ 1000m² possède également un service « drive » qui peut se révéler utile et faire gagner du temps aux consommateurs qui doivent parcourir un long trajet pour accéder au magasin.

Péone-Valberg

La situation géographique et le caractère saisonnier de l'activité commerciale de Péone ne permettent pas le développement de grandes surfaces, ou autres hypermarchés. Cependant, on constate une large offre de restaurants, bars, hôtels, magasins de sport ou tous autres commerces liés à l'activité du sport de montagne.

Ces commerces sont en grande majorité localisés dans la station de Valberg du fait de l'importance de l'activité touristique.

=> Typologie des emplois saisonniers – données manquantes à rechercher auprès des personnes publiques.

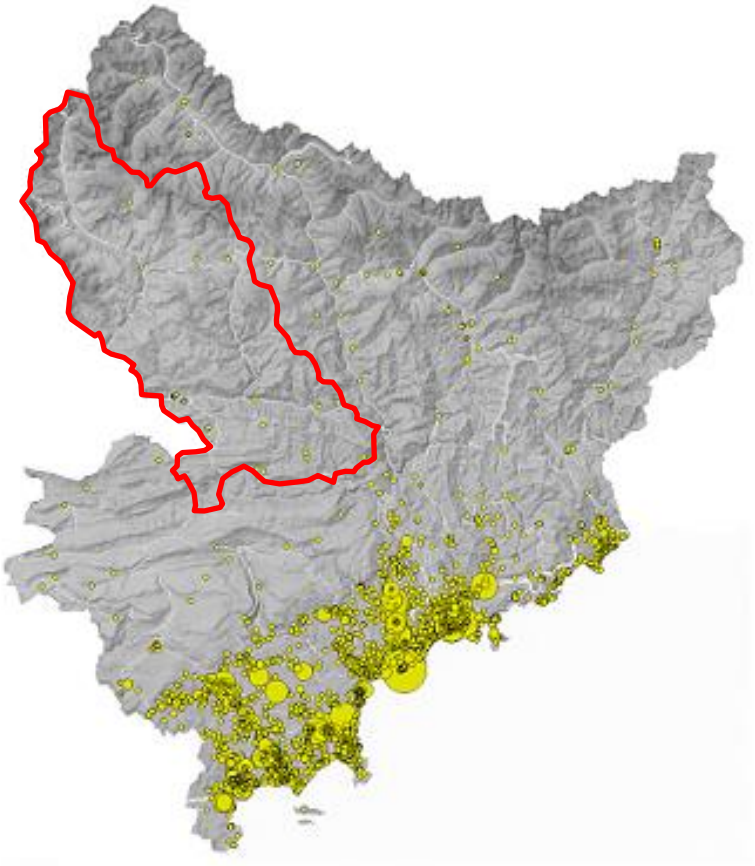

IV. SYNTHESE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Atouts

- Une proximité et une accessibilité fluide avec de grands sites économiques des Alpes Maritimes (ZI Carros, PAM, Eco-Vallée….)
- Un marché touristique local (1 heure) à fort pouvoir d'achat, oscillant entre 700 000 habitants et plus lors de la saison estivale
- Une visibilité touristique forte avec l'unité touristique de Valberg-Beuil, des sites naturels exceptionnels (Estéron – rivière sauvage / Vallées du Haut Var et du Cians….), une Montagne Méditerranéenne - Une vaste panoplie d'activités couvrant des domaines clés de l'attractivité touristique (le sport, le patrimoine, l'éco-sensibilisation, l'astronomie…..)
- Du foncier économique existant accolé aux grandes infrastructures de desserte (RD6085 / Chemin de Fer de Provence) – un positionnement valorisable
- Un déploiement à grande vitesse du Très Haut Débit Numérique attendu
- Une agriculture typique, locale et de grande qualité, motivée par la recherche de l'excellence – bio/labélisation/identité territoriale
- Un potentiel exceptionnel de valorisation de la biomasse forestière

Faiblesses

- Une population avec un niveau de qualification exposé à l'emploi tertiaire précaire (aides à la personne, tourisme, grande distribution…) et un déficit d'accès simple à la formation des personnes
- Des capacités d'accueil économique inexistantes tant en foncier qu'en immobilier d'entreprise et une banalisation de tout les sites économiques qui joue contre leur attractivité (économies de récupération, hétérogénéité des sites économiques
- Des manques importants dans la filière agro-alimentaire pour attribuer de la valeur ajoutée à la production brute par la transformation (atelier de découpe, légumeries…..)
- Une trop faible représentation des économies nouvelles – vertes, créatives, circulaires, digitales….
- Une économie touristique trop tournée vers le lit froid,
- Un appareil commercial de proximité en grandes difficultés dans les centres anciens

A F O M

Opportunités

- Agir massivement sur l'offre foncière économique en régénérant d'anciens sites délaissés et en spécialisant / thématisant les nouvelles capacités d'accueil (labélisation, qualité paysagère, vie économique …) – devenir une localisation économique alpine d'excellence
- Requalifier toutes les plateformes techniques délaissées autour du Chemin de Fer de Provence et les réserver aux économies artisanales et productives
- Se doter (à l'échelle de Cap Azur ?0) d'une ingénierie de résorption de la vacance immobilière en centre ancien et réorienter une partie du parc actuel vers le cours séjour voire l'hôtellerie multi-site
- Mettre en place des démonstrateurs agricoles (nouveaux hameaux agricoles…) permettant d'installer de nouveaux exploitants, de coupler production-transformation-commercialisation
- Mettre à profit le Très Haut Débit Numérique pour créer des petits pôles tertiaires au sein des centralités et le télé-travail en pleine nature
- Stopper l'étalement commercial et le réorienter vers les centralités historiques comme levier au réinvestissement des cœurs de ville et village

Menaces

- Un recul du taux d'emploi des Alpes d'Azur (rapport nombre d'emplois / actifs occupés)
- Une érosion de la saisonnalité hivernale par le manque de neige sous les effets cumulés du changement climatique
- Une perte d'attractivité des Alpes d'Azur par l'appauvrissement de son offre de services liée à l'effondrement de ses centralités